

## **Public Hearing**

## **Audience publique**

### **Commissioners / Commissaires**

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,  
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

### **VOLUME 33**

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

#### **Held at :**

Halifax Convention Centre  
1650 Argyle Street  
Halifax, Nova Scotia  
B3J 0E6

Tuesday, June 7, 2022

#### **Tenue à:**

Centre des congrès d'Halifax  
1650, rue Argyle  
Halifax, Nouvelle-Écosse  
B3J 0E6

Mardi, le 7 juin 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

[www.irri.net](http://www.irri.net)  
(800)899-0006

## II **Appearances / Comparutions**

Mr. Roger Burrill	Commission Counsel / Conseiller de la commission
Ms. Anna Mancini	Commission Counsel / Conseillère de la commission
Ms. Tara Miller	Counsel / Conseillère
Mr. James Russell	Counsel / Conseiller
Ms. Patricia MacPhee	Counsel / Conseillère
Ms. Grace MacCormick	Counsel / Conseillère
Mr. Thomas MacDonald	Counsel / Conseiller
Mr. Joshua Bryson	Counsel / Conseiller

**III**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
<b>DOCUMENTS FONDAMENTAUX : COMMUNICATIONS AUPRÈS DU PUBLIC DE LA GRC</b>	2
Présentation par Me Anna Mancini	2
<b>CAP. JENNIFER CLARKE, Assermentée</b>	15
Interrogatoire en-chef par Me Roger Burrill	16
Contre-interrogatoire par Me Tara Miller	40
Contre-interrogatoire par Me James Russell	56
Contre-interrogatoire par Me Grace MacCormick	58
<b>M. GLENN MASON, Assermenté</b>	62
Interrogatoire en-chef par Me Anna Mancini	62
Contre-interrogatoire par Me Grace MacCormick	77
<b>SURINT. DUSTINE RODIER, Assermentée</b>	80
Interrogatoire en-chef par Me Anna Mancini	80
Contre-interrogatoire par Me Thomas MacDonald	133
Contre-interrogatoire par Me Joshua Bryson	140
Contre-interrogatoire par Me Tara Miller	160
Cross-Examination by Ms. Patricia MacPhee	169

**IV**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
2001	(COMM0058836) Document Fondamentaux Communications publique de la GRC April 18-19 avril, 2020	3
2002	(COMM0000398) Situation de tireur actif en Nouvelle- Écosse	
2003	(COMM0000400) Situation de tireur actif en Nouvelle- Écosse	
2004	(COMM0001000) Jason Mew text.pdf	
2005	(COMM0001010) Memo - Alert Ready System.docx	
2006	(COMM0001011) EMO Alert Ready Policy_v3 (003).docx	
2007	(COMM0001015) Public Alerting System - June 23-16 (Ver 0 4).pdf	
2008	(COMM0001017) Dominic Fewer text.pdf	
2009	(COMM0007032) Charte d'organisation d'employés pour l'opération H-Strong. (2 pages)	
2010	(COMM0010544) Courriel – Réponse Mediatique concernant: information donné aux médias par Cpl. CROTEAU. En date du 2020-04-19 (1 page)	
2011	(COMM0000994) PELMOREX User Agreement - AMENDMENT copy.pdf	
2012	(COMM0016615) IMG_1846.jpg	
2013	(COMM0016616) Tireur actif	
2014	(COMM0016617) Want me to send tweets for trans?	
2015	(COMM0016627) For translation - urgent tweets	
2016	(COMM0016630) Do we want to put these tweets on FB too?	
2017	(COMM0016631) Re: Do we want to put these tweets on FB too?	
2018	(COMM0016632) 22B11 description	

**V**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
2019	(COMM0016653) La GRC mène une enquête sur un tireur actif: mises à jour diffusés sur Twitter / RCMP Engaged in Active Shooter Investigation: Information Available on Twitter	
2020	(COMM0016666) Re: Please keep an eye on social media	
2021	(COMM0016669) Re: Please keep an eye on social media	
2022	(COMM0016670) Public asking for use of emergency alert system	
2023	(COMM0017963) Notes	
2024	(COMM0017964) Public Safety Broadcast 2020-04-23.docx	
2025	(COMM00018407) detail incident report 3757.pdf	
2026	(COMM0018411) Emergency Alert	
2027	(COMM0020772) Rodier Phone calls -corrected-	
2028	(COMM0031054) Call from Glenn Mason re Alert Ready.rtf	
2029	(COMM0035867) Public Alerting System - June 23, 2016.pdf	
2030	(COMM0036064) Statement by RCMP Criminal Operations Officer, Chief Superintendent Chris Leather / Déclaration du surintendant principal Chris Leather, officier responsable des enquêtes criminelles de la GRC	
2031	(COMM0036378) Internal Messages April 18 & 19.pdf	
2032	(COMM0043156) SOP-Media Relations_for Risk Managers_2019-07-30, Final	
2033	(COMM0048883) Comments re alert system during incident_2021-03-25.docx	
2034	(COMM0048884) H Strong II Social Media Analytics_Portapique_2021-03-25.docx	
2035	(COMM0048897) Stats from NHQ_H-div_statsanalysis_2020-05-11.docx	

**VI**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
2036	(COMM0053340) Mass Casualty Commission - Investigations - Supplemental Report - Determine nature of RCMP contact, canvass and attempts to contact person(s) within the Portapique Community during the events of April 18 and 19, 2020	
2037	(COMM0057343) Affidavit of Lia Scanlan	
2038	(COMM0058826) Mass Casualty Commission - Investigations - Transcript of Recorded Interview of Lia Scanlan	
2039	(COMM0054717) Cpl. J. Clarke 45236 Notes to June 23.pdf	
2040	(COMM0058467) HDIV - IMIT - Alert Ready Feasibility Study and Risk Assessment - FINAL - 2022-05-10.pdf	123
2041	(COMM0035866) PSAP Managers Meetings.pdf	171

Halifax, Nouvelle-Écosse

--- L'audience débute le mardi 7 juin 2022 à 9 h 33

**GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bonjour.

Les procédures de la Commission des pertes massives sont en séance en présence de Monsieur le commissaire Mike MacDonald, Madame la commissaire Leanne Fitch et Madame la commissaire Kim Stanton.

**COMMISSAIRE FITCH:** Bonjour et bienvenue.

Nous nous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Rappelons-nous de ceux et celles dont on a enlevé la vie, ceux qui ont été blessés, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Nous sommes reconnaissants de la patience et de l'engagement de tout le monde qui nous rejoint dans le cadre de ce travail, notamment les participants et les membres du public. Depuis le début des procédures publiques en février, nous avons continué d'élaborer notre compréhension de ce qui s'est passé et, comme nous l'avons dit dans notre rapport par intérim, les pertes massives ne peuvent pas être comprises en termes simples et directs. Si c'était le cas, nous n'aurions pas besoin d'une enquête publique. C'est pourquoi nous continuons d'ajouter des renseignements couche par couche qui vont nous permettre de comprendre comment les pertes massives ont pu avoir lieu, déterminer pourquoi cela s'est produit dans la mesure du possible, et produire des recommandations significatives pour aider à protéger nos communautés à l'avenir.

Depuis les pertes massives, nous reconnaissons que les gouvernements et les institutions ont pris certaines mesures pour tirer des leçons et changer leurs politiques et procédures. Il est important que la Commission soit au courant de ces changements. Comme nous continuons dans notre travail, notre objectif étant de produire des recommandations significatives, ainsi, en réaction à des

1 arguments récents de l'avocat des participants Jane Lenehan pour les renseignements  
2 au sujet des changements faits au sein de la GRC en réaction aux pertes massives, la  
3 Commission a maintenant envoyé une mise... une assignation à comparaître à la GRC  
4 de fournir ces renseignements.

5                   Merci encore à Me Lenehan et vos clients pour leurs arguments.

6                   Cette semaine, nous mettons l'accent sur comment les services de  
7 la police et les fournisseurs de services en Nouvelle-Écosse collaborent pour exécuter  
8 leurs rôles respectifs en réaction à un incident critique, notamment comment ils  
9 communiquent et avec le public et comment ils accèdent à des ressources notamment  
10 de soutien de l'air et les communications radio.

11                   Hier, nous avons entendu davantage au sujet du service de police  
12 de Truro, notamment son processus et son rôle pendant les pertes massives. Plus tard,  
13 cette semaine, nous allons regarder aux rôles de la police régionale de Halifax.

14                   Aujourd'hui, les avocats de la Commission vont présenter un  
15 document fondamental au sujet des communications à l'intention du public de la GRC,  
16 et là, nous allons entendre parler d'un témoin de la GRC, la caporale retraitée Jennifer  
17 Clarke, un membre civil Glenn Mason et le surintendant Dustine Rodier qui vont  
18 expliquer différents aspects des communications publiques lors des pertes massives.

19                   Je demanderais maintenant à Anna Mancini, une avocate de la  
20 Commission, de commencer.

21 **--- DOCUMENTS FONDAMENTAUX : COMMUNICATIONS AUPRÈS DU PUBLIC DE**  
22 **LA GRC**

23 **--- PRÉSENTATION PAR Me ANNA MANCINI:**

24                   **Me ANNA MANCINI:** Merci, Monsieur et Mesdames les  
25 Commissaires.

26                   Bonjour. Ma responsabilité aujourd'hui est de vous présenter le  
27 document fondamental intitulé « Les communications auprès du public de la GRC, les  
28 18 et 19 avril 2020 ». Je vais tâcher de résumer brièvement le document fondamental

1 ce matin.

2 Et, Madame la registraire, je vous demanderais que le document  
3 soit identifié et déposé comme il se doit.

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 2001.

5 **--- PIÈCE No. 2001:**

6 (COMM0058836) Document Fondamentaux

7 Communications publique de la GRC April 18-19 avril, 2020

8 **Me ANNA MANCINI:** Je voudrais également que l'on identifie et  
9 que l'on dépose toutes sources... documents sources relatifs à cette pièce.

10 Le document fondamental que je vous présente aujourd'hui est une  
11 synthèse des renseignements dont dispose actuellement la Commission des pertes  
12 massives en ce qui a trait à l'utilisation de la GRC pour les communications publiques  
13 pendant les pertes massives des 18 et 19 avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

14 Le récit de cette présentation est divisé en trois sections : un très  
15 bref créneau, avant l'engagement de ce qu'on connaît comme les communications  
16 stratégiques; une brève discussion des efforts d'emblée ou d'envoyer des avis  
17 d'avertissement aux résidents de Portapique; et là, on passera aux communications  
18 stratégiques dans la chronologie des envois des messages Twitter tout au cours des  
19 pertes massives; et la dernière partie de la présentation sera une brève discussion des  
20 communications en ce qui a trait à l'utilisation du système « En Alerte » le 19 avril.

21 Il y a trois instances qui seront discutées pendant cette  
22 présentation, vous allez également entendre certains de ces termes auxquels nos  
23 témoins feront référence à ceux-là aussi.

24 La première instance, c'est la Section des communications  
25 stratégiques de la GRC, c'est une unité au sein de la GRC, auparavant c'était connu  
26 comme les Relations avec les médias, et maintenant ça a évolué aux Communications  
27 stratégiques. Cette instance est responsable de rédiger des communiqués de presse,  
28 d'établir des liaisons avec les membres des médias, elle est également responsable

1 pour les communications à l'intention du public, notamment les campagnes de  
2 sensibilisation, également des renseignements pertinents à des incidents en cours. Un  
3 exemple d'une campagne de sensibilisation, ça serait par exemple sensibiliser à la  
4 traite des personnes ou quelque chose de sensibilisation publique, un incident en cours,  
5 si quelque chose auquel interviennent les policiers et sensibiliser et pour leur faire  
6 savoir au public, notamment un accident de voiture et une fermeture de route.

7                   Alors, en avril 2020, le moyen principal de véhiculer les  
8 renseignements au public à partir des communications stratégiques, c'était par  
9 l'entremise de Facebook et Twitter.

10                   La deuxième instance à discuter aujourd'hui, c'est le Bureau de  
11 gestion des urgences de la province de Nouvelle-Écosse. Certains témoins ont  
12 comparu de cette organisation-là, ils ont déjà comparu, notamment Paul Mason et Rod  
13 Legge, ils ont témoigné au mois de mai. Ce n'est pas la GRC, c'est une agence  
14 provinciale qui a la responsabilité de la planification en cas d'urgence, la planification  
15 des interventions en cas d'urgence. Le Bureau de gestion des urgences, ce n'est pas  
16 spécifique aux communications publiques, mais il a une certaine pertinence aujourd'hui  
17 parce que c'est l'autorité en matière du système « En Alerte ». Ils avaient des sources  
18 fiables à cette époque-là, notamment les services policiers qui pouvaient demander  
19 d'accéder au système « En Alerte », une fois la demande reçue, ce sera le Bureau des  
20 gestions des urgences qui envoient l'alerte.

21                   Et troisièmement, ce serait le système de la Section des urgences  
22 de la GRC, c'est tout comme le Bureau de gestion des urgences, et ce n'est pas  
23 spécifiquement une question de communications publiques, mais c'est quand même la  
24 section qui établit la liaison avec le Bureau de gestion des urgences, il s'agit d'un pont  
25 de la GRC vers le Bureau des urgences. C'est la section qui était responsable de  
26 maintenir le portfolio en ce qui a trait aux alertes Amber.

27                   Vous allez également entendre une référence à « Activer le  
28 DEOC », le Centre des opérations divisionnelles... divisionnaire qui peut lancer des

1 activités en réaction d'un désastre, et ça, c'est également géré par la section des  
2 urgences.

3                               Alors, la dotation du personnel, c'est un membre civil et un membre  
4 ordinaire qui relèvent d'un officier qui est chargé de la section des communications  
5 stratégiques.

6                               En avril 2020, cette section-là de la GRC était dotée en matière de  
7 personnel, surtout par des civils. Le directeur était un membre civil, Lia Scanlan;  
8 l'adjointe à la directrice, c'est un civil nommé Kayla Rees; la consultante en matière  
9 des... la conseillère en matière des... principale en matière des communications, Cindy  
10 Bayers; deux conseillers en matière de communications, Regis Dudley et Cindy  
11 MacKenzie; et deux agents d'information, Caporal Croteau et Caporal Clarke. La  
12 majorité des unités est formée de civils qui ont des antécédents en communication.  
13 Deux membres sont des membres ordinaires avec des connaissances des forces  
14 policières qui motiveraient la section au niveau opérationnel.

15                               En avril 2020, la section de gestion des urgences relevait de la  
16 surintendante Dustine Rodier. La position civile... le poste civil était... c'était... était  
17 affecté par... c'était Glenn Mason qui avait ce poste-là, il avait été transféré du Bureau  
18 des opérations criminelles vers le Bureau de gestion des urgences au cours de la  
19 dernière année et le poste du membre ordinaire était à combler.

20                               Alors, les communications initiales, les notions initiales au niveau  
21 d'avertir le public étaient en fait spécifique à Portapique lorsque l'équipe de contact des  
22 gendarmes Beselt, Patton et Merchant est entrée dans la collectivité.

23                               Plusieurs des sergents d'état-major qui ont témoigné en mai ont  
24 indiqué qu'ils avaient cru qu'il y avait un système inversé du 9-1-1, un système de  
25 retour d'appel qui pourrait être utilisé pour contacter les résidents pour les avertir de se  
26 mettre à l'abri sur place. Suite aux événements, il est devenu clair que le système qu'on  
27 avait cru exister n'était pas du tout une réalité technologique à la STO.

28                               Alors, finalement, les appels... les preneurs d'appels à la STO

1 faisaient des recherches dans les enregistrements de propriétés et cherchaient des  
2 renseigne... des coordonnées des gens dans le système CIRP, alors quand le  
3 gendarme Beselt a demandé à 11 heures... 23 h 16 si une diffusion d'urgence pourrait  
4 être faite, il a été avisé... il a été... on lui a dit que cet établissement de cartographie  
5 inversée en fonction du 9-1-1 était employé.

6                                   Alors maintenant, c'est l'engagement avec les Communications  
7 stratégiques. À 23 h 20, il y a eu un court appel du gestionnaire de risques Rehill au  
8 caporal Croteau et il a facilité un appel avec le sergent O'Brien, et ça, ç'a eu lieu à  
9 23 h 30. Le caporal Croteau était un des agents d'information dans l'unité... la section  
10 des Communications stratégiques, c'était elle qui était de garde ce weekend-là.

11                                   Elle parle avec le sergent O'Brien et, à 23 h 32, elle a envoyé un  
12 tweet au sujet de l'incident à Portapique, c'était environ une heure après que l'équipe  
13 de contact est entrée dans Portapique.

14                                   Le caporal Croteau a été contacté à environ 3 heures du matin par  
15 la CBC, mais elle a fait savoir qu'elle n'avait pas d'autres mises à jour.

16                                   Peu avant 5 heures du matin, le caporal Croteau a été contacté par  
17 le sergent d'état-major Halliday, il a demandé qu'elle se rende au poste de  
18 commandement pour gérer les médias qu'on prévoyait arriver là-bas.

19                                   Aux alentours de 6 heures du matin, la directrice des  
20 Communications stratégiques, Lia Scanlan, s'est éveillée, elle s'est réveillée, elle s'est  
21 rendu compte qu'elle a manqué... elle a reçu des appels du caporal Croteau, elle a  
22 rappelé le caporal Croteau qui était en route vers le poste de commandement.

23                                   À ce moment-là, entre 7 h 45 et une autre... c'était à 7 h 43, elle a  
24 contacté la STO, c'était le moment où les sergents d'état-major Rehill et Briers  
25 changeaient de rôle en tant que gestionnaires de risques. Alors, elle a contacté le  
26 commandant de l'incident Jeff West qui a indiqué que le sergent d'état-major Halliday  
27 prendrait contact avec elle.

28                                   Le sergent d'état-major Halliday a appelé Lia Scanlan à environ

1 7 h 20 et a confirmé qu'il y avait une situation de tireur actif. On lui a fait savoir qu'elle  
2 recevrait davantage de mises à jour par l'entremise du sergent d'état-major MacCallum.  
3 Ensuite, elle a parlé avec le surintendant Chris Leather à environ 7 h 43. À 8 h 02, elle a  
4 envoyé un tweet au sujet de la situation à Portapique.

5 Alors, voilà les deux tweets auxquels on a fait référence dans la  
6 diapo précédente. Le premier, c'est celui-là à gauche de l'écran, celui-là a été publié à  
7 23 h 32, qui indique que :

8 « La GRC de la Nouvelle-Écosse intervient à une  
9 plainte liée aux armes à feu dans la zone de  
10 Portapique, le chemin Portapique Beach, chemin  
11 Bayshore et chemin Five Houses. On demande au  
12 public d'éviter la zone et de rester chez eux les portes  
13 fermées à clé. »

14 Le tweet à droite, c'était publié à 8 h 02 :

15 « La GRC demeure sur les lieux à Portapique. C'est  
16 une situation de tireur actif. Les résidents dans la  
17 zone doivent rester chez eux et fermer vos portes à  
18 clé. Appelez le 9-1-1 s'il y a quelqu'un sur votre  
19 terrain. Il se peut que vous ne voyiez pas la police,  
20 mais nous sommes là avec vous. »

21 Alors, comme a discuté auparavant, à environ 7 h 27, le sergent  
22 Bourdages de la Police régionale d'Halifax a envoyé des photos de la réplique de l'auto-  
23 patrouille de l'auteur et une photo de l'auteur au sergent d'état-major MacCallum. À  
24 8 h 02, le sergent d'état-major MacCallum a envoyé la photo de l'auteur à Lia Scanlan  
25 directement. À 8 h 10, le sergent d'état-major MacCallum a fait circuler la photo de la  
26 réplique de l'auto-patrouille via les courriels de la GRC. C'est pas tout à fait clair la  
27 portée de qui a reçu ce courriel-là. Le sergent d'état-major MacCallum a indiqué qu'il l'a  
28 envoyé à tout le monde qu'il pouvait concevoir, il l'a fournie au commandant de STO de

1 faire... d'envoyer de façon plus élargie.

2 À 8 h 54, Lia Scanlan a publié un tweet avec la photo de l'auteur,  
3 du visage de l'auteur, à partir de la photo qu'elle avait reçue du courriel du sergent  
4 d'état-major MacCallum.

5 À 8 h 59, l'agent d'information, la caporale Jennifer Clarke a  
6 envoyé un courriel à Lia Scanlan avec des renseignements sur la réplique de l'auto-  
7 patrouille de la GRC :

8 « Ça ressemble comme une Ford Taurus assez  
9 actuelle d'une auto-patrouille, la seule différence c'est  
10 qu'il y a une antenne fouet montée sur le coffre, une  
11 longue antenne de 5... d'une taille de 5 à 6 pieds,  
12 28B11 [sic] est monté et indiqué sur le pilier C de la  
13 voiture. Je vais obtenir des photos pour vous dans un  
14 courriel séparé. »

15 À 9 h 04, Lia Scanlan a répondu, le caporal Clarke, a indiqué :  
16 « Parfait. Le prochain tweet, c'est lui, une photo, et  
17 cetera. Après ça, je vais vouloir la voiture... je vais  
18 vouloir la photo de l'auto-patrouille. Peux-tu voir ce  
19 qu'on a jusqu'à date et rassembler quelque chose.  
20 Addie peut l'approuver et Regis va le sau... je vais  
21 faire que Regis le sauve au document. »

22 Le caporal Clarke a envoyé une version embauche du tweet avec  
23 une photo de la réplique de l'auto-patrouille à Addie MacCallum. Elle a corrigé le fait  
24 que le pilier C dit 28B11, pas 22B11. Elle a fait savoir que ce n'était pas une  
25 (inintelligible) légitime pour une auto de la GRC, ce qui est bien, parce que ça signifiait  
26 qu'une version précise, un dédoublement précisé de cette voiture ne serait pas du tout  
27 sur la route nulle part en Nouvelle-Écosse.

28 Le courriel de la caporale Clarke n'a pas été répondu. Rappelez-

1 vous qu'à 9 h 42, l'appel est venu de Wentworth au sujet d'une fusillade à l'autoroute 4.

2 À 9 h 45, le caporal Clarke a reçu l'approbation et a envoyé cela à  
3 sa directrice, Lia Scanlan.

4 À 10 h 04, suite à... on l'a vu à la hauteur... à Glenholme et Regis  
5 Dudley a publié un tweet au sujet de Hidden Hilltop Campground. Ce tweet à 10 h 04 :

6 « La GRC veut faire savoir aux gens d'éviter  
7 l'autoroute 4 près de Hidden Hilltop Campground de  
8 Glenholme. L'auteur est dans la zone. Veuillez rester  
9 dans vos maisons et fermez vos portes à clé. »

10 Le tweet au sujet de la réplique de l'auto-patrouille de l'auteur a été  
11 publié à 10 h 07. Ça indiquait que :

12 « L'auteur... il se peut que l'auteur conduise ce qui  
13 ressemble comme un véhicule de la GRC. Il se peut  
14 qu'il porte un uniforme de la GRC. Il y a une  
15 différence entre sa voiture et nos véhicules de la  
16 GRC : la voiture, le numéro identifié du suspect est le  
17 28B11 derrière la fenêtre du passager arrière. Si vous  
18 voyez le 28B11, appelez le 9-1-1 immédiatement. »

19 Et le « 28B11 » est encerclé, est indiqué avec la flèche dans ce  
20 tweet-là.

21 Alors, peu après, les tweets ont été publiés plus rapidement. À  
22 10 h 21, il y a indication que :

23 « L'auteur est actuellement à Central Onslow et  
24 Debert dans un véhicule qui ressemble à un véhicule  
25 de la GRC. Il se peut qu'il porte ce qui semble être un  
26 uniforme de la GRC. Veuillez rester à l'intérieur.  
27 Évitez la zone. »

28 À 10 h 39, il y a une indication :

1 « Restez aux aguets à notre compte Twitter pour les  
2 renseignements les plus récents sur l'enquête sur le  
3 tireur actif. Merci de votre compréhension comme  
4 nous travaillons pour vous fournir les renseignements  
5 les plus mis à jour tout en gardant en tête la sécurité  
6 de nos agents et du public. »

7 À 11 h 04, on a envoyé un tweet indiquant que :

8 « L'auteur... le suspect est dans l'enquête d'un tireur  
9 actif. La dernière fois qu'on l'a vu, il voyageait vers le  
10 sud sur l'autoroute 102 dans la partie de la zone de  
11 Brookfield dans ce qui semble être un véhicule de la  
12 GRC. Il se peut qu'il porte un uniforme de la GRC. La  
13 voiture du suspect est le 28B11, c'est derrière la  
14 fenêtre du passager. Si vous voyez le 28B11, veuillez  
15 composer le 9-1-1. »

16 À 11 h 06, il y a eu... on a publié un tweet qui indique que :

17 « Le suspect dans l'enquête d'un tireur actif, on pense  
18 qu'il conduit un petit VUS argenté Chevrolet, il voyage  
19 vers le sud de l'autoroute 102 de la zone de  
20 Brookfield. Si vous le voyez, composez le 9-1-1. »

21 Ça, c'est suite à l'incident à Shubenacadie.

22 À 11 h 24, un autre tweet a été publié au sujet du véhicule :

23 « Nous confirmons que le véhicule du suspect est un  
24 Chevy Tracker argenté. La dernière fois qu'on l'a vu,  
25 c'est à Millford. Si vous le voyez, composez le  
26 9-1-1. »

27 À 11 h 35, il y a un tweet :

28 « Pour clarifier, le suspect dans notre enquête d'un

1                                    tireur actif, n'est pas employé par la GRC, mais il se  
2                                    peut qu'il porte un uniforme de la GRC. Il est  
3                                    considéré armé et dangereux. Si vous le voyez, ne  
4                                    vous approchez pas de lui, composez immédiatement  
5                                    le 9-1-1. »

6                                    Également, à 11 h 40, le tweet indique que :

7                                    « Le suspect dans l'enquête... qui est suspect dans  
8                                    l'enquête du tireur actif est maintenant... a été arrêté.  
9                                    Davantage de renseignements seront disponibles...  
10                                    publiés lorsqu'ils seront disponibles. Merci de votre  
11                                    coopération et de votre soutien. »

12                                    Et ça, ça résume les efforts de les communications stratégiques de  
13                                    la GRC. Alors, regardons les discussions qui se passaient en ce qui a trait à l'utilisation  
14                                    du système « En Alerte ».

15                                    Il est important de comprendre d'emblée que ces discussions se  
16                                    passent de façon indépendante des communications stratégiques.

17                                    La discussion au sujet du système « En Alerte » en fait a  
18                                    commencé au sein du Bureau de gestion des urgences de la province. Le Bureau de  
19                                    gestion des urgences était devenu... a pris connaissance des évènements en raison de  
20                                    l'engagement initial... en fait, des tentatives d'obtenir un hélicoptère des Ressources  
21                                    naturelles. Étant donné que cela relève des compétences provinciales, le Bureau de  
22                                    gestion d'urgences avait été avisé du fait qu'il y avait un incident en cours. L'agent de  
23                                    garde du Bureau de gestion d'urgences Andrew Milton avait été avisé de la demande  
24                                    pour l'hélicoptère, également il a... on lui avait avisé de les efforts d'établir un centre de  
25                                    confort.

26                                    Je ne vais pas passer tous les points, il y avait beaucoup de  
27                                    communications entre plusieurs... de nombreux individus au sein du Bureau de gestion  
28                                    des urgences. Monsieur Milton commence une série de communications.



- 1 « Ettinger. Nous avons... Je vous entends pas... mal.
- 2 – J'ai Glenn Mason avec le Bureau de gestion
- 3 d'urgences.
- 4 – Ah oui, il cherche le gestionnaire de risques.
- 5 – D'accord.
- 6 – Vous êtes prêt pour lui?
- 7 – Vous êtes avec le gestionnaire de risques.
- 8 – Oui. Oui. C'est Ettinger. Comment ça va?
- 9 – Ça va. Je parlais avec Michael Bennet au Bureau
- 10 de gestion. Il dit que EMO est activé et si vous voulez
- 11 émettre un 'En Alerte'.
- 12 – Ils ont un hélicoptère prêt?
- 13 – Non, ils n'ont pas un hélicoptère. C'est Alert, c'est le
- 14 système 'En Alerte'. Les alertes de téléphones
- 15 cellulaires.
- 16 – Ah.
- 17 – Alors, si vous voulez envoyer un message 'En
- 18 Alerte', rédigez... il suffit de rédiger quelque chose.
- 19 – Un instant, s'il vous plait.
- 20 – Oui.
- 21 – C'est Glenn Mason, il veut savoir si on veut faire
- 22 une alerte via les téléphones cellulaires, comme
- 23 l'envoyer à tout le monde comme les médias, une des
- 24 alertes d'urgence. Bon, de rester à l'intérieur... ben,
- 25 de rester à l'intérieur et surveiller pour ce type-là et
- 26 rester au loin de...(Inintelligible), oui, allez-y, le
- 27 minimum. Il n'est pas dans la voiture policière.
- 28 – Oui, on vient de voir ça dans les nouvelles.

- 1 – Désolé. C'est juste, oui, nous cherchons ce type-là,  
2 juste les essentiels pour lui, et son identité. Et si Mike  
3 Bennet... afin que vous puissiez... en fait, peut-être  
4 Mike Bennet peut faire un appel, un appelle à  
5 Dustine.  
6 – Ah, je vais faire ça.  
7 – Oublie ça, elle est au téléphone.  
8 – OK, je vais te donner les coordonnées, ces  
9 renseignements.  
10 – D'accord.  
11 – Ses coordonnées, plutôt.  
12 – Au revoir. »

13 La discussion que vous entendez là, c'est Glenn Mason du Bureau  
14 de gestion... de la section de la gestion des urgences qui parle avec le gestionnaire de  
15 risques, le sergent d'état-major Ettinger. Lorsqu'il fait référence à Dustine, il fait  
16 référence à l'inspecteur à cette époque-là, Dustine Rodier, elle était là à la S.T.O. à ce  
17 stade-là.

18 À 11h 21, grâce à cette discussion-là, Glenn Mason a fait savoir à  
19 Michael Bennet que la GRC voulait utiliser le système « En Alerte » et il a demandé à  
20 monsieur Bennet de contacter l'inspecteur Rodier. Alors, on a tenté de contacter  
21 madame... l'inspecteur Rodier, c'était le moment après que l'auteur avait été à Enfield à  
22 11 h 21, et il a fait savoir qu'il ne pouvait pas rejoindre Rodier. Glenn Mason a contacté  
23 la STO de nouveau, parlé au gestionnaire de risques Ettinger qui a fait savoir à  
24 monsieur Mason que l'auteur maintenant neutralisé ou sous garde, et à ce stade-là il a  
25 fourni les coordonnées de Michael Bennet au gestionnaire de risques Ettinger afin qu'il  
26 prenne contact avec lui.

27 À 11 h 41, Jason Mews du Bureau de gestion d'urgences a envoyé  
28 un texto à l'inspecteur Rodier demandant qu'elle confirme que l'auteur était... que le

1 suspect était mis en... était sous garde et qu'ils peuvent désactiver leur demande :

2 « Nous confirmons qu'il est mis sous garde. »

3 Commissaires, c'était la présentation du document de base pour  
4 aujourd'hui. Je sais que monsieur Burrill va appeler le premier témoin. Je pense qu'il y a  
5 un changement de 2 minutes, bien sûr, en respect à la scène et je pense qu'on peut  
6 continuer.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup, Madame Mancini.  
8 C'est très utile.

9 Monsieur Burrill, oui, on va passer à préparer justement la scène  
10 pour le prochain témoin. Merci.

11 **(COURTE PAUSE)**

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci tout le monde.

13 **Me ROGER BURRILL:** Parfait. La phase suivante, c'est d'appeler  
14 quelques témoins et je proposerais... je voudrais appeler la caporale Jennifer, s'il vous  
15 plait, qui est en retraite, Jennifer Clarke.

16 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Bonjour, Caporale en retraite. Ce  
17 que je vais faire, je vous demande rester debout, la registraire a indiqué que vous  
18 vouliez prêter serment.

19 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Merci.

20 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Si vous voulez bien  
21 mettre la main sur la bible.

22 **--- CAP. JENNIFER CLARKE, ASSERMENTÉE:**

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Jurez-vous de dire la  
24 vérité, toute la vérité, et rien que la vérité?

25 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je le jure.

26 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Veuillez vous  
27 asseoir.

28 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me ROGER BURRILL :**

1 **Me ROGER BURRILL:** Donc, votre nom est Jennifer Clarke.

2 Clarke, c'est C-L-A-R-K-E. C'est bien ça?

3 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

4 **Me ROGER BURRILL:** Et vous êtes une caporale en retraite de la  
5 GRC, n'est-ce pas?

6 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

7 **Me ROGER BURRILL:** Donc, ce que je propose de faire, Caporale  
8 en retraite, c'est de revoir un peu votre parcours justement par rapport à l'idée de qui  
9 vous êtes, votre expérience, votre parcours professionnel, et aussi on va passer à vous  
10 poser quelques questions sur la section des communications stratégiques, on va vous  
11 poser quelques questions et aussi au sujet de votre expérience et aussi au sujet du  
12 processus de communication des 18 et 19 avril. Ça vous convient?

13 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

14 **Me ROGER BURRILL:** Parfait. Donc, vous avez certaines  
15 connaissances avec le document de base que j'ai présenté à mes collègues ce matin?

16 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

17 **Me ROGER BURRILL:** Très bien. Je comprends que, Caporale en  
18 retraite, vous aviez rejoint Depot en 1995 et 1996, n'est-ce pas?

19 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

20 **Me ROGER BURRILL:** En avril 1996, vous avez exécuté des  
21 tâches générales à Port Hawkesbury en Nouvelle-Écosse et vous avez aussi, en  
22 décembre... excusez, décembre 2001, vous avez été transférée au district de  
23 Cumberland, n'est-ce pas, à Advocate Harbour.

24 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, c'est correct.

25 **Me ROGER BURRILL:** Et c'est parce que... si vous pouvez nous  
26 en dire plus sur ce qui s'est passé en décembre 2001 et janvier 2004.

27 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je suis devenue... je travaillais à la  
28 station de police, j'ai été transférée à différents détachements, différentes sections. À

1 Advocate Harbour, c'était mon premier district où j'ai travaillé, mais il n'y a pas de  
2 détachement là-bas, c'est une maison qui appartenait à la GRC. On travaillait à partir de  
3 cette maison.

4 **Me ROGER BURRILL:** Et vous aviez des membres qui travaillaient  
5 avec vous à ce moment-là?

6 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non, c'était juste moi.

7 **Me ROGER BURRILL:** Est-ce que vous connaissez... vous savez  
8 si la procédure a continué cette résidence policière et ce genre d'idée?

9 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne suis pas sûre à cent pour cent,  
10 mais je pense que oui.

11 **Me ROGER BURRILL:** Comment c'était votre expérience?

12 **CAP. JENNIFER CLARKE:** C'était très différent du maintien de  
13 l'ordre normal ou habituel.

14 **Me ROGER BURRILL:** Donc, en 2004, vous avez été transférée à  
15 Amherst, au détachement de Amherst, n'est-ce pas?

16 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

17 **Me ROGER BURRILL:** Et vous avez continué à travailler aux  
18 Services généraux à ce moment-là?

19 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

20 **Me ROGER BURRILL:** En mai 2008, vous avez été transférée à  
21 Régina, où vous avez enseigné à Depot, c'est bien ça?

22 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

23 **Me ROGER BURRILL :** Et les deux premières années, vous avez  
24 enseigné les sciences policières appliquées?

25 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

26 **Me ROGER BURRILL :** Et j'ai compris qu'après cela, vous avez  
27 été promue au grade de caporal?

28 **CAP. JENNIFER CLARKE:** J'ai été caporal, oui, promue caporal –

1 je pense que c'était en 2012.

2 **Me ROGER BURRILL :** Et vous avez aussi été instructrice sur les  
3 armes à feu? Combien vous avez fait ça?

4 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Pendant deux ans.

5 **Me ROGER BURRILL :** Et aussi, est-ce qu'en 2011, vous avez fait  
6 un retour, vous êtes retournée en Nouvelle-Écosse, où vous avez eu un poste dans le  
7 comté de Yarmouth?

8 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, c'est bien ça.

9 **Me ROGER BURRILL :** Et ce poste a duré jusqu'à 2015, n'est-ce-  
10 pas?

11 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

12 **Me ROGER BURRILL :** Tout à fait, je vois 2015. Et c'était les  
13 services généraux aussi?

14 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

15 **Me ROGER BURRILL :** En 2015, j'ai compris que vous avez été  
16 transférée au district d'Halifax, c'est bien ça?

17 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

18 **Me ROGER BURRILL :** J'ai compris aussi que vous aviez travaillé  
19 principalement avec le détachement et que vous aviez.. vous avez été le sergent de  
20 garde par intérim?

21 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

22 **Me ROGER BURRILL :** Ensuite, en février 2016, vous avez été  
23 transférée à la section des communications stratégiques en tant qu'officier?

24 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

25 **Me ROGER BURRILL :** Ensuite, en octobre 2020, un autre  
26 transfert cette fois-ci – donc, vous êtes passé des communications stratégiques aux  
27 normes professionnelles, c'est ça, à la Division des normes professionnelles?

28 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, c'est bien ça.

1 **Me ROGER BURRILL** : Et j'ai compris que vous avez pris votre  
2 retraite en 2021, c'est bien ça?

3 **CAP. JENNIFER CLARKE**: En 2022.

4 **Me ROGER BURRILL** : Oh, pardonnez-moi, d'accord. Donc en  
5 2022. Très bien. Donc en avril 2020, le 18 et 19, vous travaillez comme agent  
6 d'information au sein de la Section des communications stratégiques, n'est-ce-pas?

7 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Oui.

8 **Me ROGER BURRILL** : Donc, ce que je voudrais faire maintenant,  
9 comme je l'ai indiqué un peu plus tôt, c'est pour avoir des informations sur la structure  
10 de la Section des communications stratégiques. Permettez-moi de vous poser cette  
11 question : comment vous êtes arrivée à travailler... vous êtes devenue à la Section des  
12 communications stratégiques? Non, je parle comment – c'est-à-dire comment vous êtes  
13 arrivée à travailler à cette section, excusez-moi mon manque de clarification?

14 **CAP. JENNIFER CLARKE**: J'étais en service général; ensuite, il y  
15 a eu un poste et vu les exigences, j'ai exprimé mon intérêt pour ça. Donc, j'avais  
16 demandé à prendre ce poste et on me l'a accordé.

17 **Me ROGER BURRILL** : Avez-vous une expérience en relations  
18 publiques?

19 **CAP. JENNIFER CLARKE**: J'avais pris un cours sur la relation  
20 avec les médias. Je voulais prendre ce cours parce que j'étais très intéressée. Donc, je  
21 pense que pour moi, c'était un bon rôle à prendre pour en mesure de communiquer  
22 avec les médias.

23 **Me ROGER BURRILL** : Donc, dites-moi où se trouve la section  
24 physiquement, c'est-à-dire où se trouve la Section des communications?

25 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Lorsque j'ai été transférée, c'était au  
26 quartier général, à Portsmouth.

27 **Me ROGER BURRILL** : Pouvez-vous nous donner une idée sur la  
28 structure, c'est-à-dire nous dire c'est quoi la hiérarchie là-bas, si hiérarchie il y a?

1                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, il y avait une hiérarchie. Il y a un  
2 directeur civil à l'époque, deux autres agents civils.

3                   **Me ROGER BURRILL :** Donc attendez, vous utilisez des  
4 acronymes?

5                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

6                   **Me ROGER BURRILL :** Je pense que je comprends. Donc, le  
7 directeur civil, c'était qui?

8                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** À ce moment-là, au moment de  
9 l'incident, c'était Lia Scanlan...

10                  **Me ROGER BURRILL :** Non, pendant que vous étiez là-bas.

11                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

12                  **Me ROGER BURRILL :** Et lorsque l'incident de Portapique a eu  
13 lieu, c'était lui le patron?

14                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** C'était Cindy Bayers.

15                  **Me ROGER BURRILL :** Et donc, je comprends que le poste de  
16 Cindy Bayers, c'était le poste de conseiller supérieur ou principal des communications  
17 stratégiques? Il y avait d'autres membres civils à l'unité des communications?

18                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, le directeur et trois autres  
19 conseillers en communications, qui se chargeaient de pas mal de tâches. Il y avait aussi  
20 deux autres membres de police et moi-même.

21                  **Me ROGER BURRILL :** OK. Donc, parlons des autres membres en  
22 marge de Lia Scanlan et Cindy Bayers. Qui était là?

23                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Regis Dudley, Cindy MacKenzie et je  
24 pense le troisième poste... j'ai du mal à me souvenir.

25                  **Me ROGER BURRILL :** C'est correct. Pouvez-vous me donner une  
26 idée sur les rôles de ces personnes, maintenant que vous avez... il y en avait deux.  
27 Qu'est-ce que c'était... en quoi consistait leurs responsabilités?

28                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Dans pas mal de cas, les personnes

1 étaient en charge de travailler sur les réseaux sociaux, sur différents autres projets qui  
2 ne sont pas nécessairement... qui n'ont pas nécessairement de relations avec les  
3 médias, mais cette réaction en particulier, différentes personnes avaient différents rôles  
4 qui auraient été partagés.

5 **Me ROGER BURRILL** : On va parler plus justement de réactions  
6 spécifiques. Juste en général, pour nous en dire un petit peu plus pour le rôle des  
7 membres civils, pouvez-vous nous parler un peu du rôle des civils?

8 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Donc, c'est des gens qui sont  
9 diplômés en relations publiques, une formation que moi, je n'ai pas suivie. Mais les civils  
10 de la section, ils travaillaient dans les réseaux sociaux, les plans de communication, ils  
11 travaillaient sur les stratégies de communications par rapport aux projets. Donc on  
12 travaillait ensemble, on collaborait très bien sur... avec nos différents rôles.

13 **Me ROGER BURRILL** : Donc ça, s'agissant des civils, je  
14 comprends aussi que le titre des membres qui étaient engagés, c'était l'officier de  
15 communications publiques? C'était qui?

16 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Caporal Lisa Croteau, qui était  
17 responsable des relations avec les médias du district d'Halifax et il y a moi-même, qui  
18 était responsable des relations avec les médias avec le reste de la province.

19 **Me ROGER BURRILL** : Pouvez-vous nous en dire un petit peu  
20 plus? Quel genre de rôle, c'est quoi la différence?

21 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Donc, le district d'Halifax est très  
22 occupé et vu le nombre important d'appels qu'ils reçoivent n'est pas comparable avec le  
23 reste de la province. Donc, il y a des raisons politiques pourquoi les choses se passent  
24 ainsi au district d'Halifax, en raison des priorités, donc ça ne va pas être la même chose  
25 que pour le reste de la province. Donc, il était question bien sûr d'avoir cet officier.

26 **Me ROGER BURRILL** : Qu'en est-il des connaissances des  
27 langues, la connaissance de langues, c'est-à-dire les compétences linguistiques?

28 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Comme le caporal Croteau qui était

1 venue après moi parce que le poste était offert dans le district d'Halifax.

2 **Me ROGER BURRILL :** Comment c'était l'interaction avec le  
3 district d'Halifax?

4 **CAP. JENNIFER CLARKE:** On couvrait souvent – parfois, si elle  
5 n'est pas là ou si elle ne travaille pas pour une quelconque raison, et donc, moi, je la  
6 remplaçais, j'avais beaucoup de choses à gérer et quand à son retour, je lui redonnais  
7 son travail concernant ses projets sur lesquels elle travaillait. Donc, je restais aussi sur  
8 appel sur les médias.

9 **Me ROGER BURRILL :** ON va parler de ça dans une minute.  
10 Donc, y a-t-il un descriptif ou une description du poste, c'est-à-dire vous concernant par  
11 rapport aux tâches du caporal Croteau?

12 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Donc, c'est vrai que la responsabilité  
13 était un peu différente entre elle et moi.

14 **Me ROGER BURRILL :** Donc, pour ce qui est du travail réel,  
15 pouvez-vous nous donner une idée sur le travail et l'interaction aussi entre les  
16 membres?

17 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui – c'était un bureau à aire ouverte  
18 et c'était... on collaborait. C'était une zone très productive, assez bien occupée. Donc,  
19 c'était un bon endroit.

20 **Me ROGER BURRILL :** Pouvez-vous nous donner un sens, une  
21 idée sur une journée, comme ça, de la routine, comment ça se passe – si vous pouvez,  
22 mais si vous ne pouvez pas, dites-le.

23 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, d'accord. Donc bien sûr... je ne  
24 sais pas si vous connaissez le tableau, donc je vais vous expliquer.

25 **Me ROGER BURRILL :** Si vous voulez nous l'expliquer.

26 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Donc, on va voir le rapport, s'il y a  
27 quelque chose qui doit être publié ou autre, on va voir ça. On va essayer de s'assurer  
28 que... c'est-à-dire quelque chose qui porte sur la sécurité publique. Aussi sur... on

1 travaille sur les lignes d'intérêt public, s'il y a quelque chose à dire. C'est une espèce de  
2 routine, ce que l'on fait par rapport aux posts que l'on a dans les réseaux sociaux, qui  
3 sont d'intérêt public, ce qui pourrait intéresser le public.

4 Et une fois que j'ai vu, bien sûr, le rapport et je vais voir ce qu'il y a  
5 lieu de faire par rapport aux réseaux sociaux. On va voir les priorités aussi et comment,  
6 justement, en tirer les tâches à faire dans la journée.

7 **Me ROGER BURRILL** : D'accord. Pouvez-vous nous dire un petit  
8 peu, nous en dire un petit peu plus pour l'utilisation des réseaux sociaux quant à votre  
9 rôle sur la plateforme?

10 **CAP. JENNIFER CLARKE**: J'étais... lorsque j'ai rejoint l'unité,  
11 j'étais dans les réseaux sociaux; vous savez, avec les parents, on utilisait... moi, je ne  
12 l'utilisais pas beaucoup dans ma vie quotidienne. Mais comme on avançait, comme  
13 j'avançais dans le rôle, je suis devenue très évident, il fallait que je sache comment ça  
14 se passe et je suis devenue plus professionnelle, en particulier avec Twitter.

15 Et bien sûr, chaque communiqué de presse ou chaque publication,  
16 on doit s'assurer à ce que ça doit diffusé dans Twitter, dans les réseaux sociaux, sur les  
17 deux plateformes, juste pour voir comment les gens réagissaient à cela. Et bien sûr,  
18 est-ce qu'il y avait lieu d'accomplir, on essayait de l'accomplir.

19 **Me ROGER BURRILL** : Alors, vous étiez à l'aise avec ce réseau,  
20 avec cette plateforme?

21 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Oui oui, avec les deux, oui oui.

22 **Me ROGER BURRILL** : Et donc quelle était la méthode principale  
23 de communication des communications stratégiques avec le public?

24 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Ça dépendait beaucoup des incidents.  
25 Par exemple, si on écrit un communiqué de presse sur une saisie de drogue, on écrit  
26 donc le texte, on met ça sur Facebook et Twitter et généralement, les gens aiment à  
27 savoir que la police a fait quelque chose de positif dans leur communauté.

28 Si par exemple... je me souviens quand il y a fallu fermer le

1 Cosway parce qu'il y avait eu un décès pendant l'Action de Grâce, et donc, on a  
2 communiqué avec les gens directement ce que l'on savait et on essayait de rassurer les  
3 gens. C'était bien, c'était comme la seule façon d'y aller, donc ça, il fallait le faire en  
4 temps réel avec les gens et espérer. J'espère que les gens ont trouvé utile, mais il y a  
5 beaucoup d'histoires qui sont ressorties.

6 Il y avait donc l'aspect de première ligne. Il y avait aussi l'aspect  
7 comme proactif, l'aspect plus proactif – mais c'était les seules façons de communiquer  
8 avec les gens en temps réel.

9 **Me ROGER BURRILL :** Alors, si on passe... est-ce qu'il y a eu un  
10 impact... est-ce que la COVID-19 a eu un impact sur votre structure et sur votre façon  
11 de faire votre travail comme agent de communications?

12 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Alors, en mars, la décision a été prise  
13 et je ne peux pas vous donner la date, mais on a déclaré que c'était une pandémie et  
14 on devait donc faire du télétravail. Et donc, on a essayé aussi de réduire le nombre de  
15 personnes qui étaient au bureau afin de minimiser les contacts entre les agents. Ça, ça  
16 a duré pendant une certaine période. Et après l'incident de Portapique, tout le monde  
17 était au bureau à temps plein.

18 **Me ROGER BURRILL :** À temps plein?

19 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, c'est ça – sauf une personne qui  
20 avait des préoccupations particulières, mais sinon, tout le monde était là.

21 **Me ROGER BURRILL :** C'était donc pour donner suite à l'incident  
22 de Portapique?

23 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

24 **Me ROGER BURRILL :** Donc, j'essaie de comprendre :  
25 physiquement, où étaient les participants de l'Unité des communications stratégiques  
26 les 18 et 19 avril? Est-ce qu'ils travaillaient de manière collaborative ou autrement?

27 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non, c'était une fin de semaine, donc  
28 samedi, il n'y aurait personne au bureau et les gens n'étaient pas de service, hors-

1 service. Donc normalement, il y a un agent de communications de service où il se  
2 rappelle d'un conseiller en communications, l'un des cinq et les autres membres de  
3 l'équipe ne travaillent pas.

4 **Me ROGER BURRILL :** Donc, vous avez indiqué qu'il y avait donc  
5 une structure d'appels? C'était un week-end par mois?

6 **CAP. JENNIFER CLARKE:** C'est ça.

7 **Me ROGER BURRILL :** Donc, le 18-19 avril, qui était sur appel?

8 **CAP. JENNIFER CLARKE:** C'était le caporal Croteau.

9 **Me ROGER BURRILL :** Et je pense que cela nous donne une  
10 compréhension de l'unité des communications stratégiques. Est-ce que vous avez  
11 quelque chose à ajouter sur... de façon descriptive de cette unité?

12 **Me ROGER BURRILL :** Donc, on va passer aux événements du 18 et du 19 avril. Je  
13 comprends que vous étiez chez vous et que vous avez reçu une communication de  
14 votre directeur?

15 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Donc à 8 h 07, j'ai reçu un appel de  
16 Lia Scanlan, directrice de l'unité, 8 h 07 du matin, le 19.

17 **Me ROGER BURRILL :** Et vous faisiez quoi?

18 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je faisais le déjeuner. C'est ça, on  
19 était chez nous en train de faire les choses de week-end. Elle a appelé et elle a  
20 expliqué ce qui se passait; à ce moment-là, tout ce que je savais, c'est qu'il y avait eu  
21 plusieurs homicides dans le coin de Portapique et c'est tout ce que je savais.

22 **Me ROGER BURRILL :** Je ne savais pas ce que le suspect faisait ou ne faisait pas, où il  
23 était. Mais on parlait un peu de comment on allait gérer cela et elle a dit « On a besoin  
24 de ton aide ». Bon, j'ai allumé l'ordinateur et j'ai commencé à aider.

25 **Me ROGER BURRILL :** Est-ce que vous aviez déjà reçu un appel  
26 de votre directrice quand vous n'étiez pas sur appel? C'est quelque chose qui vous a  
27 étonné?

28 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Eh ben, on n'a jamais envie d'aller au

1 travail, mais j'ai compris que c'était peut-être nécessaire lors d'un grand incident, un  
2 incident de grande envergure, ça serait peut-être nécessaire.

3 **Me ROGER BURRILL :** Donc, quand vous aviez reçu les  
4 renseignements, vous aviez une certaine compréhension de ce qui se passait à  
5 Portapique?

6 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Un peu.

7 **Me ROGER BURRILL :** Et comment est-ce que vous avez reçu  
8 cela, on vous a communiqué cela? Qu'est-ce qui est arrivé par la suite?

9 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je suis allée à l'ordinateur et j'ai  
10 essayé de comprendre, d'imaginer ce que j'allais faire pour aider. Et finalement, elle  
11 voulait... c'était très mêlant, on ne savait pas ce qu'on devait faire. On voulait faire  
12 quelque chose, mais on ne savait pas quoi. Finalement, elle voulait que j'émette un post  
13 sur les médias sociaux sur la voiture.

14 **Me ROGER BURRILL :** Donc Madame la registraire, ce qu'on va  
15 faire, on va se rendre au document des communications publiques de la GRC qui a été  
16 déposé en preuve depuis une demi-heure et se rendre au paragraphe 90, à la page 49  
17 et je vais demander à la caporal à la retraite de lire ce paragraphe avec moi.  
18 Paragraphe 90 et dans la section du document qui s'appelle « Gazouillis sur la réplique  
19 d'autopatrouille de la GRC préparé par l'équipe de communications » :

20 « Alors, à 8 h 59, l'agent de communication Jennifer  
21 Clarke envoie un courriel à Lia Scanlan en la mettant  
22 à jour sur la réplique d'autopatrouille. »

23 Ensuite, le courriel dit : « Bon, prenons un peu de recul. »

24 Comment... ce que vous avez reçu de l'information sur la réplique  
25 de l'autopatrouille? Dans quelles circonstances l'avez-vous reçue et qu'est-ce que vous  
26 avez fait d'envoyer ce courriel à Lia Scanlan? Parlez-nous en.

27 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je me souviens d'un appel de Lia qui  
28 disait « Il a une voiture de police » et moi, je présumais que c'était que c'était une vieille

1 Ford Taurus. Elle a dit « Non, c'est une voiture pleinement identifiée ». Je me suis dit :  
2 comment est-ce qu'on va pouvoir distinguer cette voiture de toutes nos voitures  
3 légitimes? Comment est-ce que je vais pouvoir distinguer cela ou indiquer cela aux  
4 gens sans mettre... Et elle m'a dit aussi qu'il portait un uniforme, aussi. Je ne savais  
5 pas comment... ben, je ne sais pas où j'étais quand je l'ai reçu, mais j'ai reçu un texto  
6 sur mon téléphone de travail, une photo de la réplique.

7 **Me ROGER BURRILL :** C'est ça que je voulais vous demander; ce  
8 texto que vous avez reçu, est-ce que c'était après ou avant votre conversation avec la  
9 directrice Scanlan?

10 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne sais pas à quelle heure je l'ai  
11 reçu ou quelle était la séquence. Mais c'était très chaotique, très, très chaotique. Avec  
12 nos ordinateurs, on a un VPN; c'est comme un processus un peu compliqué où il faut  
13 aller sur l'internet de la GRC... bon, un courriel, ce n'est pas vraiment dans la séquence  
14 parce que je ne peux pas dire à quelle heure j'ai reçu le courriel.

15 **Me ROGER BURRILL :** Vous ne vous souvenez pas qui vous a  
16 envoyé le texto?

17 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non, je ne sais plus.

18 **Me ROGER BURRILL :** Comment se fait-il que vous ne savez plus  
19 qui est cette personne?

20 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Souvent, les gens... la plupart des  
21 gens connaissent le numéro de téléphone de l'agente de communications, mais peut-  
22 être que moi, je ne savais pas. À moins que je n'aie ajouté ce numéro à mes contacts,  
23 je ne saurais pas qui c'était.

24 **Me ROGER BURRILL :** Alors, qu'est-ce que le texto indiquait?

25 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Bon, c'était une photo de la réplique  
26 d'autopatrouille que j'ai utilisée pour envoyer ce gazouillis.

27 **Me ROGER BURRILL :** Donc, c'était une information de grande  
28 importance pour vous?

1                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, absolument.

2                   **Me ROGER BURRILL :** Alors, comment se fait-il que vous n'avez  
3 pas essayé de vérifier la source?

4                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Parce que peu importe.

5                   **Me ROGER BURRILL :** Est-ce que vous pouvez parler de la  
6 véracité de la source?

7                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** J'ai présumé que ça devait être Haddy  
8 ou Steve, Steve Halliday ou le sergent d'état-major MacCallum, quelqu'un qui en savait.  
9 Haddy aussi.

10                  **Me ROGER BURRILL :** C'est qui, Haddy et Steve?

11                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Donc, sergent d'état-major Haddy  
12 MacCallum, c'est le responsable du district de Picto; Steve Halliday était sous-officier  
13 conseil intérimaire.

14                  **Me ROGER BURRILL :** Est-ce que c'est des gens que vous  
15 connaissiez?

16                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Ah oui oui oui, absolument.

17                  **Me ROGER BURRILL :** Est-ce que vous vous seriez préoccupé de  
18 la qualité de l'information qu'ils pouvaient vous fournir?

19                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Pas du tout.

20                  **Me ROGER BURRILL :** Alors, quand vous avez reçu le texto,  
21 qu'est-ce que vous avez pensé de ce que vous avez vu?

22                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Bon, ben j'ai dit : comment est-ce  
23 qu'on va donc distinguer cette voiture des autres voitures sur la route? Comment est-ce  
24 que je vais faire comprendre aux gens que c'est une autre voiture qui n'est pas  
25 légitime? Et je voyais dans le courriel que le numéro de la voiture était 28B11 et ça, ça  
26 m'a préoccupée aussi beaucoup parce que... et quand j'ai reçu... parce que quand j'ai  
27 reçu la photo, même chose : 28B11.

28                  **Me ROGER BURRILL :** Donc, il y avait quelques problèmes

1 technologiques quand vous avez reçu le texto; alors, parlez-nous un peu de ce  
2 brouhaha?

3 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Alors, les téléphone qui sont confiés  
4 par la GRC, il y a un côté personnel et un côté de travail. Je ne sais pas si c'est comme  
5 ça, si ça a changé, mais on ne peut pas partager de l'information du côté... entre le  
6 côté travail et le côté personnel. Donc, si je reçois un texto coté personnel, je ne peux  
7 pas l'archiver sur le téléphone et ensuite, l'envoyer par le côté du travail. La seule  
8 façon... il fallait que je mette cette photo sur mon ordinateur afin de pouvoir envoyer le  
9 gazouillis. Donc, j'ai dû le texter à mon téléphone personnel et ensuite envoyer en  
10 courriel cela à mon adresse pour pouvoir le mettre sur mon ordinateur et ensuite,  
11 réduire la taille de la photo afin de pouvoir envoyer un gazouillis.

12 **Me ROGER BURRILL :** Alors, est-ce que vous avez fait ce  
13 processus?

14 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

15 **Me ROGER BURRILL :** Quel était le but, donc, de mettre ça sur  
16 votre ordinateur?

17 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Afin de pouvoir utiliser le logiciel pour  
18 couper et créer la photo, réduire la taille de la photo.

19 **Me ROGER BURRILL :** Pourquoi le faire?

20 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Eh bien, il faut que la photo soit  
21 exactement ce que le gens doivent voir, comme... on ne veut pas voir, avoir toute la  
22 photo. On veut voir seulement la voiture.

23 **Me ROGER BURRILL :** Donc cette photo de la voiture, donc,  
24 qu'est-ce que vous avez fait?

25 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je pense que je l'ai coupée un peu, je  
26 l'ai réduite un peu. Mais je voulais surtout que les gens voient le numéro de la voiture,  
27 28B11.

28 **Me ROGER BURRILL :** Donc, quand vous étiez en train de couper

1 la photo, est-ce que vous aviez une idée de vos responsabilités à ce niveau-là de la  
2 part de votre directrice?

3 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je savais qu'elle voulait que j'envoie  
4 un gazouillis avec l'image de la voiture et comment la distinguer d'une autre voiture  
5 légitime.

6 **Me ROGER BURRILL :** Donc, on va y arriver dans quelques  
7 instants. Mais donc, vous savez comment réduire les photos?

8 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, bien sûr.

9 **Me ROGER BURRILL :** Et ça, donc, c'est le recadrage ou le  
10 détournement. Est-ce qu'il y avait autre chose à faire?

11 **CAP. JENNIFER CLARKE:** On utilisait donc le logiciel et ajouté un  
12 cercle autour du numéro de voiture et une flèche pour l'indiquer.

13 **Me ROGER BURRILL :** Donc Madame la registraire, regardons le  
14 paragraphe 92. Donc, véhicule de police... qui a mis ce cercle-là?

15 **CAP. JENNIFER CLARKE:** C'est moi.

16 **Me ROGER BURRILL :** Il y a aussi une grande flèche blanche. Qui  
17 a mis cette flèche-là?

18 **CAP. JENNIFER CLARKE:** C'est moi qui a mis cette flèche-là.

19 **Me ROGER BURRILL :** Donc ça, ça fait partie du processus vous  
20 faites, vous effectuez pour convertir cette photo en quelque chose qui pourrait être  
21 communiqué au public?

22 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

23 **Me ROGER BURRILL :** D'accord. Donc ensuite, on se rend au  
24 paragraphe 90; à 8 h 59, l'agent Clarke envoie un courriel à Scanlan avec l'information  
25 sur la réplique d'autopatrouille. Donc, la voiture, elle dit « La voiture ressemble à un  
26 Ford Taurus de la GRC Interceptor. La seule différence, c'est qu'il y a une antenne  
27 fouet sur le coffre; c'est comme une antenne de cinq à six pieds de haut, 22B11  
28 marqué. »

1 Pourquoi envoyer ce courriel à votre directrice?

2 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne savais pas ce qu'elle savait. Je  
3 voulais donc... parce qu'elle doit communiquer avec la haute direction parce que...

4 **Me ROGER BURRILL :** Comment est-ce que vous saviez que  
5 c'était ça qu'elle allait faire?

6 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Parce que c'était ça le processus. Il  
7 fallait qu'elle possède cette information. Et donc, ça venait d'une conversation que  
8 j'avais eue avec le sergent d'état-major MacCallum. C'est peut-être lui, en fait, qui avait  
9 envoyé le texto et la photo aussi, à moi.

10 **Me ROGER BURRILL :** Comprenez-vous l'importance de ces  
11 attributs physiques?

12 **CAP. JENNIFER CLARKE:** À 100 %.

13 **Me ROGER BURRILL :** Quelle était l'importance de ces attributs  
14 dans votre processus de réflexion?

15 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Il fallait que je le fasse de manière à ce  
16 que les gens qui verraient le feed de Twitter comprendraient cela. Je me préoccupais  
17 de la possibilité du vigilantisme (sic) et que si je faisais une erreur, que ça pourrait  
18 exposer des membres légitimes à un danger, donc je voulais absolument rendre ce  
19 gazouillis correct.

20 **Me ROGER BURRILL :** Pourquoi vous avez ajouté cette question  
21 de l'antenne fouet?

22 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Parce que je savais que Lia ne saurait  
23 pas ce que c'est. Donc, c'est pour ça que je l'ai décrite.

24 **Me ROGER BURRILL :** Étant donné l'importance de cette  
25 information, est-ce qu'il vous serait... est-ce que vous auriez déjà pensé que vous  
26 auriez pu rejoindre des membres directement, des haut gradés?

27 **CAP. JENNIFER CLARKE:** D'un point de vue opérationnel?

28 **Me ROGER BURRILL :** C'est-à-dire donc passer outre Lia

1 Scanlan?

2 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je comprends votre question. Il y avait  
3 un sens d'urgence, mais que ce n'était pas une bonne idée. Moi, mon rôle, c'était donc  
4 de communiquer à elle ce que moi je savais et de m'assurer qu'elle possède toute  
5 l'information, ce que j'ai fait.

6 **Me ROGER BURRILL :** Donc, étant donné que vous avez eu la  
7 photo pendant quelques moments avant 8 h 59, est-ce que vous pouvez nous expliquer  
8 pourquoi vous avez dû mettre 30 minutes avant de rejoindre Lia Scanlan sur les détails  
9 de la photo?

10 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Il y avait beaucoup de choses qui se  
11 passaient en arrière-plan; il fallait que je parle avec le caporal Croteau, qui était là-bas à  
12 Portapique, elle ne savait pas où était le suspect, elle ne savait pas ce qui se passait.  
13 Elle essayait de gérer les appels constants. Et moi, j'ai été inquiète, il fallait absolument  
14 qu'elle sache ce qui se passe parce qu'il serait peut-être nécessaire de répondre  
15 opérationnellement à une voiture identifiée avec un homme en uniforme. Il fallait donc  
16 comprendre l'idée qu'il y avait quelqu'un qui se cachait en pleine vue, donc qui utilisait  
17 une voiture de police et un uniforme qui ressemblait à nous. On essayait de  
18 comprendre cela puis de communiquer ces informations.

19 J'ai dû mettre... faire deux ou trois appels à Halliday et MacCallum  
20 pour essayer d'obtenir des renseignements et pendant ce temps-là, les gens étaient  
21 tués. Ils raccrochaient parce qu'ils avaient des devoirs opérationnels qu'ils devaient  
22 faire et moi, pendant que j'essayais de publier ce gazouillis. Et on a travaillé avec... j'ai  
23 travaillé avec quelqu'un de mon unité, Madame Bayers, pour essayer de figoler,  
24 soigner le langage.

25 **Me ROGER BURRILL :** Passons au paragraphe... au prochain  
26 paragraphe, 91. Vous envoyez le courriel à la directrice Scanlan et vous avez une  
27 réponse à 9 h 04. Elle dit :

28 « Parfait. Le prochain gazouillis, c'est lui et une

1 photo. Après ça, je veux celui-ci PC... celui-ci et la  
2 voiture de police. Est-ce que vous pouvez regarder  
3 ce que nous avons dit jusque là et rédiger quelque  
4 chose? Haddy va approuver et Regis va l'archiver au  
5 doc. »

6 Qu'est-ce que cela voulait dire pour vous? Quelles étaient vos  
7 obligations?

8 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Lia a envoyé la photo du suspect et  
9 elle voulait donner suite avec la photo de l'autopatrouille. Et donc, elle me demandait de  
10 faire quelque chose avec cette photo, mais d'abord, elle voulait communiquer, envoyer  
11 la photo de son visage.

12 **Me ROGER BURRILL :** Est-ce que ça avait un impact sur ce que  
13 vous faisiez en termes de fournir de l'information au public en ce qui concernait la  
14 voiture?

15 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je savais qu'elle envoyait la photo de  
16 son visage – c'est rare qu'on le fait parce que généralement, il y a la question de la *Loi*  
17 *sur la vie privée*; quand on publie le visage, ça veut dire qu'on accuse quelqu'un.

18 **Me ROGER BURRILL :** Mais au niveau de la consigne, pour  
19 regarder ce qu'on a dit jusqu'à date et rassembler quelque chose qu'Haddy pouvait  
20 approuver, ça signifie quoi?

21 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Il fallait que je rédige le libellé pour le  
22 tweet, c'est ce que je faisais avec Cindy Bayers dans les coulisses.

23 **Me ROGER BURRILL :** Paragraphe 92, 9 h 40 : une version  
24 d'ébauche du tweet avait été préparée par le caporal Clake avec une photo de la  
25 réplique de l'autopatrouille de l'auteur et ça avait été envoyé au sergent d'état-major  
26 MacCallum pour son approbation. Vous vous rappelez?

27 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

28 **Me ROGER BURRILL :** Et la version ébauche du tweet, c'était

1 avec Madame Bayers aussi?

2 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, bien sûr.

3 **Me ROGER BURRILL :** Alors ça, c'est à 9 h 40. Mais la consigne  
4 semble être revenue à 9 h 04. Vous pouvez expliquer les 36 minutes entre l'arrivée de  
5 la consigne et ce qui était une demande à approuver le tweet? Vous avez des aperçus  
6 au niveau du retardement de 35 minutes?

7 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Ça semble comme longtemps; le  
8 temps s'arrête, lorsque ces choses-là arrêtent. Tout ce que je sais, c'est que je faisais  
9 des efforts pour s'assurer que les renseignements étaient corrects et ça, ça comprend  
10 deux ou trois appels à MacCallum et Halliday que je vérifiais certains éléments et des  
11 choses qui se passaient du côté opérationnel en même temps, essayer de comprendre  
12 la portée de ce qui se passait, essayer de décider là où je devais être et également  
13 essayer de parler avec caporal Croteau sur les prochaines étapes.

14 **Me ROGER BURRILL :** Aviez-vous une notion, du tout, pendant  
15 que vous étiez dans le tourbillon de tout cela, qu'il y avait des retardements qui n'étaient  
16 pas nécessaires ou des obstacles à ton intention afin de fournir les renseignements qui  
17 vous étaient fournis?

18 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne suis pas sûre si j'aurais pu  
19 travailler plus rapidement. Je faisais du mieux que je pouvais avec les renseignements  
20 et les compétences que j'avais avec moi. Je ne pouvais pas envoyer ces  
21 renseignements-là sans approbation. Je ne voulais pas avoir un côté négatif du côté  
22 opérationnel et le simple fait d'envoyer la photo de la voiture ou du visage, c'est  
23 vraiment quelque chose de très, très important.

24 **Me ROGER BURRILL :** Alors, les prochaines étapes du récit – on  
25 passe aux pages ... au paragraphe 92. Il s'agit du courriel au sergent d'état-major

26 MacCallum :

27 « J'ai reçu les renseignements sur l'uniforme du membre. La voiture est 28B11, non pas  
28 22B11 comme j'avais dit auparavant. C'est parce que 28 est Onslow et ils n'ont pas des

1 voitures 11B – aucune façon que cette nouvelle voiture-là est sur les routes en  
2 Nouvelle-Écosse. »

3 Et voilà, ça vous montre un texte de tweet et la photo, 28B11 –  
4 comparé à 22B11, est-ce que c'est quelque chose que vous avez entrepris dans votre  
5 propre enquête? Parlez-nous de cela – cela pourrait avoir un impact sur la chronologie.

6 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Peut-être pas. Est-ce que je devrais  
7 expliquer la numérotation des voitures? Est-ce que je devrais expliquer les numéros sur  
8 les voitures de police?

9 **Me ROGER BURRILL :** Oui, je pense que c'est important.

10 **CAP. JENNIFER CLARKE:** 28 fait référence à un détachement –  
11 c'est ça la numérotation des voitures dans la province de la Nouvelle-Écosse. C'est  
12 différent dans les différentes provinces. La lettre indique le genre de service de la  
13 voiture et le dernier chiffre est la séquence. 28, c'est le détachement d'Oxford; B, c'est  
14 Bravo, ça veut dire que c'est une voiture rurale, du Service général rural et 11, c'est la  
15 séquence, c'est la 11<sup>e</sup> voiture que le détachement rural dont dispose Oxford. Ils ont cinq  
16 agents – aucune façon qu'ils ont 11 voitures de police. Quand j'ai cru que c'était 22  
17 Bravo 11, Lower Sackville, c'est 22. Alors, j'ai téléphoné; alors j'ai dit « Où est 22 Bravo  
18 11? » Je savais, ayant su qui travaillait là-bas, que cela aurait dû dire LS 11, mais des  
19 voitures plus anciennes là-bas qui ont moins de kilométrage, qui ont peut-être l'ancien  
20 système de numérotage, je voulais savoir là où ça se trouve. Nous, il n'y a pas de 28,  
21 de 22B11 là-bas... ici, plutôt.

22 Là, j'ai reçu des renseignements que c'était... la voiture était le  
23 28B11 et je n'avais aucune... c'était sans aucun doute, c'était une bonne façon  
24 d'identifier la voiture auprès du public – aucune façon que c'était un identifiant légitime  
25 de voiture de police dans cette province.

26 **Me ROGER BURRILL :** Ça, c'est les enquêtes qui sont intégrées  
27 dans votre préparation du tweet?

28 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui. Nous devons vérifier tous les

1 détails; on ne peut pas avoir tort.

2 **Me ROGER BURRILL** : Alors, la photo que nous avons vue, c'est  
3 que vous avez produit, vous avez dit ça plus tôt?

4 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Oui, c'est ça.

5 **Me ROGER BURRILL** : Paragraphe 93 : « Caporal demande... par  
6 courriel du caporal Clake au sergent d'état-major n'était pas répondue »

7 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Ça ne me surprend pas, il était en train  
8 de conduire une voiture de police, la situation est folle et en temps réel. Aucune  
9 surprise qu'il n'a pas réagi.

10 **Me ROGER BURRILL** : Et qu'est-ce que vous avez fait à ce stade-  
11 là, étant donné qu'il n'y avait pas de réponse et que vous aviez ces renseignements  
12 importants-là?

13 **CAP. JENNIFER CLARKE**: Je me suis rendue à Halliday pour son  
14 approbation.

15 **Me ROGER BURRILL** : Alors, au paragraphe 94, à 9 h 45,  
16 « Caporal Clarke semble avoir envoyé la demande pour l'approbation au sergent d'état-  
17 major Halliday; le sergent d'état-major, D6 – signifie qu'il est occupé. »

18 Alors, votre souvenir, c'est que vous devez envoyer à Steve?

19 Alors, on passe au paragraphe 95; je demande  
20 vos commentaires. « À 9 h 49, le caporal Clarke  
21 semble avoir reçu l'approbation du tweet sur la  
22 réplique de l'autopatrouille de la GRC du sergent  
23 d'état-major Halliday. Elle envoie un courriel à Lia  
24 Scalan avec copie avec le sujet « Approuvé par  
25 Halliday – tweet pour approbation, s'il vous plaît,  
26 28B11 ». Il vient d'indiquer qu'il intervient, il y a un  
27 autre incident, le suspect est en cavale. Le tweet est  
28 approuvé. »

1 Pourquoi avez-vous envoyé ça à 9 h 49 à la directrice générale  
2 Scanlan?

3 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Généralement, durant l'incident, il faut  
4 l'approbation. Les choses qui sont ordinaires... ce n'est pas un bon terme, ce n'est pas  
5 la bonne pensée, mais c'est tout ce qui me vient à l'esprit – quelque chose de plus  
6 routine, j'enverrais le tweet moi-même. Il fallait qu'elle sache ce qu'elle faisait et que je  
7 faisais et sur un autre incident plus élargi ou grave ou de plus grand profil, je m'assure  
8 que la directrice approuve tout ce que je faisais. On devait être au courant de ce qu'on  
9 faisait.

10 **Me ROGER BURRILL :** On a entendu dans une présentation que  
11 le tweet au sujet de votre tweet même a été envoyé à 10 h 17. Ça, c'est une différence  
12 de 27 ou 28 minutes entre l'approbation et l'envoi du tweet. Pouvez-vous nous offrir un  
13 aperçu, qu'est-ce que vous faisiez, qu'est-ce que vous pensiez et c'était quoi votre...

14 **CAP. JENNIFER CLARKE:** J'attendais l'approbation – j'ai envoyé  
15 le courriel au moins deux fois à Lia, je savais qu'elle était très occupée. Je ne suis pas  
16 sûre si j'ai appelé; je suis pas mal certaine que j'ai appelé. Je marchais un peu partout  
17 chez moi c'était long, le plus long 27 minutes de toute ma carrière. C'était toute une  
18 affaire d'envoyer une photo d'une voiture de police que même l'agent de police habituel  
19 aurait de la difficulté à identifier. Comment est-ce que je vais affecter les membres sur  
20 la route, il y a un nombre inconnu d'agents de police qui interviennent. C'est vraiment  
21 un grand... quelque chose à grande envergure.

22 **Me ROGER BURRILL:** Étant donné les circonstances et  
23 l'importance des renseignements dont vous disposiez, pendant que vous marchiez un  
24 peu partout dans votre maison, est-ce qu'il aurait pu y avoir d'autres options pour  
25 l'approbation pour envoyer les renseignements au public ?

26 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non.

27 **Me ROGER BURRILL:** Il y a d'autres personnes à part Lia Scanlan  
28 qui auraient été impliquées dans ce processus-là, qui auraient été des... familiers avec

1 les communications stratégiques. Avez-vous rejoint ces gens-là ?

2 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Voulez-vous dire Cindy Bayers ou ces  
3 gens-là ?

4 **Me ROGER BURRILL:** Oui.

5 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non, Lia c'était le conduit à ce stade-là  
6 et c'était la personne dont j'avais besoin de l'approbation.

7 **Me ROGER BURRILL:** Les gens qui vont au-delà de Lia Scanlan,  
8 au niveau de, surtout le commandement division H, auriez-vous pensé, étant donné la  
9 substance de renseignements dont vous disposiez de rejoindre ces gens-là ?

10 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non. Non. Ce n'était pas approprié. On  
11 doit respecter la chaîne de commandement. Je sais que ça peut avoir l'air plutôt trivial  
12 étant donnée ce qui se passe, c'est comme ça que ça fonctionnait dans l'unité je n'allais  
13 pas faire autrement à ce stade-là.

14 **Me ROGER BURRILL:** On regardait au paragraphe 98 qu'il y a un  
15 Tweet à 10 h 04 envoyé au sujet que... que la GRC avisait au public de rester au loin  
16 de Hidden Hill Top étant donné de ce qui se passait à la résidence Fisher. Auriez-vous  
17 été au courant des renseignements de ce qui se passait sur la route ?

18 **CAP. JENNIFER CLARKE:** J'ai un peu de renseignements, vous  
19 pouvez voir une note, j'ai rédigé « Silver Tracker », c'est un des véhicules impliqués.

20 **Me ROGER BURRILL:** Mais l'important, c'est les questions au  
21 sujet du paragraphe 98, c'est le Tweet de Hidden Hill Top à 10 h 04. Ça, ça tombe à la  
22 période entre 9 h 49 et 10 h 17 et il y a des tweets des communications stratégiques.  
23 Ce n'est pas vous, c'est un autre opérateur au sein de la division. Étiez-vous au courant  
24 que ce tweet-là avait été envoyé ?

25 **CAP. JENNIFER CLARKE:** À moins que je l'avais vu,  
26 probablement pas.

27 **Me ROGER BURRILL:** Et l'importance des renseignements dont  
28 vous disposiez à ce stade-là, avez-vous appelé quelqu'un d'autre à part, je songe à

1 Regis Dudley, responsable de ce tweet là. Est-ce que vous l'avez contacté pour obtenir  
2 des conseils au sujet des renseignements dont vous disposiez ?

3 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non.

4 **Me ROGER BURRILL:** D'accord. Avec le recul, en considérant les  
5 28 minutes très difficiles, auriez-vous fait les choses... pu faire les choses différemment  
6 au sujet... en ce qui a trait aux renseignements dont vous disposiez afin que ce soit  
7 communiqué au public ?

8 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne sais pas qu'est-ce que j'aurais  
9 pu faire autrement, il y avait beaucoup de choses qui se passaient en coulisses. Bon,  
10 j'aurais bien voulu pouvoir l'envoyer plus tôt, je ne sais pas si ça aurait pu sauver  
11 quelqu'un, je ne sais pas. Je ne sais pas si j'aurais pu travailler plus rapidement étant  
12 donné le format sur lequel je travaillais, les processus habituels, et ça n'aurait pas été  
13 productif à qui que ce soit, de commencer à travailler de façon indépendante et... plutôt  
14 que de chercher l'approbation de la source dont j'avais. Je m'assure que je n'avais  
15 aucune autre circonstance.

16 **Me ROGER BURRILL:** Quand vous avez envoyé le Tweet à  
17 10 h 17, c'est vous qui cliquez « Envoyer » et qu'est-ce qui a fait que vous avez envoyé  
18 à 10 h 17 ?

19 **CAP. JENNIFER CLARKE:** J'ai reçu un appel ou un courriel de Lia  
20 qui m'a dit : « Oui, allez-y. »

21 **Me ROGER BURRILL:** Voilà mes questions pour ce témoin,  
22 Monsieur et Mesdames les Commissaires.

23 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien, Maître Burrill. Même si  
24 vous êtes retraité, je vais faire référence à vous comme le caporal Clarke. Madame la  
25 caporale, le processus qui va s'ensuivre, c'est qu'il y aura une pause maintenant et Me  
26 Burrill et les autres avocats de la Commission vont rencontrer les avocats des  
27 participants pour déterminer s'il y a davantage de questions pour vous et si oui, qui va  
28 les poser. Nous allons prendre une pause de 20 minutes et si vous avez besoin de

1 davantage de temps, veuillez nous le faire savoir. Alors ça, ça nous amène à 11 h 15.

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les procédures sont en  
3 pause, les procédures reprendront à 11 h 15.

4 --- L'audience est en pause à 10 h 54

5 --- L'audience est reprise à 11 h 21

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenue à nouveau,  
7 les procédures sont en cours.

8 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maître Burrill.

9 **Me ROGER BURRILL:** Oui, merci Commissaire. Nous avons  
10 rencontré pendant la pause, nous avons discuté le suivi pour ce qui est de l'examen.  
11 Nous proposons qu'il y ait trois avocats qui puissent poser des questions, en particulier  
12 Mme Miller, M. Russell et par la suite Mme MacCormick. Et si les Commissaires sont  
13 d'accord, on va retourner... on va reprendre avec les témoins.

14 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci avocats pour votre  
15 collaboration, c'est très apprécié. Je vous demande de bien vouloir expliquer cela au  
16 témoin.

17 **Me ROGER BURRILL:** Alors la caporale est de retour, merci  
18 Commissaire.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci encore, caporal Clarke. Trois  
20 avocats voudraient vous poser des questions de suivi, Madame Clarke. On va  
21 commencer avec Mme Miller. Ensuite, ils vont nous expliquer qui ils représentent.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TARA MILLER :**

23 **Me TARA MILLER:** Bonjour caporal Clarke, mon nom est Tara  
24 Miller. Avec mon collègue nous représentons les membres de la famille Kristen Beaton.  
25 Je peux continuer à vous appeler caporal, même si je sais que vous êtes retraitée ?

26 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

27 **Me TARA MILLER:** Donc je voudrais commencer par essayer de  
28 mieux comprendre, caporal Clarke, sur la formation qui devait être faite après votre

1 arrivée au centre de communications stratégique en 2016, en particulier par rapport au  
2 travail sur les incidents critiques. Pouvez-vous partager avec nous quel genre de  
3 formation a eu lieu depuis 2016 au sein de la division à laquelle vous travaillez ?

4 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Par rapport aux réseaux sociaux ou à  
5 toute la fonction...

6 **Me TARA MILLER:** Je prends toute la formation, je voudrais que  
7 ça soit plus large. Il y a un accident de véhicule, je voudrais insister sur la formation que  
8 vous avez par rapport aux incidents, lorsqu'il est question d'un incident critique.

9 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Ce n'était pas vraiment une formation,  
10 c'est plus un travail. D'abord j'ai été bien sûr aidée tout au long du processus pour faire  
11 mon travail. Et lorsque je suis devenue plus professionnelle, donc ça exigeait moins de  
12 supervision.

13 **Me TARA MILLER:** Avez-vous accompli des exercices dans ce  
14 sens en 2016, pour justement la planification de façon proactive, lorsqu'il est question  
15 d'incidents critiques ?

16 **CAP. JENNIFER CLARKE:** La seule chose à laquelle je pourrais  
17 comparer dans ce genre de scénario, donc on va achever pas mal d'opérations sur ce  
18 genre d'incident.

19 **Me TARA MILLER:** Donc c'est la seule chose dont vous vous  
20 souvenez pour cette formation.

21 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

22 **Me TARA MILLER:** Rien au sujet d'un tireur actif ?

23 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non, il n'y a pas de formation officielle  
24 sur ça.

25 **Me TARA MILLER:** Y a-t-il des formations avec votre groupe par  
26 rapport au système d'alerte du bureau de gestion des urgences ?

27 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Les seules conversations que j'ai eues  
28 c'était les jours qui tombaient le 19 avril. Je pense que c'était un vendredi de cette

1 semaine et la seule conversation que j'ai eue, c'est que j'avais posé la question au  
2 directeur « pourquoi on l'utilise » et la réponse était que nous ne l'avons jamais utilisé  
3 comme réaction au sein de... c'est-à-dire pour le maintien de l'ordre.

4 **Me TARA MILLER:** Et donc ça n'a jamais été utilisé par ce  
5 groupe ? Donc vous pouvez même dire que vous n'étiez pas au courant de la priorité  
6 conséquente après les pertes massives ?

7 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

8 **Me TARA MILLER:** Donc M. Burrill a couvert pas mal  
9 d'informations par rapport à ce que vous avez dit. Une des pièces d'information, caporal  
10 Clarke, que vous aviez à 9 h du matin, c'est dans le paragraphe 19 du document de  
11 base. On peut le sortir, je pense que vous le connaissez déjà. À 9 h 59, vous avez  
12 envoyé un courriel au sujet de la mise à jour du véhicule du suspect, de l'auteur. Donc  
13 vous avez dit que la seule différence c'est qu'elle a une antenne sur la voiture. Où est-  
14 ce que vous avez obtenu cette information ?

15 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je pense que c'était une conversation  
16 que j'ai eue au téléphone avec le sergent d'état-major McCallum. Nous avons essayé  
17 de réfléchir comment distinguer cela par rapport à la voiture.

18 **Me TARA MILLER:** Vous vous souvenez sur comment il a eu cette  
19 information ?

20 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non.

21 **Me TARA MILLER:** Vous a-t-il dit qu'il avait une photo à ce  
22 moment-là, de l'information ?

23 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne me souviens pas, peut-être que  
24 c'était l'un d'entre eux allait m'envoyer la photo, mais je ne sais pas comment il a su ça.

25 **Me TARA MILLER:** Et c'est comme ça que... on voudrait savoir  
26 comment vous avez eu cette information, justement, lorsque vous avez parlé avec le  
27 sergent d'état-major McCallum.

28 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, je pense que c'était lors de cette

1 discussion avec lui.

2 **Me TARA MILLER:** Et maintenant, pour ce qui est de Facebook et  
3 de Twitter, les notifications. Donc Twitter c'était de 10 h 17 et Facebook 10 h 19. Donc  
4 vous aviez publié cela sur Twitter, sur Facebook ? C'est-à-dire, pour ce qui est de la  
5 diffusion des informations concernant le véhicule, vous avez fait ça ?

6 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne me souviens pas du *post* sur  
7 Facebook, mais je me souviens de celui sur Twitter.

8 **Me TARA MILLER:** Et je pense que c'était là où vous aviez ajouté,  
9 c'est-à-dire le détail de l'antenne-fouet sur le véhicule ?

10 **CAP. JENNIFER CLARKE:** L'antenne-fouet, ça je l'ai appris. Je ne  
11 savais pas ce que c'était. Je ne savais pas si les membres le savaient, si j'allais ajouter  
12 cette description, mais je sais qu'il y a certains véhicules qui ont ce genre d'antenne sur  
13 leurs véhicules. Donc pour moi, utiliser ce détail ou ce critère, je ne savais pas si c'était  
14 une distinction, mais le pare-chocs poussoir...

15 **Me TARA MILLER:** Oui, justement j'y arrive. Vous étiez au courant  
16 que ce véhicule avait un pare-chocs poussoir ?

17 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, je pense que je l'ai vu dans un  
18 échange de courriels. Donc pour... c'est-à-dire que je voulais m'assurer que ce n'était  
19 pas notre véhicule.

20 **Me TARA MILLER:** Donc vous avez dit qu'il y a beaucoup de  
21 véhicules qui ont des... qui ont des... ce détail sur leur véhicule.

22 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, certains véhicules l'avaient, mais  
23 je ne sais pas quelles unités étaient dans la zone et quelles unités avaient des  
24 véhicules qui avaient des pare-chocs poussoirs. Et donc, c'était vraiment l'un...

25 **Me TARA MILLER:** Vous pensiez que c'était un véhicule de la  
26 province qui avait... Donc vous sembliez savoir qu'il y avait d'autres véhicules qui  
27 avaient des pare-chocs poussoirs.

28 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, il y en a pas mal. C'est en

1 raison... Oui. En raison de la région géographique, oui, certains véhicules avaient ce  
2 genre d'antenne. Pardon, ce pare-chocs poussoir. Et donc pour ce qui est des  
3 antennes, je n'étais pas au courant et je ne voulais pas distinguer cela.

4 **Me TARA MILLER:** Donc vous avez pris la décision d'enlever  
5 l'information concernant le pare-chocs poussoir ?

6 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non, ce n'est pas que je l'ai enlevé,  
7 mais parce que Twitter ne permet que 140 caractères, donc j'ai insisté sur ce qui  
8 distinguait ce véhicule.

9 **Me TARA MILLER:** Il y avait aussi sa publication, cette publication  
10 sur Facebook. Donc il n'y a pas de limites en termes de caractères pour ce qui est d'un  
11 *post* sur Facebook. Donc vous aviez eu, assumé le rôle...

12 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui. Sur mes notes il est mentionné  
13 « Twitter », mais je... il n'y a pas de Facebook, donc je ne me souviens pas.

14 **Me TARA MILLER:** Donc vous êtes d'accord avec moi que s'il y  
15 avait un *post* Facebook, vous auriez eu de la place pour en dire plus, pour parler sur les  
16 deux détails de l'antenne-fouet et du pare-chocs poussoir, n'est-ce pas ?

17 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

18 **Me TARA MILLER:** L'ordre que nous connaissons ou la  
19 commande de Twitter que nous connaissons pour ce qui est de l'identification du visage  
20 de l'auteur et aussi, l'identification du véhicule a suivi. Ça aurait été pas mieux, peut-  
21 être, de commencer par les détails, les informations concernant le véhicule, ensuite le  
22 détail sur l'auteur ?

23 **CAP. JENNIFER CLARKE:** La décision de la commande du tweet  
24 ne dépendait pas de moi.

25 **Me TARA MILLER:** Nous avons aussi entendu lors des tables  
26 rondes qu'il y avait beaucoup de communication pour justement garder le public informé  
27 au sujet d'incidents critiques. Caporal Clarke, je pense qu'on devait se concentrer sur le  
28 fait que toute l'information, en gros, puis après s'attarder sur les détails. Peut-être que...

1                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je peux vous dire que c'est une  
2 approche générale sur la transcription, sur la stratégie fait que ce n'est pas quelque  
3 chose que moi j'ai développé, ou j'ai élaboré. Moi j'animais les conférences de presse,  
4 je répondais aux questions des médias, mais la stratégie n'était pas mon rôle.

5                   **Me TARA MILLER:** Lorsque vous dites « stratégie », vous  
6 assumez un rôle par rapport aux événements des pertes massives. Est-ce que c'est  
7 quelque chose que vous avez fait auparavant ? C'est-à-dire que vous étiez préparée ?

8                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Encore une fois, j'étais en train  
9 d'assumer un rôle qu'on m'imposait, qu'on m'a demandé d'assumer. Je n'étais pas de  
10 service ce jour-là, on a fait appel à moi et j'ai rejoint, et on m'a demandé de faire des  
11 choses et je les ai faites.

12                   **Me TARA MILLER:** Je voulais juste m'assurer que je suis claire sur  
13 ça, caporale Clarke. Est-ce que vous êtes en train de dire qu'avant les pertes massives,  
14 il n'y aurait pas eu d'élaboration de *post* Twitter ou Facebook pour être dans les  
15 réseaux sociaux ?

16                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Mais encore une fois, pour un  
17 événement plus grand, on m'a demandé de prendre une photo du véhicule de police.

18                   **Me TARA MILLER:** Combien de fois avez-vous été impliquée ou  
19 avez-vous participé... les personnes dans l'incident en particulier.

20                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, beaucoup de... je travaillais pour  
21 les communications stratégiques justement, donc rien d'intense en termes d'opérations.

22                   **Me TARA MILLER:** Et cette fois-ci c'était assez fluide ?

23                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

24                   **Me TARA MILLER:** Donc ça marquait la différence entre les autres  
25 incidents et cet incident ?

26                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, tout à fait. Oui. On était plus en  
27 réaction plutôt qu'en mode proactif dans ce cas-là.

28                   **Me TARA MILLER:** Vous étiez plus réactive à Portapique ?

1                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** ...parce que le suspect était décédé  
2 lorsqu'on était en train de travailler sur ça.

3                   **Me TARA MILLER:** Merci. Maintenant, on revient à la chronologie  
4 et il y a cette preuve dans le document de base au sujet de certains détails. Caporal  
5 Clarke, l'une des raisons vous avez marqué un certain retard, parce que vous étiez en  
6 contact avec plusieurs personnes, et je pense que vous avez dit que « elle était dans le  
7 véhicule » et vous vous inquiétiez pour elle. Où est-ce qu'elle était exactement à ce  
8 moment-là ?

9                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne suis pas sûre à 100 %, mais je  
10 sais qu'elle était dans une zone générale à Portapique, mais je ne suis pas sûre du lieu  
11 exactement où est-ce qu'elle était.

12                   **Me TARA MILLER:** Aviez-vous compris qu'elle était au poste de  
13 commandement, ou qu'elle était sur les lieux à Portapique ?

14                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Vraiment, je ne sais pas.

15                   **Me TARA MILLER:** Donc c'est une hypothèse que vous faites,  
16 lorsque vous dites qu'elle était sur son téléphone dans son véhicule ?

17                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Une fois que j'ai réalisé qu'elle était là  
18 et que je ne savais où se trouvait le suspect, c'était très chaotique d'assurer cette  
19 information publique, lorsqu'il y a quelque chose qui se passe, parce que vous n'avez  
20 pas l'information. On n'a pas l'information que... c'est très demandant, c'est très  
21 exigeant. Et bien sûr, pour en savoir plus sur ce qui se passait et donc...

22                   **Me TARA MILLER:** Et quand vous avez dit « je réalise... que  
23 j'étais là-bas » est-ce qu'elle était au poste de commandement ou elle était en dehors  
24 du poste de commandement ?

25                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je pense que... je ne sais pas  
26 exactement où est-ce qu'elle était, où est-ce qu'elle se trouvait. Ça serait très typique  
27 de la part d'un directeur d'exiger bien sûr de se présenter sur les lieux. Mais on ne  
28 savait pas le nombre de lieux qu'il y avait. Je sais qu'elle était dans un endroit en

1 général, mais je ne sais pas où se trouvait le suspect et ça, ça me causait des  
2 préoccupations.

3 **Me TARA MILLER:** Je voudrais juste clarifier aussi avec vous,  
4 quand est-ce que vous avez reçu la photo du véhicule ?

5 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne sais pas.

6 **Me TARA MILLER:** Vous ne savez pas.

7 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je n'ai pas ce téléphone, je n'ai plus  
8 ce téléphone, donc je ne peux pas savoir quand est-ce que j'ai reçu ce texto.

9 **Me TARA MILLER:** Vous avez aussi parlé à 9 h 40, vous avez  
10 envoyé le tweet au sergent d'état-major McCallum, il n'était pas là. Et bien sûr c'est  
11 clair, parce qu'il était en train de réagir à ce qui se passait, il était en mode opérationnel.  
12 Donc pour vous assurer que vous avanciez, c'est à dire, ce qui me frappe, c'est que le  
13 sergent d'état-major McCallum était en train de jouer deux rôles, d'assumer deux rôles  
14 ce jour-là, il était en charge de gérer les communications avec le sergent Halliday et  
15 vous aviez besoin de son approbation, n'est-ce pas ?

16 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, tout à fait. On m'a demandé  
17 justement d'avoir son approbation.

18 **Me TARA MILLER:** Nous avons cette preuve, que vous  
19 communiquez avec lui, donc c'est clair pour nous, mais il semble aussi qu'il était en  
20 mode opérationnel aussi, il était en train d'assurer un rôle opérationnel, il était en train  
21 de conduire, donc ça ne vous surprend pas qu'il ne pouvait pas vous répondre. Ça ne  
22 vous frappe pas que... ça ne vous dit pas qu'à l'avenir, lorsque des personnes ont  
23 besoin d'autorisations, ont besoin d'assumer un seul rôle de liaison, de coordination.

24 **CAP. JENNIFER CLARKE:** C'est difficile, je ne sais pas comment  
25 le dire. Ça a du sens, mais c'est aussi difficile de ne pas aider un officier de police qui  
26 se trouve sur les lieux.

27 **Me TARA MILLER:** Il se peut que votre aide soit potentielle.

28 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, la police aide de façon différente.

1                   **Me TARA MILLER:** Il est question de sécurité publique et la  
2 communication publique est un rôle très critique, très important. Vous êtes d'accord  
3 avec moi ?

4                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, tout à fait. C'est un grand rôle.

5                   **Me TARA MILLER:** Vous avez reçu l'autorisation du sergent d'état-  
6 major Halliday, ensuite vous avez envoyé le même tweet au directeur Scanlan, de deux  
7 à trois fois, et votre réponse pour ça c'était, vous deviez savoir pourquoi vous deviez  
8 avoir son autorisation et la réponse était comme une loi générale, lorsqu'il y a de gros  
9 incidents il y a plus d'autorisations requises. Ce n'est pas écrit, comment vous avez su  
10 ça.

11                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Ce n'est pas écrit. C'est un rôle difficile  
12 pour un officier de police pour aller à cette section, pour la simple raison que dans  
13 beaucoup de cas, les lois ne sont pas écrites, mais comprises. Elles sont assimilées.  
14 Donc c'est carrément quelque chose que j'ai compris quand je travaillais là-bas. En  
15 particulier lorsque... c'est-à-dire que plus l'incident est important, plus l'importance ou  
16 l'obligation d'avoir une autorisation.

17                  **Me TARA MILLER:** Donc vous avez dit que les lois sont  
18 comprises et non pas écrites quand vous donnez des instructions par la section des  
19 communications stratégiques et donc vous deviez passer par plusieurs niveaux  
20 d'autorisations ?

21                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui. Plus il y avait un incident critique,  
22 que ça soit en mode opérationnel ou autre, on a besoin d'avoir... bien sûr, on a affaire à  
23 la section des communications stratégiques, donc ça a été mon expérience et donc  
24 encore une fois, plus le profil est élevé, plus on a besoin d'autorisations. J'avais besoin  
25 de savoir qu'est-ce que je devais faire.

26                  **Me TARA MILLER:** Mais le directeur... et le directeur Scanlan  
27 savait ce qu'elle faisait, n'est-ce pas ?

28                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

1                   **Me TARA MILLER:** Et vous avez reçu son approbation...  
2 l'approbation du sergent d'état-major Halliday, mais vous aviez quand même, vous  
3 vouliez encore recevoir d'autres approbations. Caporal Clarke, étant passée par  
4 plusieurs niveaux pour avoir une autorisation de quelqu'un qui n'est pas en poste...

5                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Les choses changeaient très vite ce  
6 matin et je voulais m'assurer que rien n'avait changé, c'est pour ça que je... Parce que  
7 c'est très difficile, c'est très risqué pour nous d'envoyer ce tweet à ce moment-là.

8                   **Me TARA MILLER:** Qu'est-ce qui aurait été... qu'est-ce qui aurait  
9 fait que ça soit risqué d'envoyer ce...

10                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Bien le véhicule qui était en détention,  
11 peut-être que quelque chose a changé, peut-être qu'il y avait d'autres véhicules.

12                  **Me TARA MILLER:** Donc peut-être qu'il était en détention, est-ce  
13 qu'il y aurait eu des difficultés pour envoyer un tweet et corriger l'information pour dire le  
14 fait qu'il était en détention ?

15                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je pense que ça aurait causé un  
16 risque... un autre risque pour nos membres. Il était déjà en détention donc ce n'est plus  
17 le cas. Donc c'est un risque pas nécessaire à prendre pour nous, pour justement cibler.

18                  **Me TARA MILLER:** Donc un risque pas nécessaire pour la GRC,  
19 versus la sécurité publique ?

20                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne suis pas en train de dire ça,  
21 mais je suis en train de dire tout simplement que ça ne serait pas nécessaire, ce serait  
22 un poste pas nécessaire puisque le risque n'est plus là.

23                  **COMMISSAIRE MacDONALD:** Madame Miller, excusez...

24                  **Me TARA MILLER:** Nous... on va garder cette question pour  
25 après. Vous êtes d'accord avec moi, caporal Clarke, que si vous aviez posté ce tweet et  
26 que vous aviez découvert que le suspect était en détention, vous auriez pu clarifier le  
27 *post*, n'est-ce pas ?

28                  **CAP. JENNIFER CLARKE:** Ce jour-là, on n'avait pas le temps de

1 changer le processus et donc, bien sûr par rapport au processus, c'était comme ça que  
2 l'on faisait les choses et ce n'était pas le moment. On n'allait pas les changer.

3 **Me TARA MILLER:** Et donc, ce n'était pas par écrits, mais une  
4 compréhension totale.

5 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

6 **Me TARA MILLER:** Avez-vous eu la chance de regarder le  
7 document de base 6

8 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

9 **Me TARA MILLER:** Donc je vais demander à Madame la  
10 registraire d'aller à la page 15 du document de base. Et ce que je voudrais faire,  
11 caporal Clarke, je sais que vous avez répondu à cela, mais il y a un nombre de  
12 publications dans les réseaux sociaux, je ne vais pas passer le tout en revue, mais je  
13 vais aller à l'information. Je veux juste être claire que les points, donc vous êtes  
14 responsable par rapport à la rédaction et à la publication de *post*, donc le premier tweet  
15 est à 11 h 32, plutôt 23 h 32, et vous n'étiez pas sur ça, c'était le caporal Croteau, n'est-  
16 ce pas. Donc à 8 h 2 on voit un gazouillis qu'il y a une situation impliquant un tireur actif  
17 à Portapique, est-ce que vous étiez impliquée dans ce gazouillis ?

18 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non.

19 **Me TARA MILLER:** À 8 h 45, sont là où on indique le nom de  
20 l'auteur des faits. Est-ce que vous étiez impliquée là-dedans ?

21 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non.

22 **Me TARA MILLER:** Donc c'est Scanlan qui a envoyé cette  
23 information sur l'identité du suspect. Ensuite à 9 h 12, on a un affichage sur Facebook  
24 qui dit que la GRC est en train de réagir, d'intervenir dans le cadre d'une plainte  
25 impliquant des armes à feu dans le secteur de Portapique. C'est une situation  
26 impliquant un tireur actif, est-ce que vous avez été impliqué avec cet affichage-là ?

27 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non.

28 **Me TARA MILLER:** Numéro 5. 10 h 04, gazouillis de la GRC qui

1 dit que les gens doivent éviter la route 4 près de Hidden Hill Top Campground à  
2 Glenholme. Donc vous n'étiez pas au courant de gazouillis-là.

3 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne regardais pas quelles autres  
4 choses se passaient, je me concentrais sur ma propre tâche.

5 **Me TARA MILLER:** Vous faites partie de l'unité de communication  
6 stratégique, vous faisiez du télétravail, mais est-ce que vous n'aviez pas un portrait  
7 général de ce que les autres membres de l'équipe faisaient à ce moment-là ?

8 **CAP. JENNIFER CLARKE:** À ce moment-là, non.

9 **Me TARA MILLER:** Donc est-ce qu'on peut dire que vous étiez...  
10 vous travailliez un peu dans votre propre silo, travaillant sur vos renseignements, sur ce  
11 que vous aviez.

12 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui, pendant ce moment-là, oui je  
13 travaillais dans mon silo, oui.

14 **Me TARA MILLER:** Et donc, à 10 h 10 on voit un affichage encore  
15 là qui est identique au gazouillis. Donc qui dit que les gens, les résidents de Glenholme  
16 doivent tenir compte de sa présence. Donc, vous travaillez sur cela, à 10 h 17 il y a le  
17 gazouillis et ensuite, à 10 h 19 sur Facebook, et donc encore là, c'est assez identique à  
18 peu près. N'est-ce pas ?

19 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

20 **Me TARA MILLER:** Donc vous ne savez pas qui a mis ça sur  
21 Facebook ?

22 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non.

23 **Me TARA MILLER:** Mais ce n'était pas vous.

24 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non, ce n'était pas moi.

25 **Me TARA MILLER:** Selon votre... selon ce que vous avez dit, je  
26 veux voir avec qui vous avez été en interaction en ce qui concernait le gazouillis sur la  
27 réplique d'auto-patrouille. Avec qui avez-vous été en contact ? Scanlan, McCallum ?

28 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

1 **Me TARA MILLER:** Le sergent d'état-major Halliday, le caporal  
2 Croteau, Cindy Bayers ?

3 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

4 **Me TARA MILLER:** Quelqu'un d'autre, avec qui vous avez été...  
5 vous avez eu de l'interaction ?

6 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Je ne crois pas. Je ne me souviens  
7 pas d'autres personnes.

8 **Me TARA MILLER:** Je sais que vous avez mis Regis Dudley  
9 (phon.) en « cc » dans un courriel. Est-ce qu'elle était impliquée dans la rédaction du  
10 gazouillis ?

11 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non. Non, elle faisait, elle tenait une  
12 transcription de ce que l'on faisait, un procès-verbal de ce que l'on faisait. C'était son  
13 rôle.

14 **Me TARA MILLER:** Est-ce que quelqu'un vous a donné une  
15 directive comme quoi il ne fallait pas publier cette information en gazouillis ?

16 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non, je ne crois pas.

17 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous êtes au courant de quelqu'un  
18 d'autre à qui vous avez parlé pour la... en ce qui concernait la préparation ou la  
19 diffusion de ce gazouillis ?

20 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non.

21 **Me TARA MILLER:** On sait qu'il y avait de l'interaction entre deux  
22 membres, Carroll et Briers en ce qui a trait à un communiqué de presse en matière de  
23 la réplique de l'autopatrouille, est-ce que vous avez été impliquée dans cela ?

24 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non.

25 **Me TARA MILLER:** Maintenant, parlons de l'utilisation de ces  
26 plateformes, Twitter et Facebook. C'était les principales... points de communications  
27 envers le public, n'est-ce pas ?

28 **CAP. JENNIFER CLARKE:** Oui.

1                   **Me TARA MILLER:** Et ce sont des plateformes utiles, n'est-ce  
2 pas ? Il est utile d'utiliser ces plates-formes ?

3                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Et bien, ça va rejoindre une autre  
4 démographique. Il y a des gens qui sont très actifs sur les médias sociaux, donc c'est  
5 une façon différente de rejoindre les gens. Donc les gens qui utilisent les plateformes,  
6 les médias sociaux vont pouvoir recevoir ces messages rapidement.

7                   **Me TARA MILLER:** Maintenant, est-ce qu'on peut se rendre au  
8 document fondamental, Chemin Plains page 32 ou 33. Avez-vous pu lire ce document ?

9                   **CAP. JENNIFER CLARKE:** Non.

10                  **Me TARA MILLER:** Donc c'est une partie du document qui  
11 représente ce qui se passait, qui comprend... qui implique Kristen Beaton, qui est une  
12 proche de mes clients. Donc comme vous avez dit...

13                  **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maître Miller, Me MacPhee a  
14 quelque chose à dire.

15                  **Me PATRICIA MacPHEE:** Je dois demander à l'avocate d'essayer  
16 d'établir le lien au témoignage du caporal Clarke en ce qui a trait aux communications  
17 stratégiques.

18                  **Me TARA MILLER:** Bien, je viens d'établir le... le contexte et le  
19 caporal Clarke a indiqué qu'il y a une démographique qui serait peut-être joint plus  
20 facilement par les médias sociaux.

21                  **Me PATRICIA MacPHEE:** Mais quelle est la pertinence de cela ?

22                  **Me TARA MILLER:** C'est que je veux faire lire ce témoin, par ce  
23 témoin, c'est le fait que Kristen Beaton était sur les médias sociaux, justement, et  
24 cherchait cette information.

25                  **Me TARA MILLER :** Commissaire... désolée, Maître MacPhee?

26                  **Me PATRICIA MacPHEE :** J'aimerais suggérer... je trouve que les  
27 questions ne sont pas appropriées et certainement ne tiennent pas compte des  
28 traumatismes possibles. S'il s'agit de faire... de mettre ça en lien avec ce que Madame

1 Beaton faisait ce matin-là, je ne crois pas que ce soit approprié.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Je vais demander à Maître Miller  
3 d'essayer de poser les questions sans nécessairement faire lire les documents. Vous  
4 savez ce qu'il y a dans les documents; nous ne sommes pas à l'aise avec le fait que ce  
5 témoin soit correctement informé de ce document. Donc, on vous demandera de...  
6 vous pouvez poursuivre vos questions, mais non pas en vous référant au document.

7 **Me TARA MILLER** : D'accord. Et je ne voudrais pas porter atteinte  
8 au modèle, mais on sait selon ce qui se passe, on sait selon les preuves que Kristen  
9 Beaton était à Debert, sur le chemin Plains et qu'elle était très au courant de l'incident à  
10 Portapique; elle a vu une mise à jour sur les médias sociaux, sur Facebook du site des  
11 pompiers de la Nouvelle-Écosse tôt le matin, à 9 h le matin. Elle avait même pris  
12 l'initiative d'avertir ses collègues en affichant sur un groupe Facebook un lien la page de  
13 la GRC avec des renseignements qui avaient été affichés. Donc, c'était l'une des  
14 personnes que l'on aurait ciblée avec les affichages sur Twitter et Facebook, n'est-ce-  
15 pas?

16 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Je ne sais pas. Je ne sais pas.

17 **Me TARA MILLER** : Donc elle ne savait pas.

18 **CPL. JENNIFER CLARKE** : C'est bien, je suis contente.

19 **Me TARA MILLER** : Elle avait accédé au site de la GRC, elle avait  
20 pris l'initiative pour l'afficher... de l'afficher pour ses collègues et ce que vous voudriez  
21 que les gens fassent, qu'ils partagent et essaient d'améliorer la sécurité du public en  
22 partageant cette information?

23 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Bien sûr.

24 **Me TARA MILLER** : Elle l'a fait à 9 h du matin et à 9 h 37, 39, elle  
25 a reçu une capture d'écran de Facebook de son mari avec d'autres renseignements,  
26 donc, qui étaient dans l'affichage de Facebook à 9 h 12. C'est ce que vous voulez que  
27 les gens fassent? Vous voulez qu'ils diffusent cette information, qu'ils communiquent  
28 cette information avec leurs voisins, leurs amis afin d'amplifier la communication, n'est-

1 ce-pas?

2 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Oui.

3 **Me TARA MILLER** : Et alors à 10 h 01 m 06 s, elle reçoit un texto  
4 de son mari et elle vient annoncer... bon, juste après ce moment-là, elle est devenue la  
5 victime de l'auteur des évènements. Donc, en sachant que c'était quelqu'un qui est très,  
6 très branché aux médias sociaux et qui cherchait des renseignements, de l'information  
7 et qu'elle l'a partagé, est-ce qu'on peut dire qu'il aurait été préférable de communiquer  
8 cette information plus rapidement? Si vous aviez pu afficher ce post à 10 h 17 plutôt,  
9 est-ce que ça aurait aidé les gens?

10 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Maître Miller, Maître MacPhee, je  
11 dois m'y objecter. Je dois dire que ces questions sont abusives. Les faits sont dans...  
12 sont déposés en preuve; si Maître Miller veut parler de la chronologie, de la liste des  
13 gazouillis. Mais ces arguments ne sont appropriés.

14 **Me PATRICIA MacPHEE** : Je suis d'accord avec l'objection.

15 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Donc Maître Miller...

16 **Me TARA MILLER** : Ce que je cherche à savoir, c'est que ce  
17 témoin partage ses perspectives puisqu'elle a travaillé dans cette section depuis 2016  
18 sur l'importance de l'opportunité de l'information, si elle aurait changé quelque chose si  
19 elle avait pu obtenir de l'approbation plus tôt que 10 h 17.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Eh bien, Maître Burrill a posé cette  
21 question et si vous voulez poser cette question, vous pouvez le faire aussi, mais vous  
22 avez déjà indiqué que Kristen Beaton était active sur les médias sociaux avant son...  
23 que sa vie lui soit enlevée tragiquement. Donc, vous avez donc posé cette question.  
24 C'est essentiellement la même question que celle qui a été posée par Maître Burrill,  
25 mais vous êtes libre de poser la question à nouveau.

26 **Me TARA MILLER** : Caporal Clake, vous voulez que cette  
27 information soit communiquée plus tôt que 10 h 17, n'est-ce-pas?

28 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Absolument, 100 %.

1                   **Me TARA MILLER** : Si vous pouviez changer cela, il serait donc  
2 d'obtenir... il s'agirait d'obtenir l'approbation plus rapidement?

3                   **CPL. JENNIFER CLARKE** : Absolument.

4                   **Me TARA MILLER** : Merci.

5                   **COMMISSAIRE MacDONALD** : Maître Russell?

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JAMES RUSSELL :**

7                   **Me JAMES RUSSELL** : Bonjour caporal Clarke. Je suis James  
8 Russell et avec mes collègues Steve Topshee et Linda Hopmann de chez MacDougall,  
9 nous représentons la famille Tuck-Oliver ainsi que la famille de Lillian Campbell.

10                   J'ai quelques questions pour vous, je ne serai pas trop long. Est-ce  
11 que vous savez que Truro a au moins deux postes radios, Bounce radio 100.9 et True  
12 Country Radio, 95.5?

13                   **CPL. JENNIFER CLARKE** : Je ne pourrais pas vous dire combien  
14 de postes radio à Truro... il y avait à Truro, mais bien sûr, il y en avait.

15                   **Me JAMES RUSSELL** : Est-ce que vous connaissiez ces postes  
16 radio?

17                   **CPL. JENNIFER CLARKE** : J'avais déjà fait des communiqués  
18 avec eux, oui.

19                   **Me JAMES RUSSELL** : Est-ce que vous avez songé à d'autres  
20 sorties média ou d'autres... pendant les évènements des pertes massives? D'autres  
21 façons d'aviser les médias comme la radio, la télévision, d'autres exemples?

22                   **CPL. JENNIFER CLARKE** : Donc l'utilisation des médias sociaux,  
23 c'est une façon plus rapide de communiquer de l'information à un plus grand groupe de  
24 personnes. Et souvent, quand il y a quelque chose qui se passe, quelque chose de  
25 mineur ou même quelque chose... jusqu'à quelque chose d'inimaginable comme cela,  
26 les postes vont suivre nos pages sur les médias sociaux, de sorte à ce que l'on puisse  
27 par défaut les aviser quand on avise le grand public.

28                   **Me JAMES RUSSELL** : Mais est-ce que vous êtes d'accord qu'il y

1 a peut-être un retard en attendant que les médias réagissent à vos avertissements sur  
2 Twitter et Facebook au lieu de les aborder directement?

3 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Eh bien pendant cette période que  
4 j'étais avec l'unité, avec les communications stratégiques, on n'appelait pas les postes  
5 radio au quotidien. Plus tôt dans mon service avec la GRC, on les utilisait pour rejoindre  
6 les gens, mais avant l'avènement des médias sociaux. Mais avec l'arrivée de ces  
7 médias, c'est devenu la façon d'avertir les médias et dans certains cas, le public de  
8 certaines choses qui arrivaient.

9 **Me JAMES RUSSELL** : Donc, selon... à votre connaissance,  
10 personne de l'Unité des communications stratégiques a songé à cette possibilité?

11 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Non. Je sais que certaines plus petites  
12 unités vont demander aux télécommunications d'appeler à un poste radio pour les  
13 aviser de quelque chose de très local, mais pour quelque chose de grande envergure,  
14 ça ne serait pas quelque chose à faire.

15 **Me JAMES RUSSELL** : Donc, j'ai deux autres questions :  
16 l'utilisation par les communications stratégique de Twitter et de Facebook a remplacé,  
17 en fait, l'utilisation de la radio et de la télévision par la GRC.

18 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Je ne peux pas dire remplacé ou  
19 supplanté, mais c'est quelque chose qui est beaucoup plus... facile à... qui est plus  
20 efficace, en fait ou rentable pour rejoindre un plus grand nombre de personnes.

21 **Me JAMES RUSSELL** : Est-ce que quelqu'un d'autre a été  
22 impliqué dans la décision de ne pas inclure la référence aux pare-chocs poussoirs?

23 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Il y a plusieurs raisons pour lesquelles  
24 j'utilisais le numéro et non pas l'antenne fouet et le pare-chocs. Je trouvais que le  
25 numéro serait la façon la plus claire de faire comprendre aux gens le véhicule qu'ils  
26 cherchaient.

27 **Me JAMES RUSSELL** : Est-ce que vous étiez la seule personne  
28 impliquée dans cette décision?

1                   **CPL. JENNIFER CLARKE** : Je crois que j'en ai parlé avec Cindy  
2 Bayers quand on travaillait sur le texte du gazouillis en se souvenant du fait qu'on a que  
3 140 caractères, il faut que ce soit clair.

4                   **Me JAMES RUSSELL** : Ça m'amène à ma prochaine question :  
5 savez-vous que Twitter a changé la limite des caractères en 2017?

6                   **CPL. JENNIFER CLARKE** : Ah ben d'accord, oui.

7                   **Me JAMES RUSSELL** : Je pense que c'est rendu... je ne sais pas  
8 combien de caractères, 280 maintenant.

9                   **CPL. JENNIFER CLARKE** : C'est effectivement vrai. Oui, ça me dit  
10 quelque chose, oui.

11                   **Me JAMES RUSSELL** : Est-ce qu'il est vrai que vous n'étiez pas  
12 au fait de la situation à Portapique avant votre appel du 19?

13                   **CPL. JENNIFER CLARKE** : Non, pas du tout. Quand j'ai... j'ai été  
14 totalement débranchée, je n'étais pas au travail.

15                   **Me JAMES RUSSELL** : Donc, ce n'était pas avant l'appel avec Lia  
16 Scanlan que vous avez su ou eu vent de ce qui se passait à Portapique. Est-ce que  
17 vous avez lu des gazouillis sur la situation à Portapique avant cet appel?

18                   **CPL. JENNIFER CLARKE** : Non. Je ne regarde pas les médias  
19 sociaux quand je ne travaille pas.

20                   **Me JAMES RUSSELL** : Ce sont mes questions.

21                   **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci. Maître MacCormick?

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GRACE MacCORMICK :**

23                   **Me GRACE MacCORMICK** : Merci, Commissaire. Bonjour, caporal  
24 Clarke. Je suis Grace MacCormick, je suis avocate associée avec Paterson Law et  
25 avec plusieurs de mes collègues, nous représentons la majorité des familles des gens  
26 qui ont été tués ces jours-là et aussi, les survivants.

27                   Alors d'abord, suite à ce que mon collègue vient de dire, j'aimerais  
28 demander à la registraire de mettre à l'écran la pièce 2039. Ce sont vos notes, n'est-ce-

1 pas, caporal Clarke, de cette date-là? Vous avez mentionné que vous n'aviez pas de  
2 renseignements en ce qui concernait les évènements avant cet appel avec Lia Scanlan.  
3 Voici les notes : on voit donc une remarque à 8 h du matin qu'il semble y avoir une  
4 description de la voiture et ensuite, une deuxième qui dit qu'à 8 h 07, Lia a appelé. Est-  
5 ce que cela vous rafraîchit la mémoire quant à si vous avez eu des informations avant  
6 cet appel?

7 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Je ne sais pas pourquoi c'est indiqué  
8 comme ça, mais on voit dans l'histoire des appels qu'elle m'a appelé à 8 h 07. Ce n'est  
9 pas à 8 h du tout que j'ai su ça.

10 **Me GRACE MacCORMICK** : Vous avez mentionné à mes deux  
11 collègues ou quelqu'un a songé à la possibilité d'émettre une série de gazouillis, donc  
12 un gazouillis numéro un, deux, trois...

13 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Je n'ai pas trouvé que l'antenne fouet  
14 et le pare-chocs poussoir étaient des aspects qui seraient utiles. Je ne savais pas  
15 quelles unités dans le secteur avaient des voitures du Nouveau Brunswick; je ne savais  
16 pas si eux avaient des pare-chocs poussoirs sur leurs véhicules. Je trouvais ça risqué.  
17 Le numéro de voiture, ce n'était pas un numéro légitime dans la province, c'est pour ça  
18 que je l'ai utilisé.

19 **Me GRACE MacCORMICK** : Madame la registraire, un autre  
20 document – pièce numéro 1545. Ça, c'est donc le courriel entre vous et Madame  
21 Scanlan. Vous avez parlé beaucoup de ces courriels pendant la matinée et surtout de  
22 ce courriel de 9 h 49. Vous avez mentionné que vous avez envoyé ce courriel à  
23 plusieurs reprises, donc je voulais porter ces documents à votre attention.

24 Donc, on dirait que vous avez envoyé le même courriel à Madame  
25 Scanlan à 10 h 13.

26 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Oui, c'est ça.

27 **Me GRACE MacCORMICK** : Et encore à 10 h 15 et on sait que le  
28 gazouillis a été publié à 10 h 17. Donc, c'était... on suppose que c'était après le

1 troisième courriel.

2 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Oui.

3 **Me GRACE MacCORMICK** : Ce sont mes questions. Merci!

4 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Maître Burrill?

5 **Me ROGER BURRILL** : Il n'y a pas d'autre question.

6 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci.

7 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci Monsieur le commissaire

8 MacDonald et merci Madame la caporal, merci de votre partage aujourd'hui. Les  
9 avocats des participants, vous avez posé toutes mes questions et je n'ai qu'une seule  
10 question pour vous ce matin. C'est rattaché à notre vision à l'avenir au niveau de nos  
11 recommandations. Dois-je comprendre que la seule formation officielle que vous avez  
12 reçue pour agent d'information, c'est le cours que vous avez pris en 2012 lorsque vous  
13 étiez affectée à Yarmouth?

14 **CPL. JENNIFER CLARKE** : C'est ça.

15 **COMMISSAIRE FITCH** : Et vous avez pris ce cours-là de qui?

16 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Les gens qui donnaient le cours à  
17 l'époque, c'est Paula Cindy Fox et Lia Scanlan.

18 **COMMISSAIRE FITCH** : Alors, c'était un cours à l'interne pour  
19 agent d'information?

20 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Oui.

21 **COMMISSAIRE FITCH** : Est-ce qu'il y avait une certification?

22 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Oui, J'ai reçu un certificat.

23 **COMMISSAIRE FITCH** : Et pendant votre temps que vous étiez  
24 agent d'information, je sais que vous avez répondu à des questions au niveau de la  
25 formation, mais est-ce que vous vous rappelez des éléments au niveau des  
26 communications en gestion de crise?

27 **CPL. JENNIFER CLARKE** : J'ai assisté à un cours à Ottawa un  
28 moment donné; c'était vers la fin, c'était au niveau des communications en cas de crise

1 et j'y étais et j'écoutais des choses que les membres civils de l'unité, de la section  
2 connaissaient déjà et avaient été préparées.

3 **COMMISSAIRE STANTON** : Est-ce que vous êtes au courant d'un  
4 cours au Collège de police du Canada sur les communications efficaces en moment de  
5 crise? Alors, je me demande si vous pouvez vous rappeler quand vous avez discuté, la  
6 discussion du matin du 19, c'était avec Madame Lia Scanlan, la conversation initiale où  
7 vous avez appris au sujet des événements. Rappelez-vous lors des discussions, cette  
8 discussion-là au téléphone ou d'autres discussions au téléphone au cours des  
9 prochaines heures, si elle a mentionné de parler au sergent d'état-major Halliday ou  
10 avez-vous eu une discussion avec le sergent d'état-major Halliday pendant cette  
11 époque-là?

12 **CPL. JENNIFER CLARKE** : Je pense, quand j'ai pas pu rejoindre  
13 le sergent d'état-major MacCallum, j'ai accédé au sergent d'état-major Halliday pour  
14 l'approbation du tweet et c'est lui qui l'a approuvé, finalement. Ça, c'était pour les  
15 renseignements au niveau de la voiture.

16 **COMMISSAIRE STANTON** : Est-ce que c'était juste dans la  
17 période de temps entre 9 h 04 et 9 h 40, quelque chose du genre?

18 **CPL. JENNIFER CLARKE** : 49, oui.

19 **COMMISSAIRE STANTON** : Merci bien!

20 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci et merci à caporal Clarke.  
21 Toutes mes questions ont été répondues, alors je vous remercie d'avoir assisté aux  
22 procédures aujourd'hui; c'est du travail très difficile, une situation très difficile pour vous  
23 évidemment et nous apprécions le fait que vous avez offert votre témoignage  
24 aujourd'hui. Ça contribue à notre travail et c'est fort apprécié. Vous pouvez partir.

25 Maître Mancini?

26 **Me ANNA MANCINI** : Monsieur le commissaire MacDonald, si la  
27 Commission est prête à faire preuve de souplesse, on a pu repousser le dîner à 13 h, je  
28 suggère que l'on fasse comparaître notre prochain témoin, Glenn Mason. Est-ce que ça

1 vous va?

2 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Oui, merci! Monsieur Mason, je  
3 vous demande de rester debout. Madame la registraire, Monsieur Mason préfère être  
4 assermenté.

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Si vous voulez bien  
6 placer votre main droite sur la Bible – jurez-vous que le témoignage que vous allez offrir  
7 sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, que Dieu vous vienne en aide?

8 **M. GLEN MASON** : Oui.

9 **--- GLENN MASON, assermenté :**

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci. Veuillez vous  
11 asseoir.

12 **Me ANNA MANCINI** : Merci Monsieur Mason de nous avoir rejoints  
13 aujourd'hui. Je vous avais attendu longuement ce matin. Et pour le dossier, c'est Glenn  
14 avec deux N – G-l-e-n-n et le nom de famille, c'est M-a-s-o-n.

15 Alors l'objectif aujourd'hui, Monsieur Mason, c'est que vous  
16 fournissiez des preuves en ce qui a trait aux discussions du 19 avril 2020, notamment  
17 en ce qui a trait à l'utilisation du système En Alerte. C'est le point de vue de la  
18 Commission que vous avez des renseignements qui nous seraient utiles afin qu'on  
19 puisse comprendre cela davantage. Nous sommes reconnaissants de votre aide  
20 aujourd'hui.

21 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me ANNA MANCINI :**

22 **Me ANNA MANCINI** : Alors, pouvons-nous commencer en vous  
23 posant des questions au niveau de vos antécédents au niveau de vos emplois avec la  
24 GRC? Alors, vous vous êtes joint à la GRC il y a 25 ans comme membre civil?

25 **M. GLENN MASON** : Oui, c'est correct.

26 **Me ANNA MANCINI** : Et comme membre civil, vous travaillez dans  
27 l'atelier des radios?

28 **M. GLENN MASON** : J'ai commencé dans l'atelier radio comme

1 technicien.

2 **Me ANNA MANCINI** : Et en 2008, vous êtes devenu un agent  
3 informatique?

4 **M. GLENN MASON** : Oui, je gérais l'informatique pour la division.

5 **Me ANNA MANCINI** : Alors, vous êtes passé de l'atelier radio à  
6 l'informatique? Et cela englobait à la fois les services radio et les services par  
7 ordinateur – toujours comme membre civil?

8 **M. GLENN MASON** : Oui, c'est ça.

9 **Me ANNA MANCINI** : Et en 2016, vous vous êtes joint au Bureau  
10 des opérations criminelles dans un rôle de soutien?

11 **M. GLENN MASON** : Oui.

12 **Me ANNA MANCINI** : Et quelles étaient vos fonctions?

13 **Me ANNA MANCINI** : Je gérais les inventaires à haut risque, j'étais  
14 responsable de s'assurer que tous les membres pouvaient disposer de gilets pare-  
15 balles rigides. J'assurais l'inventaire sur les carabines EC8 et je gérais des éléments  
16 budgétaires. J'étais impliqué dans les débuts du rappel d'équipement des membres à la  
17 retraite, des anciens uniformes, des bottes, ce genre de choses – j'ai fait partie de ce  
18 projet-là. Nous avons récupéré plusieurs tonnes d'ancien équipement et nous l'avons  
19 éliminé de façon convenable. Il y a plusieurs autres projets, notamment l'opération  
20 Cerveau, l'élimination de marijuana; j'ai géré ce programme-là pendant quelques ans,  
21 pendant quelques années et les opérations quotidiennes tous les jours pour soutenir les  
22 membres de première ligne et les agents des opérations criminelles; des notes de  
23 briefage, des budgets... c'est un peu de tout au niveau opérationnel.

24 **Me ANNA MANCINI** : Alors, vous gériez entre autres choses une  
25 foule de ressources dans le Bureau des opérations criminelles?

26 **M. GLENN MASON** : Nous étions un service de soutien pour les  
27 opérations criminelles.

28 **Me ANNA MANCINI** : Alors, d'après ce que je comprends, en

1 2020, vous avez été... vous êtes passé à la Section de gestion des urgences. Est-ce  
2 que vous vous rappelez c'était quand précisément en 2020?

3 **M. GLENN MASON** : En janvier... première semaine de février.  
4 C'est quand j'ai déménagé de... j'ai déplacé de façon physique dans le bureau. Et juste  
5 après Noël, on m'a demandé de prendre le poste.

6 **Me ANNA MANCINI** : Et vous étiez en poste à partir de... pendant  
7 avril 2020? On va y revenir, mais par la suite, vous avez été retransféré dans le Bureau  
8 des opérations criminelles en septembre 2020?

9 **M. GLENN MASON** : Oui, je suis revenu aux opérations  
10 criminelles.

11 **Me ANNA MANCINI** : Et vous avez depuis pris votre retraite?

12 **M. GLENN MASON** : En janvier 2022.

13 **Me ANNA MANCINI** : D'accord. Alors, revenons vers la section de  
14 gestion des urgences, votre transfert là-bas et les moments que vous avez passés là-  
15 bas. Vous travailliez avec qui dans le Bureau de gestion des urgences?

16 **M. GLENN MASON** : L'inspecteur Dustine Rodier était ma  
17 superviseure et il y avait une autre personne dans le programme, qui avait commencé  
18 un peu après moi, mais ils sont passés au Programme de récupération à la pandémie,  
19 qu'on avait alors organisé pour distribuer des équipements de protection protecteurs,  
20 les ressources, elle est passée là. De mars... à partir de mars, j'étais seul.

21 **Me ANNA MANCINI** : En avril 2020, Glenn Mason est la seule  
22 personne dans la section de gestion des urgences?

23 **M. GLENN MASON** : Oui.

24 **Me ANNA MANCINI** : Avez-vous une notion de combien... si tous  
25 les postes avaient été comblés, combien de gens y aurait-il dans la section du Bureau  
26 de la gestion des urgences?

27 **M. GLENN MASON** : Il était censé avoir le poste du gérant plus  
28 deux autres postes. Moi, j'occupais le poste de gérant, mais le poste n'avait pas été

1 comblé jusqu'à date. Le programme a été à combler pendant un bon bout de temps en  
2 raison d'enjeux de dotation de personnel. Le programme était... il y avait des postes à  
3 combler en raison d'enjeux liés au déplacement de personnel. Il y avait deux personnes  
4 qui avaient pris leur retraite.

5 **Me ANNA MANCINI** : Les postes étaient à combler depuis  
6 combien longtemps?

7 **M. GLENN MASON** : C'était vide pendant quatre... ça a été à  
8 combler pendant de quatre à six mois.

9 **Me ANNA MANCINI** : Vide en fait jusqu'à ce que vous veniez.  
10 Pouvez-vous donner quelques notions de vos responsabilités à la section de la gestion  
11 des urgences?

12 **M. GLENN MASON** : Le programme originel avait été établi suite à  
13 la foulée des activités du 11 septembre et la question de continuité des affaires,  
14 s'assurer que les plans de continuer les affaires étaient créés et maintenus. Donc, on a  
15 assuré la mise à jour d'autres éléments du programme; c'était de faire la liaison avec  
16 les autres agences de sécurité publique, que ce soit du côté fédéral ou provincial ou au  
17 niveau municipal.

18 C'était quelqu'un... est-ce que c'était une représentation consciente  
19 de la part de la GRC, quelqu'un que tout le monde reconnaît, il savait qui contacter et  
20 de mon côté, c'était de s'assurer qu'on fasse les contacts. Alors, si on avait besoin de  
21 quelque chose de la Municipalité régionale d'Halifax, on savait qui contacter; disons  
22 qu'on devait emprunter telle ou telle chose, le soutien... du soutien quelconque. Même  
23 chose du côté de la province.

24 **Me ANNA MANCINI** : Alors, est-ce que je comprends cela  
25 correctement : le Bureau de gestion des urgences, vous vous engagez auprès d'autres  
26 opérations de gestion des urgences d'autres organisations? Vous êtes un peu le  
27 représentant?

28 **M. GLENN MASON** : C'est ça.

1                   **Me ANNA MANCINI** : Alors, vous êtes devenu plutôt familier avec  
2 le travail avec le Bureau de gestion des urgences de Nouvelle-Écosse?

3                   **M. GLENN MASON** : Oui. C'est une petite collectivité, une petite  
4 communauté; tout le monde se connaît. Je connaissais beaucoup les personnes qui  
5 participaient à ce programme-là de mon rôle précédent en informatique et dans l'atelier  
6 radio – 25 ans à faire affaire avec les communications et de participer à des  
7 évènements, notamment l'évènement... l'écrasement d'avion SwissAir, les  
8 écrasements d'avion à l'aéroport. On apprenait à connaître toutes ces personnes-là.  
9 Finalement, c'était des gens que je connaissais en rentrant en poste.

10                  **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que vous vous engagiez avec des  
11 gens sur une base régulière, les gens des organisations?

12                  **M. GLENN MASON** : Oui. Et à cause de la pandémie, on avait des  
13 téléconférences quotidiennes le matin et l'après-midi pour faire des mises à jour; l'une  
14 avec nos partenaires provinciaux et l'autre avec nos partenaires fédéraux. Oui, j'avais  
15 des rencontres, j'étais en contact avec ces gens-là régulièrement.

16                  **Me ANNA MANCINI** : Et est-ce qu'on vous a donné une formation  
17 spécifique en matière de ce rôle-là? Quand j'ai accédé au programme, ils ne vous ont  
18 pas dit « Vous allez prendre tel, tel cours »?

19                  **M. GLENN MASON** : J'ai 25 ans d'expérience opérationnelle;  
20 quand j'étais dans les opérations criminelles, ils ont offert un programme de gestion de  
21 commandement d'incidents, il y a quatre niveaux. J'ai pris les trois niveaux; le  
22 quatrième niveau exigeait que je sorte de la province quelque part où c'est un cours de  
23 nature plus intensive, mais j'étais formé jusqu'au niveau 300 de commandant  
24 d'incidents.

25                  **Me ANNA MANCINI** : Vous avez suivi cette formation dans le  
26 Bureau des opérations criminelles?

27                  **M. GLENN MASON** : Au cours des ans, j'ai eu l'occasion de  
28 prendre le cours aussi.

1                   **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que c'était votre notion quand vous  
2 avez accédé à ce poste-là que la formation que vous avez reçue au fil des ans était  
3 pertinente pour vous faire passer dans le poste de Bureau de gestion des... section de  
4 gestion des urgences?

5                   **M. GLENN MASON** : Plutôt, parce que j'avais des expériences  
6 opérationnelles pendant 12 ans, j'étais le technicien intégré avec le GTI. J'ai eu  
7 beaucoup d'exposition sur les premières lignes et les instants critiques, j'ai vu comment  
8 ça marchait, qu'est-ce qui était exigé. Et encore une fois, je connais plusieurs des  
9 personnes dans le milieu de gestion des urgences dans la province, étant donné le  
10 montant de temps que j'avais passé dans la division.

11                   **Me ANNA MANCINI** : Et je pense que vous avez déjà répondu  
12 ceci, mais vous releviez de qui?

13                   **M. GLENN MASON** : C'était l'inspecteur Rodier.

14                   **Me ANNA MANCINI** : Quelqu'un d'autre duquel vous releviez?

15                   **M. GLENN MASON** : Non, dans la section de gestion des  
16 urgences.

17                   **Me ANNA MANCINI** : Maintenant, on va nous replacer au 19 avril  
18 2020; Madame la registraire, pouvez-vous mettre à l'écran le document fondamental  
19 présenté ce matin? C'est la pièce 2001, il me semble. Ce que je vais faire, Monsieur  
20 Mason, je vais ouvrir... on va ouvrir le document à un paragraphe spécifique sur les  
21 communications publiques de la GRC du 19 avril en 2020. Avez-vous eu l'occasion de  
22 voir le document?

23                   **M. GLENN MASON** : J'ai vu ce document-là.

24                   **Me ANNA MANCINI** : Je vais référer à des paragraphes  
25 spécifiques et je vais vous poser des questions à leur sujet. Vous ne pourrez pas voir,  
26 je vais les lire à haute voix. Je pense que si quelque chose qui est incorrect, quelque  
27 chose qui doit être expliqué davantage, d'accord?

28                   Le premier paragraphe qu'on va lire, c'est le 137; c'est plutôt long,

1 alors je vais le diviser en sections. Première section :

2 « Glenn Mason, le gérant de section de Gestion des urgences de la GRC ne travaillait  
3 pas le 19 avril. Il n'avait pas tant à parler au sujet des événements de la nuitée à  
4 Portapique jusqu'à ce qu'il reçoit un texto d'un co-travaillant en déjeunant. »

5 Je vais m'arrêter là; vous n'avez pas été avisé de façon formelle?

6 **M. GLENN MASON** : Je n'avais aucune idée; c'était le dimanche  
7 matin, je n'avais même pas allumé la radio ce matin-là.

8 **Me ANNA MANCINI** : Alors le texto que vous avez reçu, c'était de  
9 façon informelle, d'un ami?

10 **M. GLENN MASON** : Oui, c'était informel d'un co-travaillant.

11 **Me ANNA MANCINI** : En tant que gestionnaire de section de  
12 section d'urgence, est-ce que vous étiez surpris que vous n'avez pas été contacté?

13 **M. GLENN MASON** : Non, c'est un appel du GTI, ils n'avaient rien  
14 à voir avec le Bureau de la section de la gestion des urgences. Le GTI fonctionne de  
15 façon indépendante et ils partent au moment... à tout moment de... à tout moment. Et  
16 la Section de gestion d'urgence n'est pas avisée. Il n'y a rien d'automatique.

17 **Me ANNA MANCINI** : Quand on déploie le GTI, la Section de  
18 gestion des urgences n'est pas appelée.

19 **M. GLENN MASON** : Non.

20 **Me ANNA MANCINI** :

21 « Monsieur Mason a dit à la Commission des pertes  
22 massives qu'aux alentours de 9 h du matin, il a reçu  
23 un appel de Christian Gallant, un membre civil de la  
24 GRC qui était l'agent en informatique à ce stade-là,  
25 en demandant si je voulais activer le DEOC. »

26 J'ai essayé d'expliquer brièvement, mais pouvez-vous me dire c'est  
27 quoi, DEOC?

28 **M. GLENN MASON** : C'est un centre d'opérations d'urgence qui va

1 soutenir un évènement particulier. Le DEOC dont nous disposons aujourd'hui a été créé  
2 suite à la foulée de SwissAir. Ça a été conçu pour ces activités-là; l'activité se produit,  
3 l'évènement se produit, plutôt et si ça va être... si ça va se continuer pendant plus de  
4 24 heures, on activerait le DEOC pour soutenir l'évènement.

5 On ferait rentrer des gens pour assurer la logistique, commander  
6 des repas, des toilettes portatives sur les lieux, s'assurer qu'il y a un changement  
7 d'équipage régulièrement, s'assurer d'organiser des vols si on devait faire rentrer des  
8 gens de l'extérieur de la province, des voitures louées, location de voitures, les  
9 transports et tout ce qui est rattaché à l'évènement et fournir... je cherche le mot, le  
10 soutien administratif. Il y a quelqu'un dans le DEOC qui fait le suivi financier; il y aurait  
11 quelqu'un qui ferait la liaison avec les agences externes. Il y a plusieurs postes dans le  
12 DEOC – il y en a probablement huit – et on se rassemble autour d'une table et chaque  
13 personne a une tâche spécifique.

14 **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que c'est spécifique au sein de la  
15 GRC, tout le monde qui y assiste?

16 **M. GLENN MASON** : Oui. Et le gestionnaire de la section de  
17 gestion d'urgence s'arrange pour gérer cette salle-là. Ce n'est pas ma responsabilité de  
18 la doter de personnel; c'est de m'assurer que la salle est fonctionnelle. Alors, si le  
19 DEOC fonctionnait, disons que l'écran de télévision ne fonctionne pas, ils m'appellent et  
20 disent « Glenn, pouvez-vous s'il vous plaît faire que l'écran fonctionne? » On doit  
21 commander des repas; mon rôle, c'était de gérer la salle et non pas de la doter de  
22 personnel ou de gérer les activités du DEOC.

23 **Me ANNA MANCINI** : Je vais continuer la prochaine partie du  
24 paragraphe :

25 « Monsieur Mason a dit à la Commission que par la  
26 suite, il a avisé l'inspecteur Rodier qu'il était en route  
27 vers la STO et elle a fait savoir qu'il n'était pas  
28 nécessaire d'activer le DEOC à ce stade-là. »

1 Pouvez-vous nous parler de votre souvenir de cet appel-là?

2 **M. GLENN MASON** : Christian m'a appelé et j'ai appelé  
3 l'inspecteur Rodier, je lui ai demandé si elle voulait l'activer. Elle a dit « Pas à ce stade-  
4 ci. Je me pointe... je me dirige vers la STO et on va déterminer cela à ce moment-là ».

5 **Me ANNA MANCINI** : Et vous contactez l'inspecteur Rodier?

6 **M. GLENN MASON** : Je relève d'elle, c'est la chaîne de  
7 commandement.

8 **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que la réponse vous a surpris? Est-ce  
9 que d'habitude, ça serait activé pour un tel évènement?

10 **M. GLENN MASON** : Non. Moi, j'avais aucun concept de l'étendue  
11 de l'évènement et ou l'étendue éventuelle. Mais dans la foulée de cela, ça aurait fait de  
12 la suite de l'activer parce que là, c'était une enquête en cours, c'était un évènement  
13 bien plus d'envergure. Comme avec SwissAir, on n'avait pas activé le DEOC jusqu'au  
14 lendemain, quand on s'est rendu compte que hum, c'est immense – ça, ça va continuer  
15 sur plusieurs jours et sur plusieurs semaines.

16 **Me ANNA MANCINI** : Je comprends. Alors DEOC, ce n'est pas un  
17 environnement opérationnel; ce n'est pas la prise des décisions opérationnelles; c'est  
18 l'aide avec le côté pratique?

19 **M. GLENN MASON** : Ça aide avec le côté pratique et ça donne à  
20 cet évènement-là un point de contact.

21 **Me ANNA MANCINI** : Le surintendant Rodier a avisé à savoir que  
22 cette notion d'activer le DEOC serait plus... ça serait mieux de le renvoyer à l'agent de  
23 soutien des services. Ce n'est pas mon souvenir?

24 **M. GLENN MASON** : Ce n'est pas mon souvenir, mais il y a  
25 beaucoup de choses qui se passent à ce stade-là.

26 **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que vous vous rappelez quelque  
27 chose d'un renvoi vers l'agent de service de soutien?

28 **M. GLENN MASON** : Mmm, pas directement, mais ça aurait été sa

1 décision d'accéder à l'agent de soutien, de service de soutien. Ce n'était pas... ce  
2 n'était pas ma décision.

3 **Me ANNA MANCINI :**

4 « Les notes de Monsieur Mason indiquent qu'à  
5 environ 10 h 15, il a reçu un appel de Michael  
6 Bennett, le commandant d'incident du Bureau de  
7 gestion des urgences demandant si la GRC voulait  
8 envoyer une alerte. Alors, selon Monsieur Mason, il a  
9 appelé inspecteur Rodier encore une fois et elle a dit  
10 « Oui oui, bonne idée ». Alors, Monsieur Mason a dit  
11 qu'il a rappelé Monsieur Bennett de nouveau et il lui  
12 a indiqué qu'il devrait contacter l'inspecteur Rodier  
13 directement. »

14 10 h 15, est-ce que c'est ça le moment où vous vous rappelez de  
15 parler avec Michael Bennet et avec le Bureau de gestion des urgences?

16 **M. GLENN MASON :** Oui. En regardant la chronologie, lundi matin,  
17 j'ai rejoint les services partagés pour avoir un imprimé des données de mon téléphone.  
18 Mon téléphone avec Bell, cela leur a été fourni de Montréal, c'était une différente... un  
19 fuseau horaire. Alors, ma chronologie est décalée d'une heure.

20 Alors, il faut se souvenir que 10 h 15 est en fonction de mettre sur  
21 votre... l'historique de vos appels et vous dites que c'est basé sur l'heure normale de  
22 l'Est. Alors...

23 **M. GLENN MASON:** Oui.

24 **Me ANNA MANCINI:** Alors, en fait, votre discussion avec monsieur  
25 Bennet, ça aurait été plus à 11 heures et quart, ce qui correspond à la chronologie de  
26 tout le monde et des discussions des conversations téléphoniques qui ont été  
27 enregistrées, et ainsi de suite.

28 Deuxième question à ce sujet, c'est en ce qui a trait à votre appel

1 par la suite. Vous vous rappelez avoir rejoint l'inspecteur Rodier pour poser des  
2 questions au sujet de l'alerte?

3 **M. GLENN MASON:** Oui.

4 **Me ANNA MANCINI:** Et vous vous rappelez de cette discussion?

5 **M. GLENN MASON:** Elle était encore en route vers le STO,  
6 d'après ce que je comprends. Elle a dit : « Oui, il me semble que c'est une bonne idée.  
7 Faisons-le. » Mais encore une fois, il y a un million de choses qui passent par l'esprit de  
8 tout le monde à ce stade-là.

9 **Me ANNA MANCINI:** Alors, est-il possible, je vous suggère qu'au  
10 lieu de parler directement avec l'inspecteur Rodier, que vous ayez pu appeler la STO  
11 pour véhiculer... pour acheminer la demande comme ça?

12 **M. GLENN MASON:** Ça se peut que c'est ce que j'ai fait, oui.

13 **Me ANNA MANCINI:** Madame la registraire, si on pourrait ouvrir  
14 l'extrait audio qui a été joué ce matin.

15 Je vais faire, Monsieur Mason, on va le jouer un extrait audio et je  
16 vais vous demander si ça vous aide à rafraîchir votre mémoire, votre souvenir.

17 Et si Madame la registraire peut bien l'ouvrir. Désolée de vous  
18 mettre sur la sellette.

19 (ENREGISTREMENT AUDIO)

20 « Inaudible.

21 – C'est Mason avec le EHS.

22 – Oui, certainement.

23 – Glenn, oui. C'est Ettinger. Comment ça va?

24 – Ça va. Je parlais justement avec Michael Bennet au  
25 Bureau de gestion des urgences et ils ont dit... ils  
26 ont... le Bureau de gestion a été activé activé et si  
27 vous voulez envoyer dans 'En Alerte'.

28 – Ils ont quoi? Ils ont un hélicoptère?

- 1 – Non, ils n'ont pas un hélicoptère. Ils ont « En  
2 Alerte », les alertes via téléphone.  
3 – Ah, une alerte via téléphone.  
4 – Oui.  
5 – D'accord.  
6 – Alors, si vous voulez envoyer un message rédiger  
7 quelque chose.  
8 – Un instant. C'est Glenn Mason, il veut savoir si vous  
9 voulez faire une alerte via les téléphones à tout le  
10 monde, comme les médias, comme une des alertes  
11 en cas d'urgence. Ben, de rester à l'intérieur et  
12 surveiller pour ce type-là et rester au loin de lui.  
13 Justine dit oui, allez-y et faites cela. Et sachez qu'il  
14 n'est pas dans la voiture de police... une voiture de  
15 police maintenant.  
16 – Ah. Ah oui, je viens de voir ça sur les nouvelles.  
17 – Désolé. Bon, que nous cherchons ce type, les  
18 éléments essentiels pour lui, son identité.  
19 – Et est-ce que Mike Bennet peut vous appeler afin  
20 que vous puissiez...  
21 – En fait, peut-être Mike Bennet peut appeler Dustine.  
22 – Je ferai cela.  
23 – Oublie-le, on est au téléphone.  
24 – Je vais faire qu'il l'appelle, je vais lui donner les  
25 coordonnées, ses coordonnées.  
26 – D'accord. Merci. »

27 Est-ce que ça vous rafraîchit la mémoire, Monsieur Mason? Est-ce  
28 que vous vous rappelez d'avoir fait cet appel téléphonique?

1 **M. GLENN MASON:** Oui, je me rappelle de l'appel téléphonique.

2 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que vous pensez que cela s'est  
3 produit en plus de l'appel que vous aviez mentionné auparavant au sujet de demande à  
4 l'inspecteur Rodier au sujet de l'alerte ou pensez-vous que c'est l'alerte qui a eu lieu?  
5 Est-ce que qu'ils ont eu tous les deux...

6 **M. GLENN MASON:** Les deux appels ont eu lieu. Encore une fois,  
7 c'était le renseignement, je ne pouvais pas envoyer... Michael m'a dit qu'il y avait 156  
8 caractères que nous pouvions envoyer et ça devait être très spécifique. C'est pourquoi  
9 j'ai rejoint... je les ai rejoints pour les renseignements spécifiques.

10 **Me ANNA MANCINI:** Il me semble, étant donné la nature de  
11 l'appel, il semble comme si votre... vous les avisez la STO au sujet de l'alerte, mais  
12 vous vous rappelez de ça différemment?

13 **M. GLENN MASON:** Cela fait deux ans.

14 **Me ANNA MANCINI:** Ah, c'est juste. C'est juste. C'est  
15 compréhensible. D'accord. Monsieur Mason, je vais mettre le paragraphe 146 à l'écran  
16 du document fondamental.

17 Merci, Madame la registraire.

18 On voit ici à 11 h 21 :

19 « Glenn Mason confirme avec Michael Bennet que la  
20 GRC voulait utiliser le système 'En Alerte'. Il a donné  
21 la consigne à Michael Bennet de contacter  
22 l'inspecteur Rodier. »

23 Est-ce que vous vous rappelez cette discussion avec monsieur  
24 Bennet?

25 **M. GLENN MASON:** Oui, je me rappelle de cette discussion-là.

26 **Me ANNA MANCINI:** Et est-ce que vous vous rappelez pourquoi  
27 vous avez renvoyé monsieur Bennet à l'inspecteur Rodier?

28 **M. GLENN MASON:** Il ne fallait pas perdre des mots dans la

1 traduction. Quand moi je passe le message à Michael, c'est trop risqué de perdre des  
2 éléments en cours de route. La STO, c'est là où ça se passait, ils avaient accès à  
3 l'information, et c'était plus facile, ça éliminait le risque de livrer le mauvais message.

4 **Me ANNA MANCINI:** Vous étiez de l'opinion que l'inspecteur  
5 Rodier avait une meilleure conscience situationnelle?

6 **M. GLENN MASON:** Oui, elle était dans la STO.

7 **Me ANNA MANCINI:** Alors, si je peux passer au paragraphe 150.  
8 Merci.

9 « À 11 h 33, Glenn Mason a appelé le gestionnaire de  
10 risques à la STO, il lui a fait savoir auprès  
11 (inintelligible) que le Bureau de gestion des urgences  
12 cherchait de contacter quelqu'un à la STO pour  
13 émettre l'avis de 'En Alerte'. Il a également fait savoir  
14 que le Bureau de gestion d'urgences était incapable  
15 de rejoindre l'inspecteur Rodier, qu'il ne pouvait pas  
16 émettre l'alerte 'En Alerte' sans recevoir un libellé  
17 précis de la GRC. Le preneur d'appel a transféré  
18 l'appel vers le sergent d'état-major Ettinger qui a fait  
19 savoir à monsieur Mason que l'auteur était  
20 maintenant sous garde, mais que la GRC voudrait  
21 émettre une lettre pour faire savoir aux citoyens qu'il  
22 n'y avait plus une menace active. Monsieur Mason a  
23 fourni les coordonnées de Michael Bennet au sergent  
24 d'état-major Ettinger et a suggéré que le sergent  
25 d'état-major Ettinger contacte l'autre quand il serait  
26 prêt. »

27 Est-ce que cela correspond à votre souvenir?

28 **M. GLENN MASON:** Oui.

1                   **Me ANNA MANCINI:** Pourriez-vous faire un commentaire, entre  
2 votre appel à Michael Bennet de contacter l'inspecteur Rodier, pouvez-vous... et  
3 ensuite votre appel à la STO pour leur faire savoir que monsieur Bennet n'a pas pu les  
4 rejoindre, avez-vous entendu parler de Michael Bennet de nouveau?

5                   **M. GLENN MASON:** Il a essayé de me rejoindre, il a... ou de les  
6 rejoindre, plutôt, il a... sans succès. Il m'a rappelé et c'est là que moi j'ai appelé la STO,  
7 et ça aurait été la dernière fois.

8                   **Me ANNA MANCINI:** Et vous rappelez ayant appris que sergent  
9 d'état-major Ettinger que le suspect était en détention et il a...

10                  **M. GLENN MASON:** Il a dit : « Ah, attendez, je pense que je l'ai,  
11 nous l'avons », et il (inintelligible) de confirmer, oui, c'est terminé.

12                  **Me ANNA MANCINI:** Vous avez fourni les coordonnées de Michael  
13 Bennet au sergent d'état-major Ettinger et vous avez demandé au sergent d'état-major  
14 Ettinger de contacter monsieur Bennet? C'est peut-être une question « insignifiante »,  
15 pourquoi pas appeler monsieur Bennet vous-même?

16                  **M. GLENN MASON:** J'ai rappelé Michael... monsieur Bennet après  
17 par la suite, mais j'ai donné au sergent d'état-major Ettinger ses coordonnées s'il voulait  
18 envoyer une alerte « En Alerte » à la fin.

19                  **Me ANNA MANCINI:** Ah, je vois. Alors, Monsieur Mason, est-ce  
20 que vous estimez que c'est une synthèse juste de votre implication avec Alert, « En  
21 Alerte » en avril 2020? Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous pensez qui serait  
22 pertinent d'ajouter?

23                  **M. GLENN MASON:** Non.

24                  **Me ANNA MANCINI:** Monsieur Mason, voilà mes questions pour  
25 vous. On va faire un caucus assez bref, assez court avec nos... mes collègues qui  
26 auront peut-être des questions pour vous.

27                                Et j'accepte vos directives sur comment procéder.

28                  **COMMISSAIRE MacDONALD:** Je pense...

1 Désolé, Monsieur Mason, il me semble que la chose la plus  
2 pratique serait de prendre la pause du repas du midi à ce moment et que vous  
3 reveniez. La procédure est telle que les commissions de ... les avocats de la  
4 Commission vont rencontrer les avocats des participants pour voir s'il y a d'autres  
5 questions pour vous. Je suis désolé que vous deviez attendre un peu plus longtemps,  
6 mais du point de vue logistique, c'est logique d'avoir la réunion sur l'heure du midi plutôt  
7 que d'avoir à prendre une pause plus tard.

8 Alors, on prendra une pause jusqu'à 13 h 45. Si vous pourriez  
9 revenir, il y a probablement davantage de questions pour vous.

10 **M. GLENN MASON:** Très bien.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

12 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les procédures sont en  
13 pause. Nous reprendrons à 13 h 45.

14 --- **L'audience est en pause à 12 h 39**

15 --- **L'audience est reprise à 13 h 49**

16 **Me ANNA MANCINI:** Monsieur le commissaire en chef, il semble  
17 qu'il y a un seul avocat pour les participants, Me MacCormick qui aura quelques  
18 questions pour monsieur Mason.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Alors, si monsieur Mason peut bien  
20 revenir à la barre des témoins, et là, je céderai la parole à madame MacCormick.

21 Madame MacCormick va se... va vous poser des questions et elle  
22 va identifier les participants qu'elle représente.

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GRACE MacCORMICK:**

24 **Me GRACE MacCORMICK:** Bonjour, Monsieur Mason. Je  
25 m'appelle Grace MacCormick. Je suis une avocate adjointe à Patterson Law, et avec  
26 plusieurs de nos collègues, nous représentons la majorité des familles qui ont été  
27 touchées et qui ont été tuées les 18 et 19 avril, ainsi que plusieurs victimes qui  
28 survivent. Ça ne sera pas long, juste quelques questions, si ça va?

1 Il me semble que, selon vos déclarations ce matin, que vous  
2 connaissez un peu le système « En Alerte ».

3 **M. GLENN MASON:** Oui.

4 **Me GRACE MacCORMICK:** Il semble que vous étiez familier avec  
5 ce système avant les évènements des 18 et 19 avril 2020.

6 **M. GLENN MASON:** Oui. « En Alerte », nous l'appelions l'alerte  
7 Amber et c'était conçu pour s'il y avait... quelqu'un était enlevé et il y avait un danger  
8 imminent qu'il soit blessé ou tué. C'était pas impliqué avant que je rentre dans la  
9 section des urgences que les alertes Amber pouvaient être utilisées pour autres fins.

10 **Me GRACE MacCORMICK:** Vous aviez indiqué que s'il y avait des  
11 évènements météo qu'il pourrait y avoir une alerte, n'est-ce pas?

12 **M. GLENN MASON:** Ben, ça, c'était davantage en regardant le  
13 réseau de la météo, on pourrait voir des alertes au niveau de la météo, mais c'est au  
14 rapport de quelque chose de très de base, « mettez-vous à l'abri pour les hauts vents »,  
15 des instances de tornades et tout ça.

16 **Me GRACE MacCORMICK:** Alors, votre connaissance du système  
17 « En Alerte », ce genre d'alerte, comment est-ce que vous auriez connu cela?

18 **M. GLENN MASON:** J'étais dans le programme des  
19 renseignements de... technologie des renseignements de l'information depuis plus de  
20 20 ans et c'était par osmose, une sorte de migration de mon apprentissage que les  
21 technologies deviennent disponibles.

22 **Me GRACE MacCORMICK:** Alors, est-ce que cela a un rôle avec  
23 le Bureau de gestion des urgences ou le DEOC que vous avez discuté de cela?

24 **M. GLENN MASON:** Quand j'ai rentré dans le Bureau de gestion  
25 des urgences, c'était la pandémie, c'était un... je ne dirais pas que nous étions en mode  
26 survie, mais notre opération était très limitée par rapport à ce qu'on faisait parce que y'a  
27 pas véritablement d'interaction à part les gens, sauf les appels.

28 **Me GRACE MacCORMICK:** Monsieur Bennet, il a essayé de

1 contacter en partant le sergent d'état-major, et là, il vous a appelé, vous. Il vous a  
2 appelé. Pourquoi est-ce qu'il vous a appelé la première fois?

3 **M. GLENN MASON:** Parce que j'étais le point de contact et c'est  
4 ce que j'ai discuté plus tôt ce matin. Cela fait partie du poste qu'on soit le point de  
5 contact pour plusieurs agences de sécurité publique.

6 **Me GRACE MacCORMICK:** Donc, si la GRC devait émettre une  
7 alerte, ça viendrait de votre département?

8 **M. GLENN MASON:** Non.

9 **Me GRACE MacCORMICK:** Donc, vous étiez le point de contact  
10 pour cette alerte et non pas pour d'autres types d'alertes?

11 **M. GLENN MASON:** C'est ça. Mon programme n'enverrait pas  
12 cette alerte, ce serait une décision prise, je présume, par un haut gradé de  
13 l'organisation. Le texte doit être tel qu'il soit très clair et précis. Il faut être vraiment dans  
14 le coup pour savoir... pour pouvoir le faire.

15 **Me GRACE MacCORMICK:** Quand est-ce que vous avez été  
16 surpris que monsieur Bennet vous appelle?

17 **M. GLENN MASON:** Oui, parce que je ne savais pas du tout ce qui  
18 se déroulait ce jour-là.

19 **Me GRACE MacCORMICK:** Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maitre MacCormick.

21 Maitre Mancini.

22 **Me ANNA MANCINI:** Merci, Commissaire-chef, ce sont toutes les  
23 questions pour monsieur Mason.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Je n'ai pas d'autres questions non  
25 plus.

26 Commissaire Fitch?

27 **COMMISSAIRE FITCH:** Non plus.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Stanton ou moi-

1 même...

2                               Donc, Monsieur, je dois vous remercier de votre présence  
3 aujourd'hui et de votre patience. On vous a fait attendre jusqu'après le diner, mais  
4 parfois ça se passe comme ça. Mais on apprécie beaucoup votre patiente et surtout  
5 votre contribution au travail en cours. Merci encore.

6                               Maitre Mancini.

7                               **Me ANNA MANCINI:** Merci, Commissaire en chef, je propose  
8 maintenant d'appeler le surintendant Dustine Rodier comme témoin. Je vais mettre un  
9 nouveau verre d'eau sur la table. Et Ashley me demande, comme d'habitude.

10                              Merci.

11                              **Me ANNA MANCINI:** Surintendant Rodier, veuillez rester debout.  
12 Je crois que la surintendante Rodier a demandé de se faire assermenter.

13                              **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Donc, mettez votre main  
14 sur la bible.

15 **--- SURINT. DUSTINE RODIER, ASSERMENTÉE:**

16                              **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Jurez-vous de dire la  
17 vérité, toute la vér... que la... toute la vérité, et rien que la vérité? Que Dieu vous soit en  
18 aide.

19                              **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, je le jure.

20 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me ANNA MANCINI:**

21                              **Me ANNA MANCINI:** Donc, merci, Surintendante Rodier. C'est  
22 bien R-O-D-I-E-R, n'est-ce pas?

23                              **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

24                              **Me ANNA MANCINI:** Alors, le but de votre témoignage aujourd'hui  
25 est pour que la Commission puisse en savoir davantage sur l'utilisation d'« En Alerte »,  
26 donc les... ce qui se savait avant les évènements de 2020, les discussions pendant  
27 l'incident de 2020 et le travail qui a été effectué depuis l'évènement.

28                              Là, où je voudrais commencer, c'est en vous connaissant un peu

1 plus et vos antécédents professionnels. Donc, votre travail avec la GRC a commencé  
2 comme répartitrice.

3 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

4 **Me ANNA MANCINI:** À Surrey en Colombie-Britannique en 1994,  
5 n'est-ce pas?

6 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça.

7 **Me ANNA MANCINI:** Et en 2000, vous avez été au Depot et vous  
8 êtes devenue un membre régulier à ce moment-là.

9 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

10 **Me ANNA MANCINI:** Et vous êtes allée au détachement de  
11 Richmond en Colombie-Britannique, et ensuite, en 2003, vous êtes entrée à la section  
12 des cambriolages à Richmond?

13 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est exact.

14 **Me ANNA MANCINI:** Et ensuite, en 2005, vous êtes mutée à la  
15 section des crimes graves. Et donc, ça, c'est la section qui est assez similaire à l'Unité  
16 des crimes majeurs?

17 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, c'est assez similaire, c'est tous les  
18 crimes graves jusqu'à l'homicide. On a encore une équipe intégrée pour les homicides.

19 **Me ANNA MANCINI:** Et à cette époque-là, vous avez été promue  
20 caporale.

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça.

22 **Me ANNA MANCINI:** Donc, c'était en 2005. Vous avez été promue  
23 caporale et ensuite crimes graves.

24 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça.

25 **Me ANNA MANCINI:** En 2010, vous vous êtes jointe à l'Unité  
26 spécialisées pour les victimes, une nouvelle unité?

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, que l'on a bâtie à l'intérieur de  
28 l'équipe des crimes graves qui est spécialisée en violence au foyer et des méfaits

1 contre les enfants.

2 **Me ANNA MANCINI:** C'était à Richmond, n'est-ce pas?

3 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

4 **Me ANNA MANCINI:** Et ensuite, en 2013, vous êtes venue vers  
5 l'est à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick pour participer à l'équipe... l'Unité fédérale  
6 pour... sur les crimes graves et vous êtes... ensuite, vous êtes mutée à Hampton au  
7 Nouveau-Brunswick et vous êtes devenue commandante de détachement.

8 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est exact.

9 **Me ANNA MANCINI:** Alors, on essaye de comprendre encore les  
10 positions, les postes et les rôles à l'intérieur de la structure de la GRC. Comme  
11 commandante du détachement de Hampton, est-ce que ce serait un poste équivalent  
12 ou similaire à la... au poste mentionné par le sergent O'Brien dans le détachement de  
13 Colchester?

14 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, c'est similaire. J'étais la plus  
15 haute gradée au détachement, mais j'ai été redevable au sergent d'état-major.

16 **Me ANNA MANCINI:** Donc, vous étiez en train de superviser les  
17 membres de ce détachement.

18 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est exact.

19 **Me ANNA MANCINI:** Alors, en 2018, vous avez été promue  
20 inspecteur.

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça, et j'ai adopté...

22 **Me ANNA MANCINI:** Vous avez adopté le rôle d'agent  
23 responsable du support opérationnel et centre de communications. On va parler de ce  
24 poste un peu plus dans quelques instants, mais d'abord, donc, vous êtes promue  
25 inspecteur, et donc, vous êtes devenue un officier breveté. Quelle est la différence entre  
26 un officier breveté et un sous-officier?

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Un officier est un inspecteur breveté,  
28 donc vous avez beaucoup plus de responsabilités, de leadership stratégique, vous

1 devez appuyer la division dans le déploiement de ses priorités et en appuyant de  
2 multiples équipes.

3 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que cela a des répercussions ou des  
4 conséquences opérationnelles ou pour l'engagement dans les services de police... de  
5 la police de première ligne?

6 **Surint. DUSTINE RODIER:** ÇA dépend. Par exemple, à Halifax,  
7 dans le district d'Halifax, le district est divisé en est et ouest, et chaque côté du district  
8 aurait donc un inspecteur des opérations qui est impliqué dans les opérations de  
9 première ligne, beaucoup plus que mon poste qui se trouvait encadré dans la partie des  
10 services d'appui. J'étais responsable de quelques unités, donc la STO et d'autres unités  
11 d'appui qui nous cédaient... offraient une aide opérationnelle aux premières lignes.

12 **Me ANNA MANCINI:** Et c'est donc ce poste que vous occupiez en  
13 2020.

14 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est exact.

15 **Me ANNA MANCINI:** Et en 2021, vous avez assumé le poste  
16 d'officier exécutif pour le commandant. Ça, c'est quoi?

17 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc, il y a beaucoup de travail de lien  
18 avec les gouvernements, appuyer le commandant dans ses priorités pour la division,  
19 toute urgence ou question d'actualité passera par ce rôle-là. Il y a aussi beaucoup de  
20 relations, de mise en relation avec le quartier général. C'est un emploi très intéressant,  
21 très différent de quelque chose que j'avais fait avant... auparavant.

22 **Me ANNA MANCINI:** Et donc, en 2022, vous avez été promue  
23 surintendante, et là, officier, Administration et Personnel. C'est le bon titre?

24 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

25 **Me ANNA MANCINI:** Et est-ce que c'était semblable au rôle que  
26 vous occupiez auparavant?

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, c'est différent. Maintenant, je  
28 soutiens les premières lignes, mais les unités dont je suis responsable comprennent

1 aussi la sécurité départementale, la dotation du personnel, les ressources humaines, la  
2 planification, la conduite.

3 **Me ANNA MANCINI:** Et donc, c'est un portefeuille un peu plus  
4 grand.

5 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui. Oui, c'est ça.

6 **Me ANNA MANCINI:** Revenons à l'officier responsable de la STO,  
7 le rôle que vous occupiez en 2020. J'aimerais savoir quel est... où se situe ce rôle-là  
8 dans la structure de la GRC. Donc, je comprends que c'était l'une des trois directions  
9 en... redevables aux services de soutien, l'officier du service de soutien. Où est-ce que  
10 ça se situe dans la structure de la GRC?

11 **Surint. DUSTINE RODIER:** Eh bien, vous avez le commandant qui  
12 est responsable de toute la division. Ensuite, c'est l'officier Opérations criminelles, et  
13 ensuite il y a d'autres personnes qui sont redevables à eux. Du côté des services de  
14 soutien, mon supérieur direct était à l'époque l'officier de service de soutien. Et ensuite,  
15 vous avez d'autres postes en dessous, l'adjoint à lui, à cet officier-là, qui est  
16 responsable de plusieurs de nos unités tactiques, par exemple le GTI, notre équipe de  
17 section cynophile, opérations marines, analyse des collisions, médico-légales. Aussi,  
18 nos unités de polices communautaires et une autre direction, c'est l'Unité des crimes  
19 majeurs. Et ensuite mon poste, qui était responsable des soutiens opérationnels... du  
20 soutien opérationnel et la STO, donc mes unités comprenaient STO, *Crime Stoppers*  
21 et... ou Arrêt aux crimes, Gestionnaires de risques, Gestionnaires de cas, et aussi  
22 DEOC.

23 **Me ANNA MANCINI:** Et donc, un autre grand portefeuille. En 2020,  
24 vous aviez donc Chris Leather et vous étiez redevable à Christ Leather... en fait, non,  
25 redevable à lui, il y avait Darrin Campbell, n'est-ce pas? Et ensuite, il y a deux  
26 directions... trois directions qui « est » redevables aux opérations tactiques. Qui gérait  
27 cela?

28 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'était Don Moser en 2020.

1 **Me ANNA MANCINI:** Et ensuite, vous avez la Direction des  
2 sciences du comportement, Crimes majeurs. Qui gérait cela en 2020?

3 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'était Glenn Bonvie, le sergent Glenn  
4 Bonvie, qui était peut-être en poste.

5 **Me ANNA MANCINI:** Et ensuite, votre direction, c'est donc  
6 communication avec plusieurs divisions, n'est-ce pas?

7 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, c'est ça, ou direc... oui, c'est ça.

8 **Me ANNA MANCINI:** Parlons de chacune de ces divisions en 2020  
9 qui étaient redevables à vous. Parlons de chaque division en des termes généraux.  
10 On a donc la STO est responsable des preneurs d'appels et des  
11 répartiteurs de la STO, n'est-ce pas?

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** Moi, mon subordonné direct était Glen  
13 Byrne, qui était le commandant de la STO, et ensuite à la STO, nous avons aussi cinq  
14 postes de gestionnaire de risques, et ensuite, redevables à Glen, il y a quatre équipes  
15 de preneurs d'appels et de répartiteurs, et chaque équipe aurait des superviseurs.

16 **Me ANNA MANCINI:** Un superviseur.

17 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça. On avait au début... mon  
18 poste, il y avait un superviseur par équipe, c'était beaucoup parce que cette personne  
19 devait superviser de 12 à 14 personnes. On a pu ajuster l'organigramme pour mettre  
20 2 superviseurs par équipe de sorte que chaque équipe était responsable de 6 à 7  
21 personnes, beaucoup plus gérable pour eux.

22 **Me ANNA MANCINI:** Et ensuite, à la STO, vous aviez donc une  
23 direction avec le commandant, monsieur Byrne, qui était responsable qui était  
24 redevable à vous. Et qu'est-ce qu'ils... et quelles ont été les opérations qu'ils vous...  
25 dont ils allaient faire rapport?

26 **Surint. DUSTINE RODIER:** Nous sommes chanceux, dans chaque  
27 division, nous avons Glen Byrne qui est responsable de l'équipe. Il est expert national  
28 en tout ce qui tourne autour des STO. Il est... il donne souvent des conseils, il conseille

1 beaucoup d'autres forces policières au Canada, il a promu plusieurs initiatives dans la  
2 STO qui sont devenues des normes nationales. Donc, nous sommes très chanceux  
3 d'avoir Glen Byrne, et j'ai été chanceuse de l'avoir comme main droite. Il faisait rapport  
4 sur toute question qui lui semblait importante, donc on se parlait à plusieurs reprises  
5 chaque jour sur toutes sortes de thèmes : sur les ressources humaines, les appels  
6 difficiles que les... nos équipes avaient dû traiter pour s'assurer qu'ils avaient l'appui  
7 nécessaire après coup, il organisait les débriefages sur les incidents critiques aussi, il  
8 me disait par exemple que pendant le quart de nuit il y avait eu une situation difficile et  
9 qu'il avait dû appeler l'équipe de bien-être et qu'il avait donc à me demander où  
10 organiser des débriefages pour eux.

11 On parlait des nouvelles initiatives, des idées qu'il avait pour  
12 améliorer les choses pour toute la région, non seulement la division parce que Glen est  
13 là depuis tellement longtemps, il a tellement d'expérience, il travaille souvent de pair  
14 avec la STO de la division « L ». Et donc, il aurait rencontré Darrell (phon.) MacDonald,  
15 il travaille de pair avec lui, et les commandants de la STO à Terre-Neuve et au  
16 Nouveau-Brunswick. Donc, on parlait de tout. C'était une communication constante  
17 avec lui, des appels quotidiens avec lui.

18 **Me ANNA MANCINI:** En ce qui concerne la structure de  
19 l'organigramme ou la hiérarchie?

20 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça. Parfois on se rencontrait en  
21 personne si j'étais au bureau pour se remettre en jour, pour voir s'il y avait des  
22 ressources que je pouvais fournir pour appuyer ses besoins. Et très souvent, j'allais le  
23 voir pour des conseils, pour obtenir des conseils, parce que je venais d'arriver dans la  
24 division et je devais donc souvent faire appel à lui pour savoir comment m'orienter dans  
25 certaines situations.

26 **Me ANNA MANCINI:** Alors, qui était responsable de la formation  
27 des répartiteurs et les preneurs d'appels?

28 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'était monsieur Byrne parce qu'il avait

1 tellement d'expérience. Byrne et moi, on travaillait de pair avec le Bureau de la gestion  
2 des urgences, du côté 9-1-1 avec la STO, on avait... et on a encore une excellente  
3 relation avec eux. Glen supervisait cela, on avait un coordonnateur de formation et des  
4 superviseurs qui étaient responsables de la formation des nouveaux employés, mais  
5 aussi la recertification obligatoire. Ça, c'était donc un suivi continuels qu'il fallait faire.

6 **Me ANNA MANCINI:** De votre point de vue, quelles sont les  
7 principales responsabilités qui sont facilitées? Quelles sont les... de votre perspective,  
8 quels sont les principaux devoirs et responsabilités à la STO?

9 **Surint. DUSTINE RODIER:** Nous sommes le centre de répartition  
10 provincial de la GRC, sauf pour le district d'Halifax où il y a... ils ont leur propre  
11 organisation. Mais en dehors de la municipalité régionale d'Halifax, c'est de notre  
12 ressort, relève de notre compétence. On est aussi le point de réponse principal, dont un  
13 de quatre dans la province, et donc, au-delà de nos responsabilités de répartition et de  
14 prise d'appels de la GRC, on répondait à des appels 9-1-1 pour la province dans notre  
15 secteur et ces appels étaient aussi communiqués à chaque zone qui était responsable  
16 de l'appel.

17 Notre équipe avait aussi... était responsable aussi pour les  
18 évènements avec Environnement et Changement climatique Canada, donc...

19 **Me ANNA MANCINI:** Donc, cet aspect de gérer les appels 9-1-1, la  
20 répartition et la STO était aussi responsable des avis de surveillance. Est-ce que la  
21 STO était responsable des communications avec le public?

22 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est-à-dire communications  
23 stratégiques? Non.

24 **Me ANNA MANCINI:** Donc, parlez-moi de cela. Les  
25 communications stratégiques ne sont pas reliées à la STO.

26 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, malheureusement pas. Il y a  
27 donc la STO qui est pour la G... la répartition pour la GRC et ensuite les appels 9-1-1,  
28 mais il y a aussi l'Unité de communication stratégique, et leur responsabilité, c'est la

1 communication avec les médias, ils envoient des gazouillis, des messages sur  
2 Facebook, c'est pas nous, c'est une autre fonction, une unité totalement différente.

3 **Me ANNA MANCINI:** Donc, si j'ai bien compris, quand vous avez  
4 assumé ce rôle, vous deviez superviser cette transition de la STO de la rue Prince à  
5 Truro à son nouveau site à Dartmouth au quartier général. Parlez-nous un peu de cette  
6 transition, quel a été son fondement et comment ça allait

7 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ç'avait commencé avant mon arrivée,  
8 et quand j'ai eu le poste, on m'a dit que l'un de mes rôles principal serait de surveiller le  
9 projet de la transition vers le quartier général. Et donc, quand je suis arrivée en 2018, la  
10 partie... le projet avait été amorcé, mais il y avait encore beaucoup de choses à faire. Et  
11 donc, j'ai été chanceuse de pouvoir bâtir une équipe avec monsieur Byrne et des  
12 experts thématiques des ressources humaines, finance, informatique,  
13 approvisionnement, il y avait toute une équipe qui travaillait avec moi, les  
14 communications stratégiques aussi.

15 Et donc, l'équipe a pu construire littéralement le centre, soutenir  
16 nos employés pendant la transition, et ensuite effectuer le déménagement. J'ai  
17 commencé dans ce poste... j'ai assumé le poste en juin, et ensuite, en février 2020, nos  
18 opérations à la STO ont commencé.

19 **Me ANNA MANCINI:** En février 2021, vous avez terminé, achevé  
20 le transfert, le déménagement.

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, il restait encore beaucoup de  
22 travail sur le projet, mais on avait lancé nos opérations en février.

23 **Me ANNA MANCINI:** Maintenant, je dois vous poser quelques  
24 questions sur les gestionnaires de risques. Vous êtes responsables des gestionnaires  
25 de risques. Dites-moi, comment est-ce que l'on... est-ce que ces personnes sont  
26 choisies?

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça faisait partie de mon rôle aussi. Il  
28 fallait recruter les gestionnaires de risques dans... pour travailler dans la STO. C'est un

1 rôle très exigeant. Le bon membre pour le bon poste est essentiel. Si vous m'aviez  
2 demandé si je pourrais être un gestionnaire de risques, j'aurais refusé, car ça prend  
3 quelqu'un avec une grande... beaucoup de... une grande carrière d'expérience en  
4 gestion de priorités multiples étant capable de prendre des décisions rapidement et de  
5 façon robuste en fonction des informations disponibles. Très souvent, il faut donc  
6 surveiller plusieurs parties au même moment, et donc, c'est un rôle très exigeant. Il faut  
7 avoir la bonne personne en poste.

8 **Me ANNA MANCINI:** Je me demande par contre comment est-ce  
9 que vous faites pour choisir, quels sont vos critères ou votre... quel est votre processus  
10 pour décider qui sera engagé?

11 **Surint. DUSTINE RODIER:** Alors, je dirais que depuis trois ans, j'ai  
12 promu trois ou peut-être quatre personnes dans ces unités. Donc, ça fait... ça passe  
13 par notre processus de promotion. Comme dans n'importe quel processus de promotion  
14 dans la GRC, il faut passer un examen, et une fois complété l'examen, le candidat va  
15 faire une demande basée sur les compétences qui est assez... et la personne va parler  
16 de ses expériences, si c'est en lien avec certaines compétences. Par exemple, elle va  
17 devoir parler de la police de service général, toutes sortes de compétences  
18 opérationnelles, et ils doivent donner des exemples. C'est un document assez complet.  
19 Et puis moi, une fois les CV passés par l'Unité de promotion nationale, ils étaient  
20 acheminés à moi, et moi, je devais les comparer aux compétences... au dictionnaire  
21 des compétences et ensuite je choisissais la même personne en sachant les exigences  
22 du rôle. Il est important d'avoir ces antécédents en tête quand je devais faire les  
23 entrevues avec eux. C'était la personne que j'allais choisir.

24 **Me ANNA MANCINI:** Et cet examen, les documents fondés sur les  
25 compétences, est-ce que c'est précisément pour les demandes de faire partie de  
26 gestionnaires de risques ou ça fait partie du système généralisé de la GRC?

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça fait partie du processus généralisé  
28 de la GRC.

1 **Me ANNA MANCINI:** Alors, est-ce qu'il y a des prérequis formels  
2 qui sont spécifiques au fait de devenir gestionnaire de risques?

3 **Surint. DUSTINE RODIER:** Certainement des antécédents, de  
4 l'expérience, la capacité de combler toutes les exigences que je viens de mentionner.  
5 C'était toujours dans mon esprit quand je devais sélectionner quelqu'un pour occuper  
6 ce poste-là.

7 **Me ANNA MANCINI:** Mais je demande s'il y a une formation  
8 spécifique ou une formation normalisée pour le processus de demande pour devenir  
9 gestionnaire de risques.

10 **Surint. DUSTINE RODIER:** Malheureusement, non.

11 **Me ANNA MANCINI:** Il y a encore des STO qui n'ont pas de  
12 poste... de processus pour les gestionnaires de risques au sein des STO? Je pense  
13 que ça serait très important que cela ait lieu afin que ça puisse... au niveau national,  
14 qu'il y ait un cours développé au niveau national pour ces gens-là?

15 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, certainement. Il y a plusieurs STO  
16 qui ne disposent pas de ce soutien-là. Nous sommes chanceux à la division « H » que  
17 nous avons des gestionnaires de risques dans la STO depuis des années, ils  
18 connaissent bien leur travail et... ils font bien leur travail et ils sont très connaisseurs.

19 **Me ANNA MANCINI:** (Inintelligible) dans l'ensemble c'est quoi le  
20 rôle du gestionnaire de risques. Je vais quand même cibler et vous demander c'est  
21 quoi, selon vous, le rôle d'un gestionnaire de risques pendant un incident critique?

22 **Surint. DUSTINE RODIER:** Certainement. Je pense que les  
23 sergents d'état-major Bruce Briers et Brian Rehill ont présenté le rôle du gestionnaire  
24 de risques, ils ont bien fait cela. Ce sont les officiers supérieurs, des sous-officiers  
25 supérieurs. S'il n'y a pas de supervision sur la scène, s'il y a une poursuite qui est  
26 entamée et les... et le superviseur direct du membre n'est pas... ne va pas sur la radio  
27 immédiatement, peut-être qu'ils sont... ils sont empêchés de le faire, le gestionnaire de  
28 risques va aller sur la radio, il va faire le suivi de la situation par le contrôle, s'il doit

1 diriger des ressources, demander davantage de ressources à d'autres endroits,  
2 d'autres zones, des zones avoisinantes s'il le faut. Ils font la liaison avec nos unités de  
3 soutien, notamment si la section cynophile doit être appelée, ils vont le faire. Ils  
4 pourraient faire la liaison avec notre section des Crimes majeurs, l'identification  
5 judiciaire, d'autres forces policières, ce genre de choses.

6 Si jamais il y a un superviseur sur les lieux, le gestionnaire de  
7 risques prend du recul et il devient... ça devient un poste de soutien. Si l'incident  
8 continue de faire une escalade jusqu'à ce que l'équipe complète d'intervention en cas  
9 d'incident critique, le gestionnaire de risques aide à faciliter cela, s'il se doit, et le  
10 gestionnaire de risques va continuer de soutenir cette opération-là avec le commandant  
11 en cas d'incident critique qui prend la barre.

12 **Me ANNA MANCINI:** Je vais vous poser davantage à ce sujet,  
13 quand on rentre dans les éléments spécifiques en avril 2020, mais avant de passer à  
14 cela, je vais vous demander au sujet de la section ou des gestions d'urgence. Cela  
15 relevait de vos fonctions en 2020?

16 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

17 **Me ANNA MANCINI:** Oui? Et cette section-là est responsable de  
18 quoi?

19 **Surint. DUSTINE RODIER:** Cette section a une portée assez large  
20 au niveau de ses responsabilités. Je dirais qu'un des rôles les plus exigeants, c'est de  
21 surveiller notre programme de recherche et sauvetage sur le terrain, il y a les alertes  
22 Amber aussi, y'a le DEOC.

23 **Me ANNA MANCINI:** Pouvez-vous m'expliquer DEOC?

24 **Surint. DUSTINE RODIER:** DEOC, le Centre des opérations de la  
25 division, c'est un emplacement qui est déjà équipé pour pouvoir fonctionner... faire  
26 fonctionner l'incident autour de cette salle-là, on peut faire de la répartition à partir de  
27 cette salle-là aussi, c'est fondé sur CS, les opérations, la personne qui gère le DEOC,  
28 c'est d'habitude un sous-officier haut placé avec l'opération, des antécédents

1 opérationnels à l'appui. Il y a une zone pour la planification, les éléments logistiques, les  
2 communications, y'a un endroit pour le MCU, si on a besoin de leur soutien. C'est un  
3 emplacement où s'il y a un incident qu'on pourrait faire rentrer des ressources dans  
4 cette zone... endroit-là pour soutenir des efforts. Ça fonctionne bien pour des situations  
5 qui sont planifiées, par exemple une visite de personnes très importantes, alors ils  
6 pourraient soutenir cela. On utilise le DEOC pour les disputes dans les pêches et pour  
7 la COVID aussi. Un DEOC était le centre pour soutenir notre division pendant la  
8 COVID. Alors, c'est très efficace pour les événements planifiés.

9 **Me ANNA MANCINI:** Et peut-être c'est une réponse à ma question,  
10 mais voici ma question : c'est quoi la différence entre le DEOC et un poste de  
11 commandement?

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** Différentes responsabilités. Le DEOC  
13 est là pour soutenir la situation donnée; le poste de commandement est... c'est le cœur  
14 battant de l'opération. Alors, DEOC, et il y a également la section Finance, si jamais...  
15 disons qu'on avait besoin de plusieurs barrages routiers, pour l'ouragan Dorion, par  
16 exemple, ça serait en soutien aux opérations; le poste de commandement dirige les  
17 opérations.

18 **Me ANNA MANCINI:** Alors, DEOC relève de la section de gestion  
19 des urgences, les alertes Amber relèvent de la section des urgences, sauvetage...  
20 recherche et sauvetage sur terre, l'engagement avec le Bureau de gestion des  
21 urgences?

22 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui. Du côté du Bureau de gestion des  
23 urgences, il y a le côté des urgences 9-1-1 et la gestion de l'incident. Je faisais souvent  
24 la liaison avec Jason Mew et c'est lui qui gérait les incidents de ce côté-là. Je travaillais  
25 souvent avec Jason.

26 **Me ANNA MANCINI:** Alors, sur le plan de la section de gestion des  
27 urgences, quelle était la dotation en personnel de cette section-là lorsque vous étiez en  
28 poste?

1                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Du point de vue historique, avant  
2 que... plusieurs années avant mon arrivée, on m'avait dit qu'auparavant il y avait cinq  
3 membres et cela était réduit une fois; à mon arrivée, il y avait un poste de sergent et un  
4 membre de la fonction publique, un employé de la fonction publique, il était également  
5 responsable des plans opérationnels des urgences, également pour la planification de  
6 continuation des affaires pour la division. C'est une grande responsabilité en soi.

7                   **Me ANNA MANCINI:** D'accord. À un moment donné, il y avait cinq  
8 et lorsque vous êtes arrivée comme l'agent d'informa... comme OIC, c'était réduit à  
9 deux. Et est-ce qu'il y avait... est-ce que ces postes-là étaient dotés de personnel à ce  
10 stade-là?

11                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, mais pas avec des employés  
12 permanents. Le défi avec la section des gestions d'urgence, étant donné que c'était une  
13 telle spécialisation, il faut avoir la bonne correspondance en matière de personnel.  
14 Ç'avait toujours été un grand défi. Afin que quelqu'un puisse entrer et gérer cette unité-  
15 là, il fallait que ce soit quelqu'un qui connaisse la gestion des urgences, quelqu'un qui  
16 avait une bonne compréhension et des antécédents solides en matière de planification,  
17 de continuité des affaires, et évidemment pouvoir... il devait pouvoir gérer. C'était un  
18 dossier à haut risque, une unité à haut risque. Les alertes Amber, y'a pas plus haut  
19 risque que ça. La recherche et sauvetage, c'est également à haut risque. C'était  
20 toujours un défi pour identifier les bonnes personnes pour combler ces postes-là pour  
21 vraiment faire que l'Unité devienne ce qu'elle devait devenir. Ç'a pris en fait jusqu'à  
22 l'année dernière. Là, nous avons finalement pu obtenir une équipe solide, très solide, et  
23 l'unité est tout autre chose maintenant, c'est vraiment une grande différence au niveau  
24 de ce qu'ils ont pu faire.

25                   **Me ANNA MANCINI:** La dotation de personnel est les deux  
26 individus, un sergent et un fonctionnaire de la fonction publique. Alors, au moment des  
27 pertes massives en avril 2020, la section des gestions d'urgences avait un seul  
28 employé en avril 2020 et il y avait un seul employé à la section des gestions

1 d'urgences, c'était Glenn Mason.

2 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

3 **Me ANNA MANCINI:** Et vous vous rappelez combien... pendant  
4 combien de temps Glenn Mason avait occupé ce poste avant les pertes massives?

5 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'était très peu de temps, peut-être  
6 quelques mois.

7 **Me ANNA MANCINI:** Je sais que vous avez mentionné, il y avait  
8 deux personnes par intérim quand vous êtes premièrement venue, est-ce que vous  
9 vous rappelez après que le... combien longtemps après que vous avez pris la relève  
10 comme OIC que les deux personnes par intérim avaient laissé ces postes-là?

11 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il y avait beaucoup de rotation de  
12 personnel dans cette unité-là, et ça menait à des défis pour... on devait faire rentrer les  
13 bonnes personnes en poste afin que l'unité devienne ce qu'elle devait devenir. En avril  
14 2020, c'était le seul employé, mais j'avais fait beaucoup d'efforts, j'avais connu  
15 plusieurs sessions... séances de tentatives de dotation de personnel afin d'obtenir un  
16 employé permanent du service civil. Pour plusieurs circonstances, c'était pas la faute de  
17 qui que ce soit, ç'a pris longtemps pour arriver aux employés dont nous disposons  
18 actuellement.

19 **Me ANNA MANCINI:** En avril 2020, Glenn Mason assume le poste  
20 de gérant de la section des urgences, de la gestion des urgences.

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il avait été en fait placé dans le rôle de  
22 sergent, de coordonnateur des urgences, il me semble que c'est le titre.

23 **Me ANNA MANCINI:** Alors, il aurait relevé de vous, c'est ça?

24 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

25 **Me ANNA MANCINI:** Alors, il vous a... combien souvent qu'il vous  
26 a... émettait des rapports au niveau des infos à la section des gestions d'urgences?

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** À l'époque, on parle février-mars, alors  
28 la COVID s'est... battait son plein, alors c'était notre... on mettait l'accent là-dessus, on

1 faisait des recherches, on voulait... on était... on voulait établir... mettre à jour le plan  
2 de pandémie avec les nouveaux renseignements dont nous disposions au sujet de la  
3 COVID et de terminer son impact sur notre division, c'était l'accent principal quand nous  
4 sommes premièrement arrivés, il y avait juste lui et moi-même, et moi-même, j'avais  
5 occupé... assumé plusieurs rôles dans le bureau de gestion d'urgence, il n'y avait pas  
6 de capacité, personne d'autre, mais le travail devait encore être réalisé. La tâche  
7 principale de Glenn à ce stade-là était vraiment focalisée... on avait vraiment mis  
8 l'emphase sur l'élément COVID.

9 **Me ANNA MANCINI:** D'autres tâches où la COVID...

10 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'était pas mal ça. À l'époque, la  
11 COVID c'était la priorité.

12 **Me ANNA MANCINI:** Et est-ce que y'a une formation spécifique?  
13 Ça ressemble à ma question sur les gestionnaires de risques. Est-ce qu'il y a une  
14 formation spécifique pour les employés qui rentrent dans la section des urgences?

15 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il y a toute une foule de formations au  
16 niveau de la planification de continuer les affaires, mais c'est des formations externes  
17 que, dans l'idéal, que l'employé aura déjà avant d'accéder au poste. Au sein de la  
18 section de gestion des urgences, on a organisé des cours de ICS-300, mais avec la  
19 COVID... on avait l'intention de faire un cours de version 400, mais avec la COVID  
20 c'était pas possible. On avait également... voulait organiser un cours sur le DEOC, on a  
21 apporté quelqu'un de l'Institut de la justice de la Colombie-Britannique pour l'enseigner,  
22 ça, c'était... on a connu une bonne réussite avec ça, c'était justement avant la COVID,  
23 alors plusieurs personnes étaient formées. On a également fait venir des experts en  
24 certains sujets du quartier général pour offrir une formation sur le système d'ordinateur  
25 qui est rattaché au quartier général national. Si le DEOC fonctionne, c'est un système  
26 de gestion de dossiers pour le DEOC et c'est connecté au quartier général national.

27 Alors, il y avait beaucoup de formations. On essayait de faire  
28 vraiment une bonne poussée pour rebâtir cette section-là et faire que les gens puissent

1 être prêts si jamais il y avait un évènement où on avait besoin d'un DEOC, il y avait un  
2 grand bassin de population duquel choisir. Malheureusement, quand la COVID a eu un  
3 impact sur la division, ces options-là ont été écartées.

4 **Me ANNA MANCINI:** Alors, il serait juste de dire qu'en avril 2020 la  
5 section de gestion des urgences était dans un état de transition, de...

6 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, absolument.

7 **Me ANNA MANCINI:** Sentiez-vous que le statut du Bureau de  
8 gestion des urgences en avril 2020 avait une incidence sur la réaction aux pertes  
9 massives en avril 2020?

10 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, je ne pense pas. À l'époque, on  
11 m'avait posé la question : est-ce que vous voulez... est-ce qu'on voulait ouvrir un  
12 DEOC, dans cette instance-là, à ce stade-là, c'était considéré, mais c'était pas notre  
13 emphase. Après que l'incident était terminé, c'était un bon moment pour ouvrir un  
14 DEOC. On savait qu'il avait beaucoup de travail à faire pour soutenir les personnes de  
15 première ligne, alors on a lancé le DEOC et c'était vraiment essentiel pour obtenir des  
16 ressources à travers le Canada pour s'assurer qu'ils savaient là où ils se pointaient,  
17 qu'ils avaient les équipements dont il leur fallait, qu'ils avaient l'équipement de  
18 protection personnelle pour la COVID dont ils avaient besoin. Je dis « nous », c'était  
19 l'équipe à DEOC. Moi, je n'ai... ce n'était pas... je n'ai pas fait cela, c'était l'équipe de  
20 DEOC, ils ont fait un travail incroyable pour s'assurer que tous les membres rentrent  
21 dans la division « H » pour soutenir ceux qui sont sur les premières lignes et savaient là  
22 où ils allaient, ils avaient... la liaison était assurée, il y avait des places à coucher, de la  
23 nourriture, de l'équipement. C'est l'équipe de DEOC qui a fait ce travail exceptionnel là.

24 **Me ANNA MANCINI:** Ça, c'est suite à l'évènement, évidemment.

25 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, suite à l'évènement.

26 **Me ANNA MANCINI:** Alors, on a parlé de statuts de la section de  
27 gestion d'urgences en avril 2020, alors maintenant nous allons passer aux 18-19 avril  
28 2020. Cela est un défi que vous avez connu dans vos autres départements de la STO,

1 les gestionnaires de risques pendant cet évènement.

2                   Alors, une chose que vous avez déjà décrite dans vos descriptions  
3 de gestionnaire de risques, leur rôle lors d'un incident critique et de continuer ce rôle-là  
4 jusqu'à ce que la supervision arrive. Nous savons que dans cette instance, il y avait des  
5 sous-officiers hauts gradés de Nord-Est Nova, ça se rend sur les lieux, alors vous avez  
6 eu la chance de passer en examen toutes les transmissions radio et toutes les notes  
7 pertinentes qui sont sorties de cet évènement? J'ai écouté vos transmissions radio et le  
8 document fondamental qui ont été... qui m'ont été présentés et je me demande, selon  
9 votre point de vue, comme quelqu'un qui fait la surveillance des gestionnaires de  
10 risques, avez-vous des commentaires au niveau de la division des tâches qui ont eu  
11 lieu entre les sous-officiers des services généraux et vos gestionnaires de risques le  
12 18 avril et... le 19 avril, plutôt, pendant les premières heures de l'incident?

13                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Tout d'abord, je ne peux pas émettre  
14 un commentaire sur les décisions qui ont été prises, je n'étais pas là. C'est une décision  
15 qui a été prise que la structure de commandement sentait qui était la plus appropriée  
16 que le gestionnaire maintienne la supervision des agents de police des services  
17 généraux. Évidemment, il y avait des raisons pour eux de prendre cette décision, de  
18 dire... je pense que c'était Bruce Briers qui a dit c'était comme boire hors d'un boyau  
19 d'incendie. Je dirais plus que ça, il était dans une chute d'eau. C'était beaucoup de  
20 renseignements pour tous les deux, pour Bruce et Brian aussi. Alors, il y avait  
21 beaucoup de renseignements et avec une situation tellement fluide et dynamique, ils  
22 portaient de nombreux chapeaux.

23                   Et depuis lors, nous avons mis en application de nombreux  
24 changements au sein de la STO, au sein... dans le dossier de « En Alerte » et je suis  
25 heureuse d'en parler, je pense que c'est important pour la Commission et pour les  
26 familles de comprendre cela.

27                   **Me ANNA MANCINI:** On parlera de ça un peu plus tard. Ce que je  
28 voudrais savoir, c'est sur ces appels au 9-1-1 et aussi comment le gestionnaire de

1 risques gère plusieurs choses en même temps. Il prend les informations des appels au  
2 9-1-1, vous avez indiqué que le gestionnaire de risques a pris ce poste comme un  
3 commandant ad hoc en attendant que le superviseur reprenne ses fonctions, et dans ce  
4 cas particulier, d'autres supervisions. Est-ce que vous sentez qu'il y avait d'autres  
5 supervisions qui étaient là comme... c'est-à-dire le gestionnaire de risques était en  
6 mesure de prendre un deuxième rôle ou alors il devait assurer l'incident... son rôle  
7 pendant l'incident à titre ad hoc?

8 **Surint. DUSTINE RODIER:** Encore une fois, c'est difficile de le dire  
9 parce que je n'étais pas là cette nuit-là, donc je ne sais pas qu'est-ce qui se passait au  
10 poste de commandement autre que ce que je viens de lire. Donc, tout ce que je peux  
11 dire, c'est que s'il y a une raison pourquoi les décisions ont été prises par l'équipe de  
12 commandement, c'est sûr qu'il y avait une raison pour ça, mais normalement ce qui se  
13 passe, c'est que lorsqu'une personne armée est barricadée, la gestion de risques va  
14 s'engager tout de suite là, il va être mobilisé, et donc, la personne va être en charge sur  
15 l'incident et le gestionnaire de risques va essayer d'assumer son rôle de superviseur en  
16 plus d'autres ressources, et dans ce cas en particulier, je pense qu'il s'est passé  
17 tellement de choses que... je sais que la température... j'ai une idée sur la température  
18 qui... enfin, ce qui régnait au niveau du STO le lendemain.

19 **Me ANNA MANCINI:** Et donc, votre examen après l'évènement et  
20 les tâches dont se chargeait le gestionnaire des risques pendant de longues... plusieurs  
21 heures, vous pensez que ça aurait été mieux que ça soit pris par d'autres personnes?

22 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, bien sûr. Il me semble qu'il était  
23 très occupé lorsque j'ai écouté les appels de 9-1-1 et les transmissions de radio, c'était  
24 pas [sic] à ce moment-là j'ai réalisé combien on attendait de lui, on lui demandait  
25 tellement de choses. Et donc, on a appris ça deux semaines après les faits, j'étais  
26 surprise de voir combien d'appels ont été transférés... lui ont été transférés par le STO  
27 et je sais que prendre... assumer le devoir, en plus avec les enfants... excusez-moi,  
28 des tâches pareilles, c'est que... la plupart du temps les répartiteurs auraient pris ça en

1 charge, mais encore une fois, tout ce que je peux dire, c'est que c'était une journée très  
2 occupée et si le travail devait être fait, et donc, il était question de prendre la décision et  
3 d'assumer ces tâches.

4 **Me ANNA MANCINI:** Donc, les appels 9-1-1 étaient transférés vers  
5 ce gestionnaire dans les opérations de normes?

6 **Surint. DUSTINE RODIER:** Selon mon expérience, ce ne sont pas  
7 les normes, ce n'est pas ça la normale, ces appels devaient être traités par d'autres  
8 preneurs d'appels, et c'était le cas, mais pour ce qui est du gestionnaire de risques, s'il  
9 demandait à parler à cette personne, c'est clair que oui, mais s'il avait besoin de plus  
10 d'informations pour justement transmettre l'information aux personnes qui étaient sur la  
11 route, et donc, j'aurais... j'étais très surprise sur le nombre d'appels qui arrivaient.

12 **Me ANNA MANCINI:** Et aussi, vous avez indiqué aussi d'autres  
13 tâches comme, par exemple, contacter les services pour enfants, et donc, c'est toujours  
14 sous la responsabilité du gestionnaire de risques?

15 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui. Il n'y a pas de loi qui stipule qu'ils  
16 doivent faire ça, mais vu la situation et tout ce qu'il faisait, en fonction de tout ce qu'il  
17 faisait, peut-être que des tâches pareilles auraient pu être confiées à d'autres  
18 personnes.

19 **Me ANNA MANCINI:** Je voudrais savoir aussi qu'est-ce que vous  
20 pensez de la question qui a surgi par rapport aux gestionnaires de risques quand, par  
21 exemple, d'autres officiers croient que le STO avait les capacités de faire ça, tel que  
22 l'appel ou la cartographie inversée du 9-1-1, pour ce qui est de tout ce que vous avez  
23 lu, est-ce qu'il y a des préoccupations par rapport aux gestionnaires de stocks, de...  
24 pardon, de gestionnaires de risques, par rapport à ce qui se passait, et aussi avec le  
25 STO?

26 **Surint. DUSTINE RODIER:** Nous n'avons jamais eu à utiliser le  
27 9-1-1 inversé, donc il se peut que ç'a été utilisé ou ç'a été quelque chose qui n'a jamais  
28 eu lieu. Peut-être qu'on pensait qu'on ne l'avait pas. Mais dans ce cas particulier, les

1 preneurs d'appel prenaient des appels des résidences, donc nous n'avons pas le 9-1-1  
2 inversé.

3 **Me ANNA MANCINI:** Avez-vous eu des préoccupations que le  
4 gestionnaire de risques savait qu'il y en avait un?

5 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, on le sait maintenant. Ils le savent  
6 maintenant. Peut-être que c'est jamais arrivé avant.

7 **Me ANNA MANCINI:** Et je me demandais aussi si vous aviez une  
8 analyse quant à perdre ou avoir l'information relative aux appels de Kate MacDonald au  
9 9-1-1 et on fait l'analyse de ce qui se plaçait au niveau du STO et relayer l'information  
10 ou transférer l'information au poste de commandement, pensez-vous qu'avec toutes  
11 ces difficultés...

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** Avec cette situation en particulier, en  
13 fait, j'ai découvert que c'est arrivé sur un appel de 9-1-1, je l'ai appris trois semaines  
14 après, et c'était par le cours de ISDC, de l'enquête, et c'est là où j'ai découvert, j'étais  
15 surprise, j'étais surprise d'apprendre que ça s'est passé. Normalement, les appels  
16 d'urgence passent par les répartiteurs pour créer un dossier et aussi pour la répartition.  
17 Donc, je ne sais pas comment ça s'est passé, mais je sais qu'il y aura plus de travail  
18 pour déterminer comment cela s'est passé.

19 **Me ANNA MANCINI:** Vous avez aussi mentionné – je ne vais pas  
20 vous demander de parler des décisions d'autres personnes ou de les deviner –, mais  
21 par rapport aux gestionnaires à risque qui était en charge d'assurer la coordination de  
22 toute l'équipe, est-ce que c'est quelque chose à laquelle vous vous attendez? C'est-à-  
23 dire est-ce que vous vous attendez à ce que le gestionnaire de stocks... de risques doit  
24 gérer tout ça?

25 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ben, s'il a les capacités pour ça, moi,  
26 je dirais... je verrais les deux côtés de la chose. Je pense que Bruce était extrêmement  
27 occupé, extrêmement occupé, mais aussi il avait toute la technologie face à lui au  
28 niveau du STO qui lui permettait de faire ça et d'agir comme il a agi. Donc, sans savoir

1 les raisons de la prise de cette décision, je peux comprendre pourquoi l'équipe de  
2 commandement a vu que Bruce était la bonne personne qui devait assurer le tout.

3 **Me ANNA MANCINI:** De façon large par rapport aux pertes  
4 massives, ayant revu toutes les transmissions radio, avez-vous remarqué qu'il y avait  
5 des gestionnaires de risques qui ont pris des tâches, qui se sont autoconfié des tâches?

6 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il y avait tellement de transmissions  
7 que j'ai vu passer, je suis sûre qu'il y en avait, ils étaient... les deux étaient  
8 extrêmement occupés, on ne peut pas penser, là tout de suite...

9 **Me ANNA MANCINI:** Je pense que je vais vous poser la question  
10 autrement, c'est-à-dire le contraire. Pendant qu'il y avait les pertes massives, avez-vous  
11 observé des tâches qui, en fait, étaient impossibles à être assurées par des  
12 gestionnaires de risques ou qu'ils pouvaient se trouver dépassés à les faire?

13 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il n'y a rien qui me vient à l'esprit.  
14 Désolée.

15 **Me ANNA MANCINI:** C'est correct. Vous avez eu la chance... ou,  
16 plutôt, l'opportunité de voir comment se passent les communications du STO au poste  
17 de commandement et comment l'information arrivait au STO, donc sur la base de votre  
18 examen, avez-vous identifié des choses ou des questions qui... c'est-à-dire des lacunes  
19 qui devaient être abordées?

20 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, certainement. Nous avons  
21 plusieurs nouveaux processus qui ont été initiés au niveau du STO et à ce dossier, et  
22 maintenant nous disposons... nous avons une politique qui stipule que s'il y a un autre  
23 incident – j'espère que non –, les gestionnaires de risque savent qui appeler, ils savent  
24 qu'ils peuvent appeler d'autres gestionnaires de risques qui pourraient les aider.

25 **Me ANNA MANCINI:** Alors, c'est ce qui s'est passé le 19 avril,  
26 n'est-ce pas?

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

28 **Me ANNA MANCINI:** Ç'a été fait déjà avant?

1 **Surint. DUSTINE RODIER:** Pas à ma connaissance.

2 **Me ANNA MANCINI:** Et qui a initié cela le 19 avril?

3 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je me rappelle avoir parlé à Bruce,  
4 mais je ne me souviens pas... c'est-à-dire suggérer qu'il appelle un deuxième  
5 gestionnaire de risques, je ne me rappelle pas de ça, mais je suis ravie que ça s'est  
6 passé comme ça. Sachant l'importance de la responsabilité qu'il détenait et les  
7 informations qui arrivaient aussi, c'était trop rapide, ça se passait très rapidement, et  
8 donc, Bruce en avait beaucoup à faire. Et nous l'avons utilisé et ç'a bien fonctionné.

9 **Me ANNA MANCINI:** D'autres changements au STO autre que  
10 cette réaction aux évènements des pertes massives?

11 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, bien sûr. En fait, c'est une liste  
12 carrément.

13 **Me ANNA MANCINI:** Après la deuxième gestionnaire de risques,  
14 qu'est-ce qui est spécifique à la question que peut-être j'ai soulevée, des questions qui  
15 ont eu lieu pendant les 13 heures?

16 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc, encore une fois, Glenn était très  
17 bon à ça et pour me donner l'autorisation de faire appel à d'autres ressources et le  
18 gestionnaire de risques, bien sûr, je me rappelle très, très bien qu'il était très occupé,  
19 donc il était question de...

20 **Me ANNA MANCINI:** Quand vous dites « ressources »?

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** Des policiers, les répartiteurs du comté  
22 et aussi d'autres agents de police, donc qui appartenait à la police de laquelle nous  
23 venions.

24 Donc, c'est centré autour de la sensibilisation. Donc, c'était un  
25 espace ouvert, très grand espace ouvert, les répartiteurs sont sur un côté, et le  
26 superviseur est là au milieu de la salle depuis... de sorte à ce qu'il puisse garder l'œil  
27 sur tout ce qui se passe au tour d'eux, ils sont face à la plateforme, il y a les tableaux  
28 électroniques qui sont installés sur trois murs et on parle de 24 pieds, et les

1 superviseurs, les gestionnaires de risques décidaient de ce qu'ils pouvaient ou de ce  
2 qui devait être publié sur les écrans, tout ce qu'ils pouvaient afficher sur les écrans, et  
3 aussi ça flashait sur les écrans de sorte à ce que tout le monde soit au courant de ce  
4 qui se passait au fur et à mesure. Aussi, nous avons des... nous avons des procédures  
5 si jamais il y a besoin de déploiement, donc nous recevons l'information, ils reçoivent  
6 l'information et vice versa.

7                                   Aussi, nous avons maintenant une salle au STO, grâce à Glen  
8 Byrne, on l'appelle la salle d'opération, donc c'est une salle séparée juste à côté, en  
9 dehors de STO, mais qui a toutes les capacités du STO, du 9-1-1.

10                                   **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que ça remplace le poste de  
11 commandement en cas d'incident critique?

12                                   **Surint. DUSTINE RODIER**: Oui, ça pourrait, oui oui. On peut avoir  
13 les opérations d'incidents critiques et aussi le poste de commandement de l'incident, au  
14 sujet de l'incident. Donc, ça peut être un espace de commandement et un autre espace  
15 qui peut être établi n'importe où dans n'importe quelle autre province si besoin est et si,  
16 encore une fois, la situation ... si jamais il y a des lignes qui arrivent, c'est-à-dire des  
17 informations qui arrivent, il y a des radios, il y a une station qui est déjà établie pour  
18 répartir les informations au conseil qui sont déjà là. C'est juste une façon de se déplacer  
19 dans la salle, on a juste besoin de se déplacer dans la salle.

20                                   **Me ANNA MANCINI** : D'accord. Donc, peut-être que ce que je vais  
21 faire, Surintendant, c'est que je vais vous poser des questions sur votre propre  
22 expérience, votre engagement le 18 et le 19 avril. Donc, je vous pose la question :  
23 quand est-ce que vous avez appris la première fois ce qui se passait par rapport à ces  
24 évènements?

25                                   **Surint. DUSTINE RODIER**: Dans la soirée du 18, j'ai reçu un appel  
26 de Glen Burg; on travaille sur pas mal de dossiers d'homicides, donc c'est arrivé là. Je  
27 me souviens que je vérifiais avec Bible Hill... oh pardon, Bible Hill et je sais qu'il était  
28 occupé et n'avait pas réalisé la portée... je n'avais pas réalisé la portée de combien il

1 était occupé. Donc, je lui ai dit que s'il avait besoin de quelque chose, que j'étais là.  
2 Aussi, j'ai rapporté au superviseur de la police... et au sujet maintenant de l'incident  
3 critique, c'était avant qu'il ne traite l'appel, mais juste pour être sûre qu'il soit au courant.  
4 Et plus tard dans la soirée, je me souviens que Glen m'avait appelé et m'avait dit qu'il  
5 avait terminé, qu'il avait vérifié avec le STO et qu'il se rendait chez lui.

6 **Me ANNA MANCINI :** Vous vous souvenez à quelle heure il était?

7 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'était tard, je ne me rappelle pas très  
8 bien, mais c'était assez tard.

9 **Me ANNA MANCINI :** Et donc, je ne voulais pas vous interrompre.  
10 À partir de là, c'était la dernière fois que vous avez entendu parler de ça jusqu'au jour  
11 suivant?

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

13 **Me ANNA MANCINI :** Et qu'est-ce qui s'est passé?

14 **Surint. DUSTINE RODIER:** Encore une fois, le lendemain, Glen  
15 m'a appelé. C'était vraiment inhabituel; c'est très, très rare que quelque chose de pareil  
16 arrive. Nous avons aussi appris qu'il y a un véhicule de police qui est impliqué et ce qui  
17 m'a vraiment préoccupée... mes premières idées, c'était : et si quelqu'un de nos  
18 membres était tué et qu'un véhicule de police a été volé?

19 **Me ANNA MANCINI :** C'était la première fois que vous avez  
20 entendu... que vous avez appris pour la voiture de la police, c'était la matinée du 19?

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui. J'ai vérifié ça avec Bruce – je sais  
22 qu'il était très occupé et mon téléphone... je commençais à recevoir des appels. Le  
23 surintendant m'a appelé aussi. Il était avec le chef, ils étaient en train de vérifier pour  
24 s'assurer que l'information était diffusée à travers toutes les agences à travers la  
25 province. Alors, je me souviens avoir appelé Bruce, lui avais demandé ce qu'ils avaient  
26 et je n'étais pas surprise parce que le STO sont très bons à faire ça et donc, je n'étais  
27 pas surprise de voir ça. Mais je ne me souviens pas s'il y avait un deuxième appel à  
28 Bruce. Je sais qu'il m'a appelé une deuxième fois, mais je ne me souviens pas si c'était

1 la même conversation ou alors, c'était lors du deuxième appel. Mais en tout cas, je me  
2 souviens avoir parlé avec Bruce sur ça et que j'ai appris que c'était adressé, c'était  
3 rangé et par le temps de savoir, je savais que quelque chose de pas bien se passait.

4                   Donc, j'ai pris la décision d'aller au bureau pour l'aider et sachant  
5 que plus d'information pouvait passer, je ne voulais pas embêter ou continuer à  
6 ennuyer Bruce, donc j'ai pris la décision, moi-même, de mon propre chef, pour aller à  
7 STO.

8                   **Me ANNA MANCINI :** Et donc, vous l'avez fait toute seule?

9                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

10                  **Me ANNA MANCINI :** Vous vous souvenez quand vous avez quitté  
11 le STO?

12                  **Surint. DUSTINE RODIER:** Je ne me souviens pas... c'était...

13                  **Me ANNA MANCINI :** Vous vous souvenez quand est-ce que vous  
14 étiez arrivée au STO?

15                  **Surint. DUSTINE RODIER:** Je dirais 10 h 40, peut-être?

16                  **Me ANNA MANCINI :** Vous avez donc décidé d'aller à la STO? Et  
17 pourquoi?

18                  **Surint. DUSTINE RODIER:** Pour m'assurer que tout appel  
19 téléphonique qui allait... qui demandait de l'information n'allait pas se rendre à lui, que  
20 je pouvais comme agir comme intermédiaire pour le comité de la direction, pour pas  
21 que lui ait à s'en occuper.

22                  **Me ANNA MANCINI :** Est-ce que vous avez songé à aller au poste  
23 de commandement?

24                  **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, ça ne serait pas mon rôle.

25                  **Me ANNA MANCINI :** Maintenant, Madame la registraire, est-ce  
26 qu'on pourrait voir à l'écran le paragraphe 138 du document fondamental déposé en  
27 preuve ce matin, pièce 2001? Ce sont donc les documents fondamentaux; celui-ci, c'est  
28 les communications publiques de la GRC le 18 et le 19 avril 2020. Est-ce que vous

1 avez pu consulter ce document?

2 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

3 **Me ANNA MANCINI :** Alors, je vais vous faire lire le document

4 138 :

5 « Donc, les notes de l'inspecteur Rodier indiquent  
6 que le seul appel qu'elle a pris de Glen Mason était à  
7 10 h 21 en songeant à mettre en œuvre le DEOC,  
8 activer le DEOC. »

9 Vous étiez en route pour Truro?

10 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça.

11 **Me ANNA MANCINI :** Donc :

12 « Ses notes indiquent qu'elle avait répondu que la  
13 décision incombait à l'officier du Service de soutien  
14 et qu'elle était déjà sous considération. Elle a dit à la  
15 Commission qu'elle avait dit à Monsieur Mason  
16 d'appeler cet officier-là, qui était Darren Campbell à  
17 l'époque. Elle ne croyait... elle a dit que le DEOC  
18 n'avait pas été activé pendant cet évènement, mais  
19 elle a dit que Monsieur Mason a dit que ça serait  
20 possible. »

21 DEOC, on a compris ce que c'est. Alors, est-ce que vous vous  
22 souvenez d'avoir reçu cet appel de Monsieur Mason? C'est donc votre interprétation  
23 des directives que vous avez reçues de lui. Alors Monsieur Mason, il est redevable à  
24 vous, n'est-ce-pas?

25 **Surint. DUSTINE RODIER:** En fait, il était redevable à moi.

26 **Me ANNA MANCINI :** Alors, est-ce que ça serait étrange de lui  
27 demander de parler au surintendant Campbell?

28 **Surint. DUSTINE RODIER:** Eh bien à ce moment-là, j'étais au

1 volant et je voulais me rendre à la STO et je ne me souviens pas s'il a appelé ou si  
2 c'était moi, finalement, qui ai appelé Darren. Mais d'une manière ou d'une autre, j'ai  
3 appris qu'ils étaient déjà... ils songeaient déjà à invoquer DEOC.

4 **Me ANNA MANCINI :** Donc, vous êtes arrivée au poste de  
5 commandement? Donc ça, c'est... en fait, c'est le Centre divisionnaire des opérations  
6 d'urgence, CDOU. Alors, est-ce que vous avez assumé un rôle opérationnel à la STO?

7 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc, je suis allée à l'étage de la STO  
8 et je savais que ce n'était pas bon. Je voyais le regard sur le visage de Bruce et le  
9 superviseur était à côté du gestionnaire de risques et je ne me souviens pas si c'est moi  
10 qui ai appelé Darren ou vice-versa, mais peu importe. Et il m'a demandé à propos de  
11 l'hélicoptère et j'étais étonnée, parce que je croyais qu'on avait déjà un hélicoptère. Il  
12 m'a dit que non; l'hélicoptère était en réparation ou je ne sais pas quoi ou s'il fallait  
13 remettre du combustible, mais qu'il fallait mettre un autre hélicoptère ou un autre  
14 aéronef dans l'air le plus vite possible.

15 Donc, j'ai demandé à Brian Green, le superviseur qui était là aux  
16 côtés de Bruce, quel est le statut de la possibilité ou quelle est la possibilité d'avoir  
17 accès à un aéronef, s'il avait parlé avec les personnes nécessaires pour obtenir  
18 l'hélicoptère ou l'aéronef. Il m'a dit que ces tâches étaient en cours.

19 **Me ANNA MANCINI :** Donc vous étiez au téléphone avec le  
20 surintendant Campbell – sinon, avec qui d'autre?

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, seulement avec Darren. Je  
22 savais qu'il était au quartier général et qu'il y avait Chris Leather. Donc, au lieu de  
23 devoir appeler pour obtenir de l'information constamment, je suis restée au téléphone  
24 avec lui afin d'être l'intermédiaire et la conduite de l'information du siège... du quartier  
25 général, qu'il ne fallait pas nécessairement appeler le gestionnaire de risques.

26 **Me ANNA MANCINI :** Donc, le surintendant Leather était avec  
27 Monsieur Campbell, c'est ça, l'autre surintendant?

28 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça.

1 **Me ANNA MANCINI** : C'est ce que j'avais compris. Et à part la  
2 demande d'obtenir un aéronef, quels autres rôles vous ont été donnés?

3 **Surint. DUSTINE RODIER**: Non, il y avait beaucoup de choses qui  
4 se passaient. Donc, je n'avais pas le rôle d'assumer la responsabilité des opérations.  
5 Nos gens connaissent leurs rôles, les gestionnaires de risques, les preneurs d'appels,  
6 les répartiteurs connaissent leurs rôles et tout le monde... Moi, j'ai passé six ans  
7 comme répartitrice dans le plus grand détachement du Canada et je n'ai jamais vu une  
8 STO aussi occupée. Chaque bureau du côté de la répartition était occupé.  
9 Heureusement, Glenn et moi, pendant les quelques années précédentes, on avait mis  
10 beaucoup d'efforts à ramener des ressources au niveau où elles se trouvaient, en avril  
11 2020. Ça faisait 16 ans que l'on avait pas eu autant de ressources. Et une chance  
12 parce que ce jour-là, on avait besoin de tout ce beau monde-là; toute l'équipe était là et  
13 tout le monde était occupé.

14 **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que vous vous souvenez de l'appel  
15 de Glenn Mason, le gestionnaire de risques Ettinger?

16 **Surint. DUSTINE RODIER**: Oui. Oui, donc, à la STO, l'ancienne  
17 STO, du côté de la répartition, il y avait comme... il y avait le gestionnaire de risque,  
18 l'autre... les deux autres. Et donc moi, j'ai parlé, je me suis déplacée derrière l'une de  
19 nos employés qui faisait la répartition pour le GTI, je l'entendais et je pouvais entendre  
20 aussi l'autre répartiteur qui travaillait sur le canal du comté de Colchester. Donc, je  
21 parlais à Darren et je le gardais à l'affût de tout ce qui se passait; il y avait beaucoup de  
22 choses qui se passaient. Et je me souviens de Dan McGivery qui est venu en ondes et  
23 il disait qu'il était responsable et je ne me souviens pas si c'était avant ou après l'appel  
24 de Mason à Ettinger, mais on ne savait pas où était le suspect; on avait entendu dire  
25 qu'il était vers le sud et pourtant, on commençait à recevoir des appels à propos du  
26 Sobeys de Truro, qu'il avait peut-être été vu à cet endroit-là.

27 Donc, tout cela se passait et je ne me souviens pas si cet appel est  
28 venu avant ou après. Mais peu importe, Steve Ettinger m'a crié de l'autre côté de la

1 salle et il m'a dit « Appelle Mason pour moi! ». Et, chose intéressante, si vous écoutez  
2 les appels à la radio, quand Glenn Mason l'a appelé, il croyait que Glenn appelait à  
3 propos d'un hélicoptère parce que c'est ce qu'on essayait, de mettre l'hélicoptère dans  
4 l'air.

5 Et ensuite, ils ont continué à parler, à jaser et puis ensuite, Steve  
6 m'a crié, il m'a dit que Glenn Mason était au téléphone et qu'il voulait faire une alerte  
7 publique, est-ce qu'on voulait le faire. Ça ne serait même pas une conversation entre  
8 Steve et moi, c'était plutôt 30 secondes de cris mutuels d'un côté de la salle à l'autre et  
9 moi, j'étais au téléphone. Et je me souviens : « Ne l'appellez pas, elle est occupée » et  
10 c'était donc la fin de la conversation. Ensuite, moi, je lui ai crié « Passez par les  
11 communications stratégiques » parce que je ne savais pas – moi, je n'ai pas les médias  
12 sociaux, je ne suivais pas Twitter, je ne savais pas quelles informations les  
13 communications stratégiques étaient en train de publier déjà. Je savais que ces  
14 communications étaient publiées, mais je ne savais pas la teneur de ces  
15 communications et si cette alerte... si ces messages d'alerte publique allaient être  
16 publiés, je ne voulais pas que ces messages contredisent ce que les comm  
17 stratégiques étaient en train de gazouiller ou mettre sur Facebook.

18 Donc, je me souviens d'avoir dit à Steve qu'il ne fallait pas le faire  
19 et qu'il fallait se mettre en contact avec eux. Ils ont raccroché et ensuite, j'ai reçu un  
20 appel du bureau, je me suis dit : bon, c'est étrange, comment se fait-il que je reçois un  
21 appel du Bureau de gestion des urgences? Il était donc 11 h 17 et à 11 h 25, le suspect  
22 était déjà en détention – c'était très rapide.

23 **Me ANNA MANCINI** : Donc, quelle était votre compréhension de la  
24 demande que vous receviez?

25 **Surint. DUSTINE RODIER**: Ce jour-là, si vous m'aviez demandé  
26 qu'est-ce que c'est qu'En Alerte, je n'aurais pas pu répondre, je ne connaissais pas ce  
27 système. Je connaissais les alertes Amber, ça fait partie de mon rôle – c'est de gérer  
28 les alertes Amber. Je ne savais pas que c'était possible de le faire sur la plateforme En

1 Alerte.

2 Cinq jours au préalable, il y avait eu un message sur la COVID; je  
3 l'ai reçu moi-même et je ne savais pas que c'était un outil potentiellement déployable à  
4 des fins policières. Je ne l'avais jamais vu utilisé en Colombie Britannique dans un  
5 contexte policier. Donc quand il l'a dit, je me suis dit : bon, bien ça serait peut-être un  
6 outil qui serait utile, mais il serait nécessaire de passer par les communications  
7 stratégiques parce qu'il serait donc en lien avec le CIC.

8 **Me ANNA MANCINI** : Alors, est-ce que vous avez proposé des  
9 suggestions quant aux aspects nécessaires du message?

10 **Surint. DUSTINE RODIER**: Oui, parce que je ne savais pas ce que  
11 les communications stratégiques étaient en train de publier. Je croyais à l'époque que  
12 l'auteur n'était plus dans la voiture de police. Donc, puisque je ne voulais confondre le  
13 public, je voulais que ça passe par les communications stratégiques et que ça soit  
14 calqué sur les messages qui étaient en train d'être publiés.

15 **Me ANNA MANCINI** : Donc Commissaires et Surintendant Rodier,  
16 est-ce que vous voudriez prendre une pause? Sinon, je peux poursuivre.

17 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Moi, ça va. Combien de temps  
18 vous reste-t-il?

19 **Me ANNA MANCINI** : Eh bien, je dirais... les avocats ne savent  
20 pas estimer le temps!

21 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Alors une pause – oui, une pause,  
22 on va prendre une pause. Pause de 15 minutes.

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Pause des procédures –  
24 reprise dans 15 minutes.

25 --- **La séance est suspendue à 15 h 15**

26 --- **La séance est reprise à 15 h 34**

27 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Rebienvenue. Les  
28 procédures sont reprises.

1                   **COMMISSAIRE MacDONALD** : Alors, si vous voulez bien faire  
2 revenir le témoin à la barre des témoins s'il vous plaît?

3                   Maître Mancini?

4                   **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me ANNA MANCINI (suite) :**

5                   **Me ANNA MANCINI** : Merci. Madame la surintendante Rodier, je  
6 veux reprendre certains des commentaires que vous avez faits avant la pause en ce qui  
7 a trait à vos connaissances antérieures d'En Alerte.

8                   Je vais d'abord faire référence à un document, COMM0020391;  
9 c'est une note de briefage en date de 2012, le 4 janvier et l'enquêteur à l'époque, c'était  
10 le sergent d'état-major Mark Furey et la note de briefage, la note d'information, l'objectif  
11 était de faire une mise à jour du SSO sur le Bureau de gestion des urgences de la  
12 Nouvelle-Écosse.

13                   L'enjeu, c'était le Bureau de gestion des urgences, c'est de  
14 rejoindre la division H, cherche à rejoindre la division H de la GRC, d'utiliser les  
15 gestionnaires de risques de la STO comme un emplacement central des  
16 renseignements opportuns et de point de distribution pour les incidents qui respectent  
17 les lignes directrices et les exigences d'une alerte au niveau des recommandations.  
18 Bien gérer la disponibilité des applications d'un PAS en Nouvelle-Écosse sera un  
19 avantage aux fournisseurs de service de police de première ligne lors de l'intervention  
20 des situations d'urgence, notamment des incendies de forêt, des inondations et des  
21 évènements météorologiques.

22                   Ça, ça a été soumis en 2012. Avez-vous connu ce document-là  
23 avant avril 2020?

24                   **Surint. DUSTINE RODIER**: Non, pas du tout. Après le 19 avril, la  
25 division, nous nous sommes mis à faire de la recherche sur En Alerte : est-ce qu'on  
26 pourrait, pour le travail des forces policières? Il faudrait déterminer... en apprendre  
27 davantage bien et vite. En faisant ces recherches – je crois que c'est Glenn Mason qui  
28 a reçu la mission de repasser tous les anciens documents au niveau du Bureau de

1 gestion des urgences, des opérations criminelles, là où il pourrait y avoir de la  
2 documentation des années précédentes et je pense que c'est une note d'information  
3 qu'il a retrouvée.

4 **Me ANNA MANCINI** : C'était la première fois que vous avez vu ces  
5 documents-là, à ce stade-là?

6 **Surint. DUSTINE RODIER**: À ce moment-là, oui.

7 **Me ANNA MANCINI** : Correct. Alors, Madame la registraire, si  
8 vous voulez bien, ce sera le COMM0043684 et précisément, je vais vous demander de  
9 le mettre à l'écran si vous pouvez, si vous voulez bien. Et en fait, Madame la registraire,  
10 pour bien nous placer... alors, ce sont... c'est un procès-verbal de réunion des centres  
11 téléphoniques de sécurité publique, c'est avant que... c'est en 2015, c'est avant que  
12 vous étiez responsable de ce rôle-là?

13 **Surint. DUSTINE RODIER**: Le représentant de la GRC était Glen  
14 Burgh.

15 **Me ANNA MANCINI** : On peut passer à la page 6. Vous me  
16 devancez... oui, c'est ça. La discussion sur les alertes publiques : un projet national  
17 testé par le CRTC avec Pelmorex pour développer un processus national d'alertes au  
18 public nationales, des réunions nationales sont tenues à tous les six mois. Au niveau  
19 provincial, nous travaillons là-dessus depuis 2010 et cette demande était volontaire  
20 pour les postes de radio. Le Bureau de gestion des urgences a acheté les boîtes et a  
21 créé un partenariat avec les 32 postes de radio, mais peu de chance avec les stations  
22 s'en tiennent à la demande.

23 Depuis août 2014, il y a un nouveau règlement, décision du CRTC  
24 qui a fait que cette demande n'était plus une question volontaire; les stations de radio  
25 sont maintenant obligées d'installer ces boîtes et s'assurer qu'elles fonctionnent. Le  
26 Bureau de gestion des urgences a fait un partenariat avec le Centre téléphonique de  
27 sécurité publique. Ce service doit être un service de 24 heures.

28 Rod Legge est en train de développer un cartable avec 32

1 évènements. La notion de ce cartable est pour permettre aux preneurs d'appels de  
2 passer à un évènement, ça montre qu'est-ce que ça exigeait pour envoyer une alerte;  
3 une alerte doit être envoyée, le centre téléphonique va contacter le Bureau de gestion  
4 des urgences et le directeur général fait la décision d'envoyer l'alerte et le Bureau de  
5 gestion des urgences fera savoir à Valley Communications le moyen d'envoyer l'alerte  
6 à Pelmorex. Cela devrait être en vigueur dans les prochains quelques mois.

7 Si Environnement Canada veut envoyer une alerte, ça passera par  
8 les alertes publiques aussi; Environnement Canada n'a pas besoin de notre permission  
9 pour envoyer des alertes. Si la GRC veut envoyer quelque chose, il faudra la  
10 permission d'un commandant d'incident.

11 Alors, étiez-vous au courant de ça avant avril 2020?

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je pense en fait que je viens de  
13 recevoir celui-là ce matin, en fait. Je trouve ça intéressant pour ceux qui connaissent  
14 que le Centre téléphonique de Valley est un emplacement pour... où on accomplit des  
15 tests. Je suis plutôt certaine que Valley ne fait pas la répartition pour des agences de  
16 police; ils le font pour les incendies et peut-être que c'est pourquoi on les avait choisis,  
17 que ça pourrait être choisi pour un scénario d'incendie. Mais à travers le Canada, nous  
18 n'avons jamais identifié que ça avait été fonctionnel... que ça avait été employé pour un  
19 incident grave à part En Alerte.

20 **Me ANNA MANCINI :** Alors, vous n'avez pas vu de discussions sur  
21 le plan d'un commandant en cas d'incident d'utiliser des alertes publiques pour alerter  
22 le public? Vous n'avez pas eu ce document-là avant avril 2020?

23 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non.

24 **Me ANNA MANCINI :** Alors, si je peux, Madame la registraire, je  
25 vais me tourner vers le COMM00992... excusez-moi, donc le 00929. C'est une  
26 présentation de juin 2017 que le Bureau de gestion d'urgence a présenté à des  
27 utilisateurs de confiance; donc, ils ont fourni cette présentation. Donc, si on passe à la  
28 diapo 6, donc, c'est les messages intrusifs de diffusion, doit être une menace imminente

1 à la vie, aux propriétés observée ou probable. Il y a 32 alertes intrusives à diffuser ;  
2 donc, il y a l'urgence civile, manifestation, activité criminelle, terrorisme, tireur actif,  
3 alerte Amber, explosifs, alerte de danger d'explosion.

4 Avez-vous déjà vu cette présentation ou le contenu de cette  
5 présentation?

6 **Suint. DUSTINE RODIER:** Non, pas jusqu'à ce matin.

7 **Me ANNA MANCINI :** Madame la registraire, si on peut aller à  
8 COMM0043666? Et c'est le procès-verbal de mai 2019, de la présentation au  
9 département de la gestion... du Bureau de gestion des urgences et le représentant de  
10 ECMP, c'est Eliot VanDusen qui était là au nom de la GRC. Vous le connaissez? C'était  
11 ce que les employés vous disaient; il était pour une durée temporaire, donc, il était... il  
12 occupait ce poste par intérim, c'est ça?

13 **Suint. DUSTINE RODIER:** Oui.

14 **Me ANNA MANCINI :** Et donc, il était sous votre responsabilité?

15 **Suint. DUSTINE RODIER:** Oui.

16 **Me ANNA MANCINI :** Et si on peut passer maintenant à l'article 5  
17 de l'ordre du jour, Madame la registraire, si vous permettez... merci! Rob Legge,  
18 directeur ou gestionnaire des systèmes d'information, a offert une brève présentation  
19 sur le système d'alertes publiques national. Le Bureau de gestion des urgences de la  
20 Nouvelle-Écosse est responsable d'envoyer des alertes au public; le Bureau de gestion  
21 des urgences de la Nouvelle-Écosse Canada sont actuellement les seuls départements  
22 qui ont la capacité d'envoyer les alertes.

23 Donc, 2015 était la première année que la télévision et la radio ont  
24 eu l'exigence obligatoire de diffuser des alertes; ça a été fait selon leur autorisation. En  
25 mai 2018, c'était la première fois où les alertes publiques étaient envoyées aux  
26 téléphones mobiles sur le réseau... qui sont utilisés dans le réseau 4G, les appareils  
27 connectés au réseau 4G et les cellulaires, ceux qui sont... qui fonctionnent selon les  
28 tours de cellulaires de la Nouvelle-Écosse recevront des alertes mobiles. Le système

1 permet à l'opérateur de choisir quel endroit ou lieu les alertes peuvent être envoyées;  
2 ça prend quelques secondes seulement depuis le premier moment où l'alerte est  
3 envoyée et pour qu'elle soit reçue. Les alertes intrusives de diffusion seraient utilisées  
4 dans des évènements tels que le terrorisme, des incendies industriels.

5 Vous vous souvenez si vous étiez informée ou on vous a rapporté  
6 cette réunion du 19 avril?

7 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, parce que Monsieur Legge était  
8 en train de témoigner et c'est arrivé lors de son témoignage, parce que je voulais  
9 vérifier que je n'aie pas été informée sur ça, de cette réunion de 2019; c'était la  
10 première fois où j'ai entendu parler de ça, lors de son témoignage.

11 **Me ANNA MANCINI :** Peut-être que si on peut, Madame la  
12 registraire, sortir le témoignage de Monsieur Legge, je vais vous demander aller vers le  
13 bas de la page 88... je pense que c'est 88 dans le document – désolée pour ça,  
14 Madame la registraire. Si on peut aller en bas de la page... merci! Donc, la ligne 24, si  
15 vous permettez, c'est là où l'avocat du commissaire demande, pose des questions à  
16 Madame Rachel Young. Elle a dit :

17 « **RACHEL YOUNG :** D'accord, c'était une réunion...  
18 c'était un courriel de réunion prévue le 31 mai en  
19 2019 où on vous donnait une présentation sur l'alerte  
20 ou sur En Alerte. Et elle a dit, le procès-verbal qui  
21 résume votre présentation dit que vous avez parlé  
22 aussi des alertes. Est-ce que vous vous souvenez de  
23 cette présentation à Monsieur Legge?

24 **RACHEL YOUNG :** Oui, d'accord, je ne suis pas  
25 sûre, d'accord. Donc, ça serait presque un type  
26 régulier de choses, vous savez?

27 **ROBERT LEGGE :** Oui, d'accord. Et parfois, on  
28 m'appelait très peu de temps avant, il y avait des

1 réunions rapides et ils me disent « Pouvez-vous  
2 venir et nous donner un aperçu sur le système, un  
3 aperçu sur le système d'En alerte? » Donc ça, ce  
4 n'est pas inhabituel.

5 **RACHEL YOUNG** : D'accord. Ensuite, vous avez  
6 mentionné une réunion, donc vous vous souvenez,  
7 qui avait lieu le 12 février en 2020?

8 **ROB LEGGE** : Oui, c'est ça.

9 **RACHEL YOUNG** : C'était avec qui?

10 **ROB LEGGE** : C'était avec Paul Vickers.

11 **RACHEL YOUNG** : Il est d'où?

12 **ROB LEGGE** : Il est de la GRC.

13 **RACHEL YOUNG** : D'accord.

14 **ROB LEGGE** : Je pense que c'est un gestionnaire  
15 de risques au STO à l'époque.

16 **RACHEL YOUNG** : Et de quoi vous avez parlé lors  
17 de cette réunion?

18 **ROB LEGGE** : La GRC a pris contact avec le  
19 directeur de la gestion d'incidents pour demander  
20 une réunion sur comment avoir une alerte Amber.

21 **RACHEL YOUNG** : Il y avait aussi d'autres types  
22 d'alertes que la police pouvait demander, pas  
23 seulement l'alerte Amber?

24 **ROB LEGGE** : Oui, c'est vrai – vers la fin de la  
25 réunion, j'ai parlé de ça et pour être juste, la réunion  
26 était spécifiquement au sujet de l'alerte Amber.  
27 Donc, lorsqu'on était en train de conclure, j'ai dit  
28 « Vous savez, il y a d'autres types d'alertes qui



1 profil. Et il a dit, la raison pourquoi je considère En Alerte... excusez-moi, je suis à la  
2 ligne 16. Donc :

3 « La raison pourquoi je considère En Alerte comme  
4 programme de haut profil, parce que nous faisons des  
5 tests très fréquemment. Et avec ces alertes, ces tests  
6 d'alertes, vous savez, nous mettons à jour nos  
7 partenaires, pas juste la police, mais tous nos  
8 partenaires sur une base régulière. J'ai présenté à  
9 des conférences sur la gestion de l'urgence, nous  
10 sommes en train de faire ces 16 tests, nos réunions  
11 avec... au niveau du PSAP. Nous avons des  
12 discussions avec les DPO, vous savez, il y a  
13 beaucoup d'éducation publique, plus nous avons des  
14 campagnes de publicité. »

15 Donc, vous n'êtes pas d'accord avec la description, sur la  
16 description donnée par M. Mason, comme étant un programme de haut profil ?

17 **Surint. DUSTINE RODIER:** Vous avez dit c'est Paul Mason,  
18 Glen ?

19 **Me ANNA MANCINI:** Non, Paul Mason.

20 **Surint. DUSTINE RODIER:** Potentiellement pour eux, c'est clair  
21 que ce n'était pas pour la police, ce n'était pas dans notre environnement. Ce n'était  
22 dans le radar d'aucune police dans le pays. Maintenant pour les alertes de tests, ou les  
23 alertes d'essais, je suis d'accord qu'ils font des essais, nous faisons tous des essais par  
24 nos téléphones. Cependant, sachant ce que nous savons maintenant au sujet du  
25 système, tant qu'il est question de parler, de sensibilisation, me concernant du moins,  
26 c'est absolument fondamental, c'est essentiel, les gens ont besoin de comprendre.  
27 Maintenant que ça a été utilisé dans le maintien de l'ordre, c'est à haut risque... c'est un  
28 haut risque de... le public est... pour le public, pour la police, il y a... il y a beaucoup de

1 médiation à mettre en place pour considérer à utiliser cela. L'une d'entre elles, donc on  
2 était en train de pousser le bureau de gestion des urgences parce que c'est leur  
3 programme, qu'il fallait travailler très dur pour établir une liste de stratégies, dont je n'ai  
4 pas parlé. L'une d'entre elles a rapport avec ça. Dans un paragraphe, sur le besoin  
5 imminent des campagnes de sensibilisation du public. Je parle de la télévision, des  
6 radios, des nouvelles, des écoles, ce que nous savons des experts, de celui de  
7 l'Australie, il a parlé de ça, il a expliqué pourquoi ça a marché là-bas en Australie. Ça a  
8 marché là-bas parce que ç'a été utilisé par les corps de police, nous n'avons pas ça ici.  
9                   Donc ça a été tout un défi qui subitement est lancé dans ce monde  
10 de la police, dont personne n'avait une idée. Il n'y avait pas de gouvernance, il n'y avait  
11 pas de législation. À un moment donné où il n'y avait pas de procédures, de normes, il  
12 n'y avait pas de politique, il n'y avait pas de formation. On n'avait rien de tout ça.  
13 Maintenant, oui, et nous avons même fait un grand pas vers l'avant avec bien sûr, en  
14 partenariat avec le bureau de gestion des urgences et aussi l'analyse de risques. Si le  
15 maintien de l'ordre, ou si les policiers vont utiliser ces recommandations et ces  
16 stratégies, et donc, ce n'est pas juste une question de remplir le vide et d'espérer à  
17 mieux, ou d'aspirer à mieux, mais il est question d'avoir des répercussions, il doit y  
18 avoir la connaissance de ces répercussions, comment elles affectent la sécurité  
19 publique, comment ça peut affecter la sécurité des officiers. Nous avons vu ça. Sur les  
20 faits, nous avons vu comment ça affecte le système 9-1-1. Les appels qui arrivaient à  
21 l'OST une fois qu'on a cliqué sur le bouton de prêt. Donc ce ne sont pas des appels du  
22 public qui appellent les opérations pour donner les... nous donner les informations. Les  
23 gens appellent parce qu'ils ne savent pas quoi faire avec l'information. Ils disent « est-  
24 ce qu'on doit quitter chez nous, est-ce que je vais aller travailler ? Qu'est-ce que je vais  
25 faire de ce message une fois que je l'ai reçu ? » Donc sur la base d'une autre  
26 expérience, il y a... le système 9-1-1 a été inondé, et donc c'est pour ça que je suis très  
27 reconnaissante vis-à-vis du bureau de gestion des urgences par rapport à notre  
28 intention, parce que maintenant nous sommes en mesure d'élaborer un travail de

1 terrain pour utiliser cet outil. Il n'y a pas de garantie que chaque situation d'opération  
2 policière au sein de la GRC va l'utiliser, mais vont tenir compte de cela. Donc pour  
3 garantir au public que ça va être déployé à chaque intervention, chaque réaction  
4 policière et ce n'est pas le cas.

5 **Me ANNA MANCINI:** Et justement, je vais vous poser plus de  
6 questions pour ce qui est des stratégies de diffusions. Ou plutôt d'atténuation. Vous  
7 aviez indiqué que le bureau de gestion des urgences a fait le travail, est-ce que c'est  
8 juste ? Parce qu'initialement nous avons vu les présentations, ces procès-verbaux, des  
9 réunions qui ont eu lieu autour du programme En Alerte.

10 **Surint. DUSTINE RODIER:** Peut-être avant moi, oui, peut-être. Je  
11 pense que c'est ce qu'on aurait utilisé.

12 **Me ANNA MANCINI:** Et je pense que ma question c'est comment  
13 on peut s'assurer que les membres qui viennent ou qui occupent ce poste prennent  
14 connaissance des programmes et des développements qui se passent dans des  
15 agences externes. Donc cette question a l'air d'avoir glissé, si je puis dire ça, ou  
16 dérapée. Parce qu'il est question de prendre connaissance des programmes qui ont été  
17 élaborés par des agences externes ou à l'externe.

18 **Surint. DUSTINE RODIER:** Nous avons de très bonnes relations  
19 avec le bureau de gestion des urgences. Je travaille personnellement avec Jason Mew,  
20 très, très souvent. Et ça n'a jamais été un outil pour nous. Ce n'est pas pour dire qu'ils  
21 avaient fait cela avant mon arrivée, mais depuis, nous avons travaillé main dans la main  
22 avec le bureau des gestions des urgences, pour justement travailler sur la  
23 sensibilisation de la communauté et pour, bien sûr, soulever ou augmenter la  
24 sensibilité. Nous avons une sensibilisation, nous avons travaillé, ils nous ont aidés à  
25 pousser les messages nationaux. L'attente maintenant, dans le point de vue public, ou  
26 le gouvernement, c'est que ça peut être divisé comme un outil lors d'incidents critiques.  
27 Ces sensibilisations entre autres, la formation, tout ça doit être mis en place avant  
28 même qu'une agence considère l'utiliser ou le prenne en considération pour l'utiliser.

1 **Me ANNA MANCINI:** Et je comprends aussi que la GRC

2 maintenant, elle a un accès direct à cela ?

3 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

4 **Me ANNA MANCINI:** Pouvez-vous nous en dire plus sur ce  
5 processus, comment ça se passe ?

6 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc, je dirais que c'était l'été de  
7 2020, lors de ma conversation avec Jason, elle continuait avant de l'alerte de... de En  
8 Alerte, mais tout de suite après les incidents au sujet de notre relation avec la GRC, lui,  
9 avec le bureau de gestion des urgences, c'est arrivé. Moi, ma concentration, mon  
10 intérêt, c'était de savoir qu'est-ce qui était prêt, donc on était très ouverts aux  
11 possibilités quant à obtenir un accès direct. Jason et son équipe sont incroyables, nous  
12 avons eu beaucoup de conversations, Jason avait déjà le matériel de formation qui était  
13 prêt. Donc il a dit quand vous êtes prêts, on va vous former là-dessus. Et la première  
14 fois où on a essayé d'organiser la formation, je pense que c'était l'été 2020, mais  
15 encore une fois, Jason était prêt. On était prêt à le prendre, à le suivre.  
16 Malheureusement, l'équipe de gestion, je ne sais pas à quel niveau, au bureau des  
17 gestions des urgences, il y avait des problèmes qui ont fait que, qui ont empêchés, je  
18 ne sais pas qu'est-ce que c'était la situation, mais... je n'ai pas parlé avec Jason, mais  
19 malheureusement la formation n'a pas eu lieu et c'est clair que Jason n'a pas fermé la  
20 porte. Il voulait vraiment nous aider, il voulait nous former et donc la deuxième fois où  
21 nous avons tenté encore une fois, c'était, je pense, en octobre, c'était l'automne,  
22 encore une fois nous avons essayé, mais ça n'a pas marché, ça n'a pas fonctionné, ça  
23 n'a pas eu lieu.

24 C'est clair qu'on avait toute la volonté de le faire, donc ça a duré  
25 jusqu'à janvier, je dirais, 2021, que nous avons fini par avoir une autorisation ou  
26 l'approbation. Il y avait beaucoup d'attention dans les médias, justement, il y avait le  
27 gouvernement aussi qui gardait un œil sur ça, sur justement la... l'alerte, par la police.  
28 Je ne me souviens pas quand est-ce que c'était, mais c'était très peu à ce moment-là.

1 Peut-être que c'était l'hiver peut-être. Le premier ministre avait fait un communiqué de  
2 presse à la radio pour dire que la GRC aurait pu l'utiliser à Portapique et qu'on ne  
3 voulait pas avoir l'accès direct. Ce qui n'est pas du tout le cas, au contraire on  
4 l'accueillait et le surintendant en chef, Leather, a fait une série d'entrevues avec les  
5 médias pour préciser ce point-là.

6                                   Donc c'était très rapidement après cela qu'on a eu le feu vert pour  
7 avoir l'accès direct. On a eu la formation en janvier et on ne voulait pas avoir seulement  
8 les gens qui allaient saisir les messages. On voulait que toute l'équipe de direction  
9 aussi suive la formation. Les décideurs, pour qu'ils comprennent le fonctionnement du  
10 système, ses capacités, ses limites, et donc on trouvait cela très important. Donc les  
11 agents d'opérations criminelles, les agents de police de district, moi-même, Glen Byrne  
12 à la STO, nos gestionnaires de risques, tous nos CIC, tout ce beau monde a pris la  
13 formation. Et peu après, quand on a eu le feu vert, on a travaillé avec le bureau de  
14 gestion d'urgence pour élaborer un protocole d'entente pour utiliser cet outil. Et suite à  
15 cela, nous avons élaboré des politiques de division sur l'utilisation des incidents graves.  
16 Dans la police, on a assisté avec l'élaboration des politiques nationales et aussi, on a  
17 aussi élaboré une politique en matière des personnes vulnérables et on a mis à jour la  
18 politique d'alerte Amber, pour atteindre la norme En Alerte.

19                                   **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que ces politiques ont été influencées  
20 par le rapport de KPMG qui a été commandé par la GRC ?

21                                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, c'était beaucoup après. Donc le  
22 rapport de KPMG est venu... est tombé à un bon moment, car on avait déjà mis en  
23 œuvre toutes les stratégies d'atténuation, des PON avaient été mis en place, on a  
24 travaillé avec nos partenaires provinciaux, avec le bureau national et quand tout cela  
25 était déjà en place, KPMG a commencé à faire l'analyse de risque. On leur a tout  
26 donné. Le bureau de gestion des urgences leur a donné la même chose. Tout ce qu'ils  
27 avaient. Et on a fait une série de réunions pour repérer les risques, analyser les  
28 stratégies d'atténuation en place. Tout a été schématisé, on leur a expliqué tout ce

1 qu'on avait fait jusque là. Tous les risques que l'on voyait encore, qui étaient hors de  
2 notre contrôle. Et ils ont mis tout cela ensemble et c'est cela qui a donné lieu au rapport  
3 final sur l'analyse de risque.

4 **Me ANNA MANCINI:** Madame la registraire, peut-on voir 0058467  
5 à l'écran ? Je crois qu'il s'agit d'un résumé du rapport d'analyse de risques et donc, le  
6 rapport complet, intégral avec ces documents d'appui font l'objet d'une assignation,  
7 mais... donc je vais marquer cela et déposer ce document en preuve.

8 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est... d'accord, donc  
9 c'est le document, la pièce 2040.

10 **---PIÈCE NO. 2040**

11 (COMM0058467) HDIV - IMIT - Alert Ready Feasibility Study  
12 and Risk Assessment - FINAL - 2022-05-10.pdf

13 **Me ANNA MANCINI:** Madame la registraire, pouvez-vous donc  
14 vous rendre à la page 19 du document. Vous connaissez bien ce rapport ?

15 **Suint. DUSTINE RODIER:** Oui.

16 **Me ANNA MANCINI:** Donc, rendez vous, s'il vous plait, à la partie  
17 « RCMP H-division's mitigation ». Suintendante Rodier, est-ce que ça, ça ébauche  
18 certaines des politiques en matière des alertes dans la division H ?

19 **Suint. DUSTINE RODIER:** Oui, mais si on voit... les stratégies  
20 d'atténuation commencent plus tard dans la partie suivante.

21 **Me ANNA MANCINI:** Mais moi, je voulais vous poser des  
22 questions sur les aspects pratiques du numéro 9, les protocoles de la STO de la GRC  
23 ont été mis à jour en date du 27 janvier 2021 pour comprendre les suivants pendant les  
24 alertes. Et c'est de ça que vous parliez tout à l'heure. Donc, d'abord avertir la STO, le  
25 commandant de la STO, appeler des ressources additionnelles de preneur d'appels 9-  
26 1-1. Deuxième gestionnaire de risques, aviser tous les CTSP et toutes les autres  
27 compétences policières et les divisions de la GRC environnante et en résilier un  
28 employé de l'unité des communications stratégiques dans la STO, partager les

1 messages publics avec la CTSP afin d'assurer la cohérence. Donc ce sont les  
2 changements après 2020, n'est-ce pas ?

3 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui. On envoie aussi un avis de  
4 surveillance à tous les services de police par le biais de la CIPC. Si on travaille sur une  
5 opération où on va déployer En Alerte, ça pourrait avoir un impact sur leurs opérations  
6 dans une compétence avoisinante. On veut qu'ils sachent ce qui se passe. Et aussi, le  
7 bureau de gestion des urgences doit aussi aviser le ministère de la Justice fédéral et on  
8 a aussi un PON pour le district d'Halifax. Donc je disais tout à l'heure qu'on a, dans ce  
9 district-là, on a la GRC qui est répartie par l'IPS, nous avons depuis un certain temps,  
10 une procédure normalisée qui, si c'est dans la compétence de la GRC d'Halifax, c'est la  
11 STO qui doit gérer cela. Au lieu de passer par IPS. Donc ça aussi c'est en place.

12 **Me ANNA MANCINI:** Donc une autre question que j'avais sur ce  
13 paragraphe et le suivant. D'inclure pendant les alertes. Je veux bien comprendre, est-ce  
14 que tous ces points doivent être en place avant qu'une alerte soit émise ou est-ce que  
15 c'est quelque chose, et ce sont des choses qui peuvent être faites une fois l'alerte déjà  
16 mise en route ?

17 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc la raison pour toutes ces étapes,  
18 c'était que le 24 avril, il y avait un rapport d'un tireur actif possible dans la région  
19 d'Halifax et donc une alerte a été déployée et Glen Byrne et moi on a eu environ un  
20 préavis de cinq minutes que l'alerte allait être publiée et tout de suite, nos téléphones 9-  
21 1-1 ont été engorgés. Donc c'est pour cela qu'il a fallu se pencher sur ceci. Si ça va  
22 arriver comme ça, si on va recevoir ce flux d'appels de 9-1-1, il faudrait en faire quelque  
23 chose. Donc, s'il y a une situation où on croit qu'En Alerte pourra être déployé, on va  
24 déjà mettre en œuvre ces étapes. On va appeler les preneurs d'appels, les répartiteurs,  
25 un deuxième gestionnaire de risque et on va aussi enraciner les communications  
26 stratégiques dans la STO. Donc plus on peut nous donner du préavis, et plus on pourra  
27 se préparer.

28 **Me ANNA MANCINI:** Oui, je comprends, mais étant donné la

1 nature des alertes et les incidents critiques, est-ce que ce sont... seraient des  
2 préalables nécessaires s'il y a une situation en évolution rapide. Est-ce que ce serait  
3 nécessaire d'avoir tout cela en place avant, comme préalable avant pré-condition pour  
4 l'émission d'une alerte ?

5 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non. Mais s'il y a une situation où on  
6 croit que cela va évoluer dans ce sens-là, on va déjà se mettre... mettre ces choses en  
7 œuvre. On ne va pas dire, non, on ne jamais publier une alerte avant ces choses-là.  
8 Non, mais ça veut dire qu'on va toujours songer à ces choses-là dès qu'il est question  
9 d'émettre une alerte.

10 **Me ANNA MANCINI:** Donc vous avez déjà parlé de la question de  
11 la capacité de la STO et je veux en parler un peu. En comprenant que je ne suis pas  
12 experte dans ce domaine, mais Madame la registraire, pourriez-vous vous reporter à la  
13 page 29 de ce même rapport. Donc il est ici question de l'alerte du 24 avril. Dans le  
14 rapport on voit que 29 % des appels ont été abandonnés par l'appelant. Et un suivi était  
15 nécessaire de la part des répartiteurs ou des téléphonistes 9-1-1. Pouvez-vous nous  
16 donner la source de ce chiffre ?

17 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça, c'est des données d'appels de la  
18 STO et quel... ce que les données suggèrent.

19 **Me ANNA MANCINI:** Expliquez-nous ce que cela veut dire, cet  
20 abandon des appels.

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il se peut que la personne a raccroché  
22 avant de rejoindre un téléphoniste, ou peut-être dans des situations comme celles-là,  
23 on ne peut pas savoir qui était l'appelant. Quand on dit « abandon » c'était le  
24 système 9-1-1 qui a débordé et c'est pour cela qu'on a reçu des appels, même si, dont  
25 Daryl a parlé, même si c'était un incident qui se déroulait dans la région d'Halifax. Donc  
26 pour mettre cela en perspective, le 24 avril on a vu un taux d'abandon des appels de  
27 24 %. On a un protocole d'entente avec le bureau de gestion des urgences pour gérer  
28 le système 9-1-1 et ce protocole indique que nous devons... il y a une norme que l'on

1 doit atteindre. On doit répondre aux appels 9-1-1 dans les 10 premières secondes.  
2 Quand c'est arrivé, il était devenu très clair que l'on ne pourrait pas faire cela. Donc on  
3 a comparé ces chiffres du 24 avril avec les chiffres du 18, 19 avril. Et le 19 avril, il y  
4 avait déjà 30 % des appels qui étaient abandonnés. Si on met cela, si on... sur l'autre,  
5 on voit que les gens n'allaient pas pouvoir atteindre le 9-1-1, donc on devait aborder,  
6 régler cela.

7 **Me ANNA MANCINI:** Donc ce chiffre, 29 %, moi selon ma  
8 compréhension, si j'appelle 9-1-1 et la STO et que tout est... je tomberais dans un  
9 CTSP de débordement, est-ce que c'est ça ?

10 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, c'est ça.

11 **Me ANNA MANCINI:** Donc avec ce chiffre, est-ce que ces appels  
12 ont été délestés vers d'autres CTSP, en dehors de la STO ?

13 **Surint. DUSTINE RODIER:** Possiblement. Mais malheureusement,  
14 quand un appel entre dans le délestage est répondu par un autre CTSP, cette CTSP  
15 devra rester en ligne avec l'appelant afin de réacheminer vers l'agence concernée. Par  
16 exemple, comme on est un CTSP, si on reçoit un appel 9-1-1 pour une petite agence  
17 quelque part dans la province, un petit corps qui n'a que peut-être un ou deux  
18 répartiteurs, s'il y a une urgence ou si on choisit de déployer En Alerte et il n'y a qu'un  
19 seul preneur d'appels, on va attendre longtemps au téléphone. Et donc, comme on n'a  
20 pas les mêmes systèmes de répartition, on n'a pas les mêmes systèmes de gestion des  
21 dossiers non plus. Pendant qu'ils sont au téléphone avec eux, on ne peut pas  
22 commencer à créer un dossier de répartition, et de le faire pour eux. Donc notre  
23 preneur d'appel devra rester au téléphone jusqu'à ce que le corps policier pourra  
24 répondre à l'appel. Ensuite, on pourra prendre l'appel suivant. Donc, selon ma  
25 compréhension, il n'y a aucun moyen de savoir ces 29 %, qui était l'appelant ou si  
26 c'était des appels qui ont été délestés et ensuite ils nous sont revenus.

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc ma compréhension est que cela représente un risque qui est  
28 plutôt associé avec le personnel qu'avec la technologie. C'est-à-dire avoir assez de

1 personnes pour répondre au téléphone. Ce n'est pas un problème technologique.

2 **Me ANNA MANCINI:** C'est une question intéressante, parce qu'on  
3 a posé la même question au bureau de gestion des urgences quand on faisait cette  
4 analyse de risque, quelle est la capacité maximale du système 9-1-1 dans la province ?  
5 Et ils ne pouvaient pas le déterminer. Et ce n'est pas quelque chose que l'on veut  
6 tester, pour des raisons évidentes. Donc, tout ce que l'on pouvait faire c'était d'utiliser  
7 l'information qu'on avait devant nous.

8 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc pour répondre à votre question, il  
9 s'agit de la capacité humaine. Une personne ne peut répondre qu'à un appel à la fois.  
10 Et donc pour nous, à la STO, on est l'une des plus grandes agences dans la province.  
11 Et même si on était très occupé le 18 et le 19 avril, ou le 24 avril, on était déjà au  
12 maximum. Donc je pense que tout corps policier local au Canada devrait faire preuve  
13 de prudence. On ne devrait pas utiliser cet outil sans avoir déjà jeté les bases, parce  
14 qu'il est possible que cela pourrait avoir des impacts négatifs, qu'il pourrait y avoir une  
15 surcharge d'appels 9-1-1. Il faut se préparer d'avance.

16 **Me ANNA MANCINI:** Donc page 3 du résumé s'il vous plait,  
17 Madame la registraire. Et surtout, si on peut se rendre au cinquième paragraphe, la  
18 GRC pourrait émettre, donc je pense que cela donne un résumé des politiques en  
19 matière de l'émission d'une alerte. La GRC peut émettre une alerte en réponse, en  
20 réaction à certains incidents selon le chapitre 37155 du manuel des opérations de la  
21 division H. Donc tireur actif, incident de type DRAI, des attaques terroristes, des  
22 incidents impliquant des produits chimiques biologiques, radiologiques, nucléaires, avec  
23 un lien criminel établi, désobéissance civile, émeute, ainsi de suite. Les sections 4.1.2,  
24 4.1.3 comprennent d'autres critères pour... d'utilisation et indiquent que pour qu'une  
25 alerte soit émise, l'incident grave est réputé occasionner une menace imminente au  
26 public de blessures corporelles graves ou mort, et qu'il y a assez de détails descriptifs  
27 et d'information sur la menace et sur son lieu géographique pour donner une direction  
28 et une orientation claire au public. Donc c'était établi avant deux mille...

1                   **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça, pour la GRC, c'est ça. Quand  
2 on élaborait cette politique, on la partageait avec le groupe de travail provincial et PRH  
3 en sachant qu'ils allaient élaborer leur propre politique aussi. Et les chefs de police de  
4 la Nouvelle-Écosse font partie de ce groupe de travail là aussi, il me semble. Alors oui,  
5 nous avons des politiques, mais ce que nous préconisons vraiment, c'est des normes  
6 provinciales en matière de l'utilisation de En Alerte et de la gouvernance et des lois.  
7 Afin que nous, on puisse émettre une alerte, cela va avoir un impact sur d'autres  
8 agences policières dans la province et vice versa.

9                   Et par exemple, et notamment, il y avait un incident à Amherst,  
10 c'était la police d'Amherst et nous étions là, notre équipe en cas d'incident critique était  
11 là pour les aider, la division J était également impliquée, de la GRC. Dans cette  
12 instance-là, il y avait trois agences qui travaillaient près des frontières, qui aidaient avec  
13 la même situation. Et dans cette instance-là le Nouveau-Brunswick, leur incident  
14 commençait au Nouveau-Brunswick, ils ont émis une alerte. L'auteur a pénétré dans le  
15 territoire de la Nouvelle-Écosse, c'est pourquoi la police d'Amherst était impliquée et là,  
16 notre équipe complète d'intervention en cas d'incident critique est venue pour les aider.  
17 Il y avait beaucoup de discussions et afin de déterminer si une alerte devrait être émise  
18 et par qui. Ces discussions-là on prit pas mal de temps, alors c'est là où des normes  
19 provinciales seraient très avantageuses. Alors que ce soit clair pour toute agence  
20 policière en Nouvelle-Écosse, et le ministère de la Justice développerait ces normes-là  
21 avec les apports de nous tous. On ne dit pas que « c'est une norme de la GRC, vous  
22 devez suivre notre politique », ce n'est pas ce qu'on dit du tout. Au niveau de toute  
23 norme provinciale en fait. Mais au moins, s'il y avait quelque chose qui était clairement  
24 rédigé pour toutes les agences, c'était les... si vous allez utiliser En Alerte, ce sera pour  
25 les incidents très graves, afin que toutes les agences comprennent le seuil, si jamais ils  
26 voulaient s'en servir.

27                   C'est pareil pour la gouvernance. Il y a une instance externe qui  
28 surveille l'utilisation de ce système et des lois à l'appui. Il s'agit des politiques actuelles

1 selon lesquelles fonctionne la GRC. Le premier élément de ceci 4.1.2 est l'incident  
2 grave qui pense qui vont poser une menace imminente, ça m'apparaît plutôt simple. Le  
3 deuxième, 4.1.3 qui indique « il y a suffisamment de détails descriptifs et de  
4 renseignements au sujet de la menace et de son emplacement géographique pour  
5 fournir des directives claires et des lignes directrices au public.

6 **Me ANNA MANCINI:** Pouvez-vous expliquer la raison d'être pour  
7 le 4.1.3, si j'ai bien lu cela 6

8 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, certainement. La raison pour  
9 laquelle nous avons utilisé ce libellé-là, c'est grâce à nos expériences, de ce que nous  
10 avons appris en déployant En Alerte. Si on ne donne pas suffisamment de  
11 renseignements au public et un appel à l'action claire à l'intention du public, c'est là où  
12 on commence à recevoir des questions. Le plus on peut leur donner des  
13 renseignements, qu'il s'agit de : « Situation A se passe dans un lieu particulier, mettez-  
14 vous à l'abri sur place. » Et les diriger vers nos réseaux sociaux pour davantage de  
15 renseignements. Comme ça, ils comprennent que voilà ce qui se passe et il y a une  
16 situation, voilà ce que vous devez faire, se mettre à l'abri sur place et si vous cherchez  
17 davantage de renseignements et rediriger ailleurs que autre qu'à part... une autre  
18 utilisation de En Alerte, lors d'un incident, là ils peuvent accéder à nos réseaux sociaux,  
19 Twitter, Facebook, peu importe, pour d'autres renseignements. Et c'est là où on garde  
20 les mises à jour pour les renseignements. Pour eux, de continuer de regarder. Il y avait  
21 un incident à la division K en Alberta où on a émis une alerte. Sachant... ils avaient  
22 appris de nos efforts, ce que nous avons vu en ce qui a trait aux appels 9-1-1, ils  
23 cherchent à diriger le public ailleurs. Alors ils ont dirigé vers le site web des informations  
24 de la GRC et ça débordait la page, ça dépassait les capacités de la page. Ça ne sonne  
25 pas comme une chose mauvaise, mais si les gens ne peuvent pas obtenir les  
26 renseignements qu'ils cherchent, ils vont revenir vers nous, parce qu'ils en ont besoin.

27 Il y a seulement 600 caractères à notre disposition, le plus de  
28 détails clairs et concis, les directives et les acheminer vers un endroit où ils peuvent

1 recevoir des mises à jour continue, c'est l'idéal.

2 **Me ANNA MANCINI:** Je comprends les consignes claires et  
3 directement à l'intention du public. La première portion de ça, suffisamment de détails  
4 descriptifs et les renseignements au sujet de la menace et son emplacement  
5 géographique. Certains Néo-Écossais pensent que pendant les pertes massives il y a  
6 eu pas mal de détails descriptifs qui étaient reçus. Il y a certainement un emplacement  
7 géographique, et qu'il y avait une hésitation de la part de la GRC de partager les  
8 renseignements avec le public, que ce soit par l'entremise de l'alerte ou par d'autres  
9 moyens. Que pouvez-vous nous dire de quelque chose qui est subjectif au niveau de...  
10 d'aborder ces questions au niveau de cette hésitation de partager des  
11 renseignements ?

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** Maintenant, je devrais prendre un peu  
13 de recul. Au niveau des communications stratégiques et des renseignements qu'ils ont  
14 émis, je pense que j'ai clarifié que moi je n'étais pas impliquée, je n'ai jamais été  
15 impliquée dans tous les messages des communications stratégiques. Au contraire de  
16 ce qu'on a dit dans les médias, je n'ai pas accès à la page Twitter de la GRC, je ne  
17 m'en suis jamais servi et je n'ai même pas Twitter moi-même, ce n'est pas mon... ce  
18 n'est pas mon travail. Je vais vous parler de l'élément En Alerte ici. Suffisamment de  
19 détails descriptifs, disons que c'est un tireur actif, on dirait : « Tireur actif dans telle et  
20 telle zone géographique, mettez-vous à l'abri peu importe l'appel à l'action. Pour  
21 davantage de renseignements, consultez le Twitter ou le Facebook de la GRC. »

22 Je peux vous dire cela, on s'en est servi pour d'autres incidents,  
23 pas uniquement un tireur actif, pour une telle situation, le défi, il y a plusieurs choses qui  
24 doivent faire l'objet d'une mise à jour au niveau de En Alerte, si on va s'en servir pour  
25 les activités policières. Il y a un expert qui a comparu à l'Association canadienne des  
26 chefs de police, que l'occasion pour avoir un apport au début n'y était pas, et c'est très  
27 malheureux. Mais pour nous, nous en fait, nous nous en sommes servi, mais on a dû  
28 modifier comment on s'en est servi pour s'assurer, assurer son fonctionnement. Par



1 sert, on apprend quelque chose de nouveau et on partage ces renseignements-là avec  
2 tout le monde qui nous entoure afin que eux, ils savent, bon, voilà qu'est-ce qui s'est  
3 passé la dernière fois qu'on s'en est servi. Oui, absolument, ça sera considéré. Je peux  
4 pas garantir que « En Alerte » sera utilisé dans chaque incident lié à la police, les  
5 décideurs doivent évaluer les avantages et les risques et les avantages de son emploi  
6 pour s'assurer que l'utilisation du système ne va pas avoir un impact négatif sur la  
7 sécurité publique et la sécurité des policiers. Alors, oui, ça sera considéré, absolument.

8 **Me ANNA MANCINI:** Monsieur et Mesdames les Commissaires,  
9 voilà mes questions pour Madame la surintendante Rodier. Je sais que mes collègues  
10 auront certainement des questions pour elle à son intention. Alors, si on pourrait  
11 entamer le processus du caucus, s'il vous plait.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Mancini, merci, Maitre  
13 Mancini.

14 Et merci, Madame la surintendante Rodier d'être parmi nous.

15 La procédure à suivre, c'est qu'on va prendre une pause, disons  
16 20 minutes. S'il vous faut davantage de temps, veuillez nous le faire savoir.

17 Madame la surintendante Rodier et d'autres... Me Mancini va  
18 rencontrer les autres avocats de la Commission, va rencontrer les avocats des  
19 participants pour déterminer les autres questions supplémentaires. Ça sera une pause  
20 de 20 minutes, mais si vous avez besoin de davantage de temps, faites-nous savoir.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Alors, il y a une pause  
22 maintenant et nous reprendrons dans 20 minutes.

23 --- **L'audience est en pause à 16 h 33**

24 --- **L'audience est reprise à 17 h 06**

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenu à nouveau. Les  
26 procédures sont en cours.

27 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci tout le monde. Nous allons  
28 demander à la surintendante de retourner, s'il vous plait.

1                   Quatre avocats vont vous poser des questions. Ils vont vous dire,  
2 lorsqu'ils vont prendre la parole, chacun va vous dire qui il représente.

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS MacDONALD:**

4                   **Me THOMAS MacDONALD:** Bon après-midi, Surintendante. Mon  
5 nom est Thomas Macdonald et je suis l'avocat de Tara Long, dont le frère Aaron Tuck a  
6 été tué à Portapique le 18 avril et aussi Scott MacLeod... la date du 19 avril.

7                   Je voudrais commencer par faire référence à la pièce présentée ce  
8 matin dans le document de base de la GRC-2020.

9                   Si on pourrait commencer, Madame la registraire, à la page 71,  
10 paragraphe 144, s'il vous plait.

11                   Surintendante, vous avez lu ce document, n'est-ce pas?

12                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, je l'ai lu.

13                   **Me THOMAS MacDONALD:** Donc, si vous avez besoin de le relire,  
14 juste me laisser savoir, comme ça, avant de plonger là-dedans.

15                   Donc, dans ce paragraphe 144, vous avez fait une déclaration à la  
16 Commission de pertes massives. Si on peut voir les trois lignes en bas de la page  
17 qu'elle a dit que c'était le OST... plutôt, le CIC et non l'OST parce que... je sais qu'il y a  
18 une confusion entre les deux, mais si vous pouvez nous en dire plus, la raison de ces...  
19 ce que ces acronymes...

20                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc, le CIC, c'est le commandant de  
21 l'incident critique et l'OCC, c'est le Centre de communications.

22                   **Me THOMAS MacDONALD:** Donc, deux ans plus tard, s'il y avait  
23 un incident critique du genre, est-ce qu'il y aurait changé... il y aurait été des  
24 changements pour ce qui est de la prise des décisions des décideurs?

25                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça dépend. Donc, on parlait un peu  
26 plus tôt aujourd'hui sur la formation que nous avons mise en place pour les décideurs,  
27 pour les officiers, pour les officiers de districts de police, pour Glenn, pour moi-même,  
28 les commandants de l'incident critique et aussi des gestionnaires de risques, donc ça

1 devait dépendre de la situation. Quel que soit l'incident, la nature de l'incident, c'est fait  
2 par le district des pompiers, donc ça peut être aussi l'officier de district de police qui va  
3 autoriser le déploiement et aussi le lancement... le déclenchement de l'alerte, et aussi  
4 l'équipe complète d'incident critique qui vont passer par ce curriculum et aussi par le  
5 gestionnaire de risques de l'OST.

6 **Me THOMAS MacDONALD:** Donc, pour bondir, parce que ce que  
7 vous aviez dit à la fin de votre déclaration, elle vous a posé des questions, on vous a  
8 posé des questions pour ce qui est des incidents de Portapique, est-ce qu'une alerte  
9 aurait été utilisée, ce que j'ai compris, vos réponses étaient que « on va considérer cela  
10 définitivement », et j'ai entendu, (inintelligible) ce ne sont pas mes mots, vous avez  
11 parlé du système, du flux, du débit du système, mais si on retourne à la question et à  
12 votre réponse, si ça devait être utilisé par rapport à la prise de décision, qui le ferait?

13 **Surint. DUSTINE RODIER:** Encore une fois, ça va dépendre de la  
14 situation.

15 **Me THOMAS MacDONALD:** Encore une fois, on retourne à  
16 Portapique.

17 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça aurait été le commandant de  
18 l'incident critique qui aurait pris cette décision.

19 **Me THOMAS MacDONALD:** Et ce commandant a l'autorité de  
20 prendre une décision pareille?

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il n'aurait pas besoin d'une autorisation  
22 pour le faire.

23 **Me THOMAS MacDONALD:** Est-ce que la GRC depuis l'incident  
24 ont pris en considération, ont porté une attention particulière sur comment le système  
25 d'alerte, n'importe quel type de système d'alerte pour les incidents critiques serait dans  
26 une zone, par exemple pour des considérations principales par rapport à la zone, par  
27 rapport à la GRC?

28 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, absolument. En plus des phases

1 ou des étapes que nous sommes en train de prendre au niveau national, on est en train  
2 justement de travailler sur la mise à jour des formations qui ont rapport avec l'incident  
3 critique, donc ç'a été fait par l'agent Jeff West, donc c'est un programme national qui a  
4 été accrédité et nous avons aussi recherché les avantages par rapport à attirer  
5 l'attention ou travailler sur la sensibilisation. Juste cette année, j'ai reçu la confirmation  
6 que l'incident... le commandant de l'incident critique... plutôt, le programme a été mis à  
7 jour, y compris la mise en alerte ce qui est magnifique, donc le monde peut ou le public  
8 peut s'entraîner là-dessus. En plus de ça, il va être déployé... en fait, il sera compris  
9 dans la formation de la réaction à tout incident critique et aussi ça sera... ça fera partie  
10 du programme de la formation des membres des incidents critiques, et aussi pour ce  
11 qui est maintenant du CIC, dans ce cas particulier, ils auraient pris cette décision par  
12 rapport à ce que nous avons maintenant.

13 **Me THOMAS MacDONALD:** Pour revenir au scénario où le CIC  
14 prendrait la décision par rapport aux événements de Portapique, pouvez-vous offrir  
15 toute évidence, toute... c'est-à-dire concernant votre rôle en tant que surintendante par  
16 rapport à ce qui est considéré si c'était encore une fois à Portapique.

17 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça doit être absolument pris en  
18 considération. Pourquoi? Parce qu'il y a un risque quant à l'utilisation du système. Nous  
19 avons déjà... nous avons parlé de cela de l'appel 9-1-1 inversé, nous avons aussi mis  
20 l'information en utilisant le système d'alerte, comment ça va avoir des... ça va affecter  
21 les victimes. On pouvait avoir des victimes qui disaient qu'ils étaient cachés dans des  
22 placards et que la seule façon de... qu'ils étaient avec nous au téléphone sur le 9-1-1 et  
23 que si l'auteur était à l'intérieur de leur maison, qu'il les cherchait, si on avait envoyé  
24 l'alerte, leur téléphone aurait explosé. Donc, ça aurait été un risque direct pour les  
25 victimes. Donc, il y a la pièce de sécurité publique et il y a aussi la sécurité publique des  
26 officiers.

27 Nous avons eu aussi l'expérience quant à son déploiement et  
28 l'auteur avait un téléphone portable sur lui, et donc, utilisant ou déployant une alerte va

1 faire en sorte qu'il va changer son comportement, qu'il va... c'est-à-dire qu'il va changer  
2 par rapport à ce qu'il allait faire potentiellement.

3                               Donc, quel que soit... de qui que ce soit la décision, il est question  
4 de tenir en considération la sécurité publique et la sécurité des officiers aussi, et  
5 maintenant si on peut le lancer en assurant la sécurité de tout le monde, on peut le  
6 faire, mais ce n'est pas... on ne va pas envoyer... on ne peut pas dire qu'on va envoyer  
7 une alerte à chaque fois qu'il y a un incident parce que tout incident est unique, ne se  
8 ressemble pas, les incidents ne se ressemblent pas tous, donc il se peut que... il est  
9 question de voir c'est quoi la particularité de tout incident. Donc, on peut prendre une  
10 décision à un certain moment quant à ne pas l'utiliser, mais si les circonstances  
11 venaient à changer et que la situation serait tout autre, il se peut qu'on prenne une  
12 décision et dire, OK, cette fois-ci, on va l'utiliser parce que ce ne sont pas les mêmes  
13 circonstances parce qu'il n'y a pas de menace pour la sécurité publique.

14                               Donc, je viens de réaliser, sur la pièce du rôle...

15                               **Me THOMAS MacDONALD:** Oui.

16                               **Surint. DUSTINE RODIER:** En fait, nous l'avons utilisé dans des  
17 contextes urbains, vous avez envoyé de... Rod Legge qui parlait des avantages du  
18 système, mais aussi de ses limites et qu'il a dit il ne fonctionne pas sur les tours de  
19 cellulaires pour ce qui est de la couverture. Donc, si les personnes n'ont pas de  
20 cellulaire qui fonctionne avec la 4G, ils peuvent ne pas recevoir l'alerte. Et s'ils ont...  
21 genre, s'ils sont en train d'écouter... s'ils n'écoutent pas la télé ou la radio, ils ne vont  
22 pas apprendre aucune alerte. Donc, parfois il y a des choses très compliquées, mais  
23 nous en avons appris des leçons. Les gens vont peut-être se trouver dans une zone où  
24 leur cellulaire... c'est-à-dire ils peuvent recevoir... c'est-à-dire qu'une fois ils se  
25 retrouvent dans une zone couverte, ils vont recevoir le message de l'alerte, mais ça  
26 serait cinq, six heures de retard, et donc, ça, c'est un genre de défi.

27                               Donc, ce n'est pas un site parfait, mais c'est clair que il a des  
28 avantages, certains avantages tels que j'ai parlé dans des situations où on l'a déployé

1 et ç'a bien fonctionné. C'est un outil pour nous. Donc, il y a tous ces facteurs qui ont  
2 besoin d'être pris en considération et à chaque fois qu'on l'utilise, on apprend quelque  
3 chose de nouveau.

4                               Donc, quelque chose de très simple, utiliser... parce qu'on doit le  
5 dire dans un récit de quelle région, de quelle zone on parle, donc pour utiliser... bon,  
6 dans notre secteur, c'est la Nouvelle-Écosse, alors que pour d'autres c'est le Nouveau-  
7 Brunswick, donc toutes ces choses doivent faire partie du processus de la prise de  
8 décision, de qui va le déployer et, si c'est le cas, ça serait quoi le meilleur moment de le  
9 faire.

10                              **Me THOMAS MacDONALD:** Donc, lorsqu'on reprend vos  
11 commentaires d'il y a quelque chose minutes au sujet de cette personne qui, pour les  
12 raisons que vous venez de parler, ne vont pas recevoir des alertes, que va faire la GRC  
13 pour s'assurer qu'ils vont quand même recevoir une alerte?

14                              **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, certainement. L'instance  
15 particulière, je pars... dont je parle, nous avons un incident policier à une école, donc  
16 très rare, dans un coin très... vraiment déporté, retiré, donc nous avons déployé l'alerte  
17 et nous avons découvert que ce n'était pas efficace comme ça devait être par rapport à  
18 la couverture de la tour de cellulaire, donc c'est ce qu'on fait avec tous nos systèmes.  
19 Donc, on fait toujours des rapports par rapport à la province pour de meilleures  
20 pratiques, pour identifier... donc, à chaque fois que, comme je l'ai dit, qu'on utilise, on  
21 apprend quelque chose. On en apprend sur les défauts et les manquements. Donc,  
22 c'était un défi dans cette région où il ne fonctionnait pas juste pour des communications,  
23 pour la couverture de communications en général, et aussi sur comment il a des  
24 répercussions sur le système d'alerte. Je ne suis pas très sûre de son état maintenant,  
25 mais je sais que le directeur... il y a eu un travail qui va être fait, c'est-à-dire de sorte à  
26 ce qu'il puisse améliorer la couverture dans cette région.

27                              **Me THOMAS MacDONALD:** Vous avez mentionné ce matin que  
28 vous aviez fait référence à l'Australie, et votre idée, c'était que l'Australie, ils

1 fonctionnent avec l'alerte parce qu'ils ont un système qui est en place. Savez-vous c'est  
2 quoi les différences? Qu'est-ce qu'ils ont que nous, au Canada, nous n'avons pas?  
3 Qu'est-ce qui est à la disposition de la police fédérale australienne pour ce qu'il est des  
4 radios que la GRC n'a pas ici?

5 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je vais aller un petit peu plus loin pour  
6 dire que je crois que ça marche pour là-bas en raison de la gouvernance, de la  
7 structure qu'ils ont au niveau fédéral. Maintenant, concernant le Canada, Pomerex,  
8 c'est le réseau de climat, c'est leur système. Donc, je pense que l'expert australien qui  
9 parlait ici, c'était surprenant pour lui que ça pouvait pas avoir une gouvernance par  
10 rapport aux services de sécurité publique. En Australie, la différence, c'est que c'est  
11 fédéral, et le fédéral, le gouvernement c'est-à-dire l'utilise. Alors, je pense qu'il y a des  
12 changements que l'on peut apporter au Canada pour... pas copier directement, mais  
13 pour voir leur système et voir pourquoi ça fonctionne pour eux.

14 L'autre chose dont je voulais... dont j'ai parlé plus tôt aujourd'hui, il  
15 y a la sensibilisation publique. Tout le monde sait ce qu'il a dit... c'est que tout le monde  
16 sait ce que c'est que « En Alerte », c'est un langage commun. Jusqu'à avril 2020, c'était  
17 pas un langage commun ici en Nouvelle-Écosse. Nous faisons de notre mieux pour  
18 changer ça justement parce qu'on veut que le public comprenne quand la police va...  
19 d'abord, c'est quoi la mise en alerte, l'alerte, qu'est-ce qu'on peut faire pour la sécurité  
20 publique, et ça, en dehors des événements climatiques, comme des inondations ou des  
21 pluies ou autres, donc ce qu'on peut faire en Nouvelle-Écosse et à travers tout le  
22 Canada pour la sécurité publique, pour justement augmenter la sensibilisation,  
23 sensibiliser la population sur certains types d'alertes qui peuvent être utilisés, voilà les  
24 risques, voilà les avantages, et lorsque le monde... si le monde vient ici ou vit ici et  
25 qu'ils reçoivent l'alerte sur leurs téléphones, ils savent ce qu'il y a lieu de faire pour  
26 appeler ou pas le 9-1-1 et aussi entreprendre les actions justement. Et on ne parle pas  
27 seulement de la police, ça peut être utile pour les pompiers, pour pas mal de services  
28 publics. Tant que ces processus... donc, on a besoin de ça par le Fédéral, ça va être

1 soutenu par le gouvernement fédéral qui va travailler main dans la main avec les  
2 agences publiques pour justement élaborer un système qui sera en mesure de soutenir  
3 ou d'appuyer ce système.

4 **Me THOMAS MacDONALD:** Est-ce que vous savez où ce soutien  
5 potentiel ou véridique... ou véritable du gouvernement fédéral où nous en sommes en  
6 ce moment?

7 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ils travaillent au niveau des chefs  
8 nationaux des polices qui cherchent à sensibiliser les gens pour obtenir un siège autour  
9 de la table. Au niveau provincial, on fait la même chose, on a une bonne relation de  
10 travail avec le Bureau de gestion d'urgences et ils comprennent parce qu'on a fait  
11 beaucoup de travail avec eux pour leur montrer que comment l'utilisation des alertes  
12 n'est pas autant simple que cela pourrait avoir l'air au niveau des forces policières, et le  
13 Bureau de gestion le comprend et passera à la table de le SORUM (phon.) essaye de  
14 passer le mot aussi, mais finalement, le système est la propriété d'une entreprise  
15 privée. Moi, je sens que ça devrait faire partie d'un mécanisme de sécurité publique et  
16 ça devrait appartenir à une organisation de sécurité publique, que ce soit le CCP ou les  
17 chefs du Canada, qu'ils aient un siège autour de la table et puissent travailler avec la  
18 Sécurité publique du Canada pour transformer ceci en quelque chose... à l'image de  
19 l'Australie.

20 **Me THOMAS MacDONALD:** Est-ce que c'est l'argent finalement?  
21 C'est une question d'argent finalement?

22 **Surint. DUSTINE RODIER:** L'argent, oui, l'argent compte toujours,  
23 mais dans une situation au niveau de la sécurité publique, on doit mettre maintenant  
24 l'accent sur la sécurité publique. Plus en s'en sert, nous sommes heureux de partager  
25 toutes nos leçons à tirer, nous l'avons fait partout au Canada, nous avons partagé avec  
26 toutes nos divisions de la GRC, avec l'Association des chefs de police du Canada. Le  
27 plus que les agences policières apprennent, le mieux l'outil sera comme outil.

28 **Me THOMAS MacDONALD:** Voilà mes questions, Madame la

1 surintendante, et merci.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Bryson.

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOSHUA BRYSON:**

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Bonsoir, Madame la surintendante.

5 Bonjour, je m'appelle Josh Bryson, je représente la famille de Peter et Joy Bond. Ils  
6 habitaient à Portapique. C'est très bien de vous rencontrer. Je vais essayer d'aller  
7 rapidement. Je sais qu'il est tard. Je vais y aller à la hâte, vite.

8 Alors, une des préoccupations que vous soulevez, c'était le grand  
9 nombre d'appels 9-1-1 qui aura lieu si le système « En Alerte » était utilisé ici. Alors,  
10 l'expérience locale, est-ce que vous dépendez sur le 24... l'incident du 24 avril où « En  
11 Alerte » a été employé et l'autre exemple où vous avez dit que cela a fait qu'un site web  
12 a été surchargé, est-ce que ce sont des données (inintelligible) au niveau de comment  
13 la population néo-écossaise agira?

14 **Surint. DUSTINE RODIER:** Davantage. Y'a le scénario, bien sûr,  
15 du 24 avril, sachant que (inintelligible) le volume des appels que nous faisons  
16 (inintelligible) les 18 et 19 avril, et le 5 juin, il y avait un prisonnier qui s'est échappé, et  
17 la province a choisi d'émettre une alerte sans nous consulter, et dans cette instance-là,  
18 il y a eu un autre avis de 5 minutes, on n'avait pas eu le temps d'obtenir de nouvelles  
19 ressources.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vais intervenir avec chaque exemple.

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je ne les ai pas avec moi, mais... je  
22 veux dire, ben, je les ai un peu à l'esprit, j'ai présenté à la province un peu après cet  
23 incident-là. C'était aux alentours de 29 % des appels qui ont été abandonnés.

24 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, parlons du 29 % et là vous pourrez  
25 continuer. Je veux m'assurer que vous pouvez complètement répondre aux questions.  
26 Le 29 %, d'après ce que je comprends, vous faites référence à cela comme des appels  
27 abandonnés, mais quelle valeur en termes de données probantes à ce chiffre? Il  
28 semble clair qu'on ne sait pas si les appels ont été traités ou non.

1                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Nous ne pouvons pas dire cela. Ce  
2 que les données nous disent, c'est qu'il y a une arrivée massive des appels et on peut  
3 juste répondre à un certain nombre d'appels. Y'a pas de façon de revenir et faire des  
4 recherches dans les appels ou si les gens ont raccroché, mais nous savons qu'il y a le  
5 système de surcharge, cela nous indique qu'il y a une arrivée soudaine d'appels et afin  
6 d'atténuer cela, afin de nous assurer qu'on peut répondre autant que possible d'appels  
7 que possible, qu'on puisse atteindre le jalon du Bureau de gestion, mais selon notre  
8 protocole d'attente, 90 % dans les premiers 10 secondes afin de pouvoir atténuer ce  
9 risque-là, nous avons instaurer toutes ces mesures-là. À chaque fois qu'on déploie une  
10 alerte, nous rassemblons les statistiques, et comme j'ai dit auparavant, il y a eu des  
11 instances où on n'a pas vu l'arrivée massive d'appels, notamment à Meat Cove.

12                   **Me JOSHUA BRYSON:** Avant de passer... pour revenir au 29 %,  
13 nous ne savons pas si le 29 % des appels aurait pu être traité complètement.

14                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Y'a pas de façon de le savoir.

15                   **Me JOSHUA BRYSON:** Ça se peut que la surcharge est une  
16 réflexion du fait que le système de surcharge fonctionne, que les autres appels ont  
17 reçu... a accepté les autres appels supplémentaires. Et ce que je dirais, c'est pour le  
18 chiffre de 29 % pour nos fins est sans objet. Êtes-vous d'accord avec cela?

19                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Je ne suis pas du tout d'accord avec  
20 cela. Ça nous dit, comme j'ai dit, qu'il y a une arrivée soudaine des appels et un nombre  
21 limité que nos preneurs d'appels peuvent répondre de façon simultanée. Nous n'avons  
22 aucune façon de savoir si cette personne-là qui composait le 9-1-1, est-ce qu'il a  
23 raccroché avant qu'on ne les a rejoints, est un appel légitime 9-1-1 ou cette personne-là  
24 a besoin d'aide. C'est là où il y a du risque. Nous ne voulons pas qu'il y ait des  
25 situations où quelqu'un compose le 9-1-1 parce qu'ils ont besoin d'aide et nous ne  
26 pouvons pas les rejoindre, soit parce qu'il y a une arrivée soudaine et massive d'appels  
27 et ils raccrochent et nous sommes déjà sur les lignes avec un autre appelant 9-1-1.

28                   **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que nous savons que le 29 % c'est

1 des gens qui raccrochent?

2 **Surint. DUSTINE RODIER:** Nous savons qu'un certain nombre  
3 seront des « raccroches », des gens qui raccrochent et d'autres iront vers le système  
4 de surcharge, mais il n'y a pas de façon de savoir grâce au système la façon que le  
5 système, que ça... le système 9-1-1 fonctionne.

6 **Me JOSHUA BRYSON:** [Non interprété]?

7 **Surint. DUSTINE RODIER:** Y'a pas de façon d'identifier le  
8 pourcentage. C'est le seul chiffre que nous obtenons. L'expérience pour moi, un appel  
9 raté, c'en est un de trop.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** L'expérience du 5 juin, vous avez dit qu'il y  
11 avait une arrivée soudaine, massive, d'appels 9-1-1.

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça, c'est la personne qui s'est  
13 échappée de la prison où la province a émis l'alerte et on a également vu une arrivée  
14 massive d'appels, c'était dans les alentours du même chiffre, 29 %. Celui-là, on en a  
15 beaucoup appris de celui-là, la province aussi. C'est parce que ça leur a montré qu'il  
16 doit y avoir une structure, qui va... qui sera le décideur à cet égard, et ça ne peut pas  
17 être quelqu'un d'autre qui va décider pour nous, ils ont aucune conscience, aucune  
18 formation, aucune connaissance de l'impact sur les opérations policières. C'est un  
19 apprentissage très important pour eux.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** La même chose avec ce 29 %, on n'avait  
21 pas pu interpréter les données. Autre chose à part le 5 juin et le 24 avril?

22 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il y en a eu plusieurs. Y'a une autre  
23 situation où peu après... la situation allait émettre une alerte pour un chien qui avait  
24 malheureusement attaqué son propriétaire et elle est décédée à cause de ses  
25 blessures. Heureusement, la sensibilisation que nous avons instaurée pour eux à ce  
26 stade-là, ils ont appris que ce n'était pas une bonne idée, alors chaque fois qu'il y a une  
27 alerte, nous rassemblons les statistiques et nous les analysons et, comme je viens de  
28 mentionner, il y a des moments où nous l'avons fait. Ça, c'est le moment où nous

1 cherchons à sensibiliser afin de montrer à d'autres agences qu'il s'agit d'une réalité,  
2 vous devez vous préparer à cela. Dans une situation où il y a une population plus dense  
3 ou la région géographique qui est... pour laquelle on choisit d'envoyer de l'aide, ça  
4 pourrait être une zone géographique petite ou rurale peut-être, pas beaucoup de gens  
5 et l'impact serait minime. Là, on n'a pas le temps de savoir un impact sur le système 9-  
6 1-1, là où on le voit, c'est dans les zones urbaines plus grandes, où si une alerte devrait  
7 être envoyée à l'échelle de la province. C'est là où il y a une arrivée massive d'appels.  
8 C'est ça tous les éléments, toutes les leçons à tirer dont je parlais. Alors chaque fois  
9 qu'on émet une alerte, on est concentré sur la région, quel genre de région, est-ce que  
10 c'est rural ou avec une forte densité de population. Parce que si c'est ça le cas, ça va  
11 avoir un impact sur le centre d'appel du 9-1-1 et c'est là où nous faisons des efforts  
12 pour utiliser nos PON.

13 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce qu'on a eu des exemples où les  
14 données ont été interprétées afin d'accorder une signi... un sens aux chiffres ?

15 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je vous pointerai au bureau de  
16 gestion des urgences pour cela. Je ne pense pas qu'ils vont pouvoir vous donner  
17 davantage de renseignements dont ils disposent déjà.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Mais vous n'en avez pas ici en ce  
19 moment. Vous n'avez pas d'exemple où le 29 % a été interprété pour identifier quels  
20 sont les pourcentages de gens qui raccrochent, ou les gens qui ont été transférés avec  
21 succès.

22 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, nous avons demandé ces  
23 données directement après le 24 avril. Et c'est ça les renseignements qu'ils pouvaient  
24 nous donner.

25 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci bien. Alors ma prochaine question,  
26 voici ce que je veux discuter. Je ne sais pas si on donne aux Néo-Écossais  
27 suffisamment de crédit au niveau de comment ils vont gérer une alerte ou une situation  
28 d'urgence ou un incident critique et comment ils vont réagir. Alors je vais vous poser

1 cette question. Nous avons de l'expérience, on peut regarder ces pertes massives  
2 comme une expérience. Du 18 avril à 10 h au 19 avril à 11 h 30, il y a 1500 appels 9-1-  
3 1 au cours de 13 heures et demie. Nous avons vu directement comment les Néo-  
4 Écossais ont réagi au cours de ces nombreuses heures. Vous ne diriez pas que  
5 1500 appels n'est pas une arrivée massive d'appels 9-1-1 ?

6 **Surint. DUSTINE RODIER:** Absolument. J'ai écouté à chacun des  
7 appels.

8 **Me JOSHUA BRYSON:** Et vous diriez que dans les 1500 appels, il  
9 y en avait peut-être deux ou trois que je mettrais dans la catégorie de genre... des  
10 appels de nuisances, disons ?

11 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je dirais qu'il y en avait plus que ça. Je  
12 les ai tous repassés et j'ai préparé un rapport sur chaque appel et pourquoi ils  
13 appelaient. Et il y a toute une gamme de raisons, c'était intéressant. Dans un des  
14 documents fondamental, j'ai oublié lequel, les appels entrants de l'état de New York. Et  
15 pendant tout ce temps-là, il n'y avait aucune indication que l'auteur se dirigeait vers  
16 l'état de New York. Alors il y avait plusieurs appels d'eux, de la police de New York, il y  
17 avait des appels de gens qui voulaient promener leur chien, il y avait des gens qui  
18 demandaient qu'est-ce qui se passe, ils ont vu les messages Facebook. Les gens, les  
19 appels qu'une fois qu'on avait envoyé les tweets au sujet de la voiture policière, il y a  
20 des appels qui disaient...

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Ce n'est pas des appels de nuisance.  
22 Nous les avons ici, ils sont en pièce. On ne va pas tout les repasser. Moi je vous  
23 suggère qu'il y avait un très faible pourcentage d'appels que je mettrais dans la  
24 catégorie de, disons, gaspiller des ressources. Mais ça serait un faible pourcentage.

25 **Surint. DUSTINE RODIER:** Vous devez vous rappeler qu'il y a les  
26 appels 9-1-1 que l'on reçoit, mais il y a également les lignes d'urgences de la police, le  
27 relayage quand je parle de surcharge, ces appels reviennent d'un autre centre  
28 téléphonique de sécurité publique sur la ligne de surcharge. Ce ne sont pas des

1 appels 9-1-1. Il y a également les appels de routine, et dans cette instance là, étaient  
2 les appels à plus faible priorité. Il y a les appels au 9-1-1, il y a la ligne de relayage 9-1-  
3 1 et il y a la ligne des urgences policières. Il y a plusieurs appels qui rentrent dans le  
4 STO que la STO que nous devons répondre. Ça ne ressemble peut-être pas à un 9-1-1,  
5 mais c'est tout autant important qu'un appel entrant du 9-1-1.

6 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors à la STO, avez-vous la  
7 responsabilité de la STO dans l'ensemble ?

8 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est une des unités pour laquelle  
9 j'étais responsable.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vais vous parler brièvement d'avis de  
11 surveillance. C'est la STO qui émet les avis de surveillance ?

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

13 **Me JOSHUA BRYSON:** Il y a un BOLO qui avait été identifié  
14 comme pièce auparavant, je pense qu'on a entendu jusqu'à date, alors le contenu  
15 utilisé pour produire un avis de surveillance, je vais vous donner un instant de le lire, je  
16 ne sais pas si vous avez eu l'occasion de lire récemment ou non. C'est le premier avis  
17 de surveillance qui a été émis le 19 avril à 7 h 56 et ça a été envoyé via CPIC. Qui  
18 détermine le contenu de l'avis de surveillance ?

19 **Surint. DUSTINE RODIER:** Le répartiteur rédige l'avis de  
20 surveillance, ils n'ont pas besoin de directive au niveau du contenu, ils font ceci  
21 régulièrement, quotidiennement, sur chaque quart de travail.

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Qui les fournit avec la conscience  
23 situationnelle pour s'assurer que l'avis de surveillance reflète la gravité de la situation  
24 qui se déroule ?

25 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça peut venir de plusieurs domaines,  
26 ça peut venir du journal RAO. Il y a un RAO en continu dans le système de répartition.  
27 C'est là où il y a les mises à jour, ça peut venir de là. Vous pourriez avoir des éléments  
28 de là, vous pourriez avoir des éléments d'appels que l'on fait dans ces instances et

1 évidemment les plaques d'immatriculation impliquées. Ce renseignement amène un  
2 système GEN, où on fait des recherches sur des plaques d'immatriculation pour établir  
3 le propriétaire enregistré. Ça pourra venir du gestionnaire de risques, ça pourra venir du  
4 superviseur de district, notamment du poste de commandement. Et toute une...  
5 plusieurs sources d'information pour ce renseignement-là.

6 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors qui a préparé celui-là, le savez-  
7 vous ?

8 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça dit « Ally » (phon.) en bas, et c'est  
9 un employé, un de nos employés du côté de la répartition. Je pense qu'elle travaillait au  
10 pupitre de soutien de la répartition.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que vous savez si elle a consulté  
12 avec le gestionnaire de risque dans le poste de commandement ?

13 **Surint. DUSTINE RODIER:** Malheureusement, elle est passée à  
14 autre chose, je ne pourrais pas lui poser la question si je voulais.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** En regardant l'avis de surveillance,  
16 sachant ce que vous savez maintenant, est-ce que ça reflétait la gravité de la situation  
17 à partir de 1 h 07 du matin à Portapique ?

18 **Surint. DUSTINE RODIER:** D'après ce que je sais, il y a beaucoup  
19 de renseignements dans les avis de surveillance. Le but des avis de surveillance, c'est  
20 de les envoyer à d'autres agences policières pour surveiller pour ce véhicule-là. La  
21 raison pour l'avis de surveillance, c'est de véhiculer les renseignements. Il y a  
22 certainement beaucoup de renseignements dans cet avis de surveillance.

23 **Me JOSHUA BRYSON:** Ma préoccupation à ce moment-là, on  
24 peut voir les notes que les gestionnaires de risques étaient au courant qu'il y avait au  
25 moins deux à trois autres personnes... deux à trois personnes décédées. C'est dans le  
26 document fondamental, à la page 47. Il me semble, il y avait deux homicides,  
27 tentatives... des tentatives d'homicides et des structures incendiées. L'auteur était  
28 dernièrement vu comme étant mobile après avoir tiré après deux victimes. Selon ces

1 faits-là, ce serait un avis suffisant pour leur faire savoir la gravité de la situation ?

2 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je dirais oui. Ne sachant pas qu'est-ce  
3 qui se passait dans la situation à ce stade-là, mais il y a beaucoup de renseignements.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Ne pas savoir qu'est-ce qui se passe,  
5 mais je viens de vous dire qu'est-ce qui se passait à ce stade-là. Vous êtes encore  
6 confortable avec cet avis de surveillance là ?

7 **Surint. DUSTINE RODIER:** L'objectif est de véhiculer des  
8 renseignements sur le véhicule et le trouver, alors oui.

9 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que l'au... est-ce qu'on pourrait  
10 arrêter l'auteur en utilisant cet avis de surveillance ?

11 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça ne le dit pas, mais je présume en  
12 regardant l'heure...

13 **Me JOSHUA BRYSON:** C'est l'horodatage est incorrect. Nous  
14 savons que c'est 1 h.

15 **Surint. DUSTINE RODIER:** 1 h. Évidemment le sujet et on pense  
16 qu'il est armé et dangereux et il est arrêtable pour l'incident en cours. Cela nous dirait,  
17 en tant que policier, que sachant qu'est-ce qui se passe, il y a plusieurs homicides, on  
18 pourrait l'arrêter pour l'homicide.

19 **Me JOSHUA BRYSON:** Ça ne dit pas « homicide » là.

20 **Surint. DUSTINE RODIER:** En tant que policier, surtout dans la  
21 zone où nous parlions, nous saurions que ce serait pour l'homicide.

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Ce serait pour le bénéfice d'autres  
23 agences policières. Ça serait un avis de surveillance CPIC qui s'en va à Halifax, à  
24 Truro, peut-être qu'ils n'ont pas la conscience situationnelle de vos membres sur le  
25 terrain.

26 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est vrai, par contre sachant que c'est  
27 une situation de tireur actif, si je devais lire cela ne sachant rien, ne sachant rien de la  
28 situation, si c'est un tireur actif, en tant qu'agent de police et qu'il... qu'on le pense armé

1 et dangereux et susceptible de passer... d'être arrêté, ça m'indique que c'est relatif au  
2 fusil. Un tireur actif, il a tiré, il a attaqué quelqu'un par balle. N'importe quel agent de  
3 police pourrait l'arrêter pour une infraction et faire une mise à jour à si pour... on devait  
4 le faire. Au niveau du nom, le sujet c'est « l'auteur ». Est-ce qu'il y a un nom ?

5 **Me JOSHUA BRYSON:** Et donc si cet incident, si c'était un cas de  
6 tireur actif et que l'auteur avait essayé de toucher plusieurs personnes, est-ce qu'on se  
7 serait basé sur ce BOLO ? On n'aurait rien changé à ce BOLO ?

8 **Surint. DUSTINE RODIER:** Si c'est ça les informations dont ils  
9 disposent, c'est ce dont ils disposent.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** OK. Donc nous allons passer au  
11 processus de la prise d'appels. Donc par ça nous avons vu quelques pièces, il y a eu  
12 des retards pour le traitement. Toutes les étapes qui sont prises pour la prise d'appels  
13 le processus de prise d'appel...

14 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je n'ai pas bien suivi la question.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc je vais vous donner quelques  
16 exemples, et on va dire, le degré par exemple, il y a un appel qui arrive à 22 h 01 et  
17 c'est arrivé chez le gestionnaire de risque jusqu'à 10 h 41 le matin suivant. Encore une  
18 fois, l'auteur était actif. On a appelé le 9-1-1 à... et ça n'a pas été réparti jusqu'à 9 h 42.  
19 Ça peut être 9 h 41, 9 h 43, mais il y a quelque sept minutes là, lorsqu'on parle de cette  
20 nuit. Mme Ellison qui cherchait son fils, plutôt le père, il a appelé à 22 h 15 et on a  
21 attendu jusqu'à 11 h passé pour pouvoir diffuser. Nous savons aussi qu'il y avait une  
22 plainte, que l'appel n'était pas réparti de façon adéquate. L'autorité sur les lieux et  
23 l'appelant était... du 9-1-1, était là, en ligne pendant deux minutes. Comme ce que nous  
24 savons. Donc ce sont là des exemples, je suis en train de les prendre de façon  
25 aléatoire. Donc est-ce que quelque chose a été fait justement pour améliorer la prise  
26 d'appels et la répartition des appels aussi ?

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Nous sommes toujours ouverts à toute  
28 amélioration, c'est la nature du service public, de la sécurité publique. Le maintien de

1 l'ordre ne fait pas de la différence, il n'y a pas de différence pour les policiers. Et merci  
2 de me parler, de m'éclairer sur ces situations, parce que je n'ai pas le temps exact,  
3 mais ce que je peux dire c'est que lorsqu'un appel arrive au 9-1-1, le preneur d'appel a  
4 la capacité de prendre l'appel, de le transférer vers la répartition de suite, ensuite il  
5 continue à travailler sur le dossier une fois l'avoir réparti. Dans d'autres circonstances,  
6 je ne sais pas qu'est-ce qui se passait, qu'est-ce qui s'est passé, sans en fait creuser,  
7 essayer d'en savoir plus par rapport à ces appels et voir les deuxièmes appels et être  
8 en mesure de lire les notes quand ça a été publié, quel genre d'information a été ajouté  
9 et à quelle heure. Ensuite pour aller au côté de répartition pour voir les actions des  
10 répartiteurs. Pardonnez-moi, et les étapes qui ont été entreprises, ça, je ne peux pas  
11 vous le dire.

12 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc on peut identifier ça comme un  
13 problème ? Une lacune qui doit être comblée ?

14 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça dépend de ce qui se passe.  
15 Comme je l'ai dit, il y a une seule personne... une personne ne peut répondre qu'à un  
16 seul appel au 9-1-1, il y a aussi des difficultés au niveau du OST. Il était question  
17 justement de demander, il a été question pour nous de demander plus de ressources  
18 au niveau provincial. Donc on était en train de dire aussi qu'à la GRC il y avait un  
19 manque de... il y avait sept postes à combler. Et donc, il y a eu des suites, une série de  
20 pétitions et en 2018, j'avais demandé à ce qu'il y ait une étude pour pouvoir comparer le  
21 montant de travail qui passe par notre centre, par rapport à d'autres ressources que  
22 nous avons. Et aussi, dans d'autres sources, en 2018, il y avait..

23 **Me JOSHUA BRYSON:** Je voulais juste... je vous ai juste posé la  
24 question si c'était considéré comme un problème ou pas.

25 **Surint. DUSTINE RODIER:** Chaque possibilité... chaque cas  
26 nécessite de l'amélioration, c'est clair, je serais ravie de faire ça. Ça dépend de la  
27 situation.

28 **Me JOSHUA BRYSON:** Qu'en est-il, on ne sait pas si l'auteur était

1 actif ou pas. On ne savait pas s'il était sous contrôle, sous le périmètre de contrôle à  
2 Portapique jusqu'à ce qu'il ait commis des homicides pour lesquels il y a eu des appels  
3 et qu'on a attendu jusqu'à 9 h 42 pour... et donc après, il y a eu un appel qui a rapporté  
4 une personne décédée, qui était sur la route. Donc les provinces sont en attente pour  
5 savoir où se trouvait l'individu, quand est-ce qu'il était actif, ça a pris sept minutes pour  
6 les premiers intervenants, pour qu'ils puissent réagir. Vous considérez ça comme un  
7 problème ?

8 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, objection pour cette  
9 question ?

10 **Me PATRICIA MacPHEE:** Mon ami a posé la question plusieurs  
11 fois, une question qui a été répondue à plusieurs fois, en particulier concernant cet  
12 appel. Si elle a identifié cela... si elle a considéré cela comme un problème. Je pense  
13 qu'elle a déjà répondu à la question.

14 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. Du moins pour moi,  
15 Monsieur Bryson, je vais permettre la question parce que vous avez tourné autour de  
16 cette question à plusieurs reprises et vous avez mentionné que ça a pris sept minutes.  
17 Pour plus de circonstances, je vais le permettre, mais je pense que vous avez dépassé  
18 cet aspect-là, à cette question.

19 **Me JOSHUA BRYSON:** D'accord, merci. Allez, superintendant.

20 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc encore une fois, la question s'il  
21 vous plait ?

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Toute ? Donc vu les circonstances au  
23 sujet de l'auteur, en ne sachant pas où est-ce qu'il était, s'il était actif, et l'appel qui  
24 arrive à 9 h 34, qui n'a pas été réparti jusqu'à 9 h 42, on parle de sept minutes. Donc  
25 l'auteur, ça lui a laissé le temps de commencer. Donc ma question, il y a quand même  
26 un temps d'arrêt entre la prise de l'appel et sa répartition.

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Et comme je l'ai dit auparavant, nous  
28 avons un centre nouveau, neuf, c'est une seule salle ouverte. Il y a la sensibilisation, on

1 a parlé des tableaux, on a parlé des grands écrans, des écrans géants qui habillent les  
2 murs en entier. Et donc, toute information que nous recevons peut être déjà affichée sur  
3 ces écrans en plus des stations de travail. Donc on voit des lumières qui vont clignoter  
4 si jamais il y a un appel urgent et le superviseur ou le gestionnaire de risque que, il peut  
5 savoir, on peut changer la couleur de ses lumières au rouge et on peut la voir de  
6 n'importe où. Donc le superviseur, le gestionnaire, peut comprendre. C'est-à-dire en  
7 voyant la couleur rouge, il va comprendre que c'est un appel important et donc, va  
8 essayer de réagir à cela dans l'immédiat, immédiatement. Mais je serais ravie  
9 d'améliorer plus encore.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc vous confirmez qu'il y a des étapes  
11 qui ont été entreprises?

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, tout à fait.

13 **Me JOSHUA BRYSON:** L'autre... encore une fois, pour la prise  
14 d'appels, je suis curieux, ça ne serait pas la pratique du gestionnaire de risques pour  
15 savoir si c'est un appel de quelqu'un, si c'est un canular ou c'est un vrai appel ?

16 **Surint. DUSTINE RODIER:** Nous avons des employés qui  
17 travaillent avec nous, son travail consistait à écouter les appels, par exemple les appels  
18 de violence conjugale, tout... concernant tous les appels très sérieux, elle va les  
19 écouter après coup. Et donc, idéalement, si nous avions les ressources, on aurait eu  
20 des personnes au centre, dans des situations pareilles qui va écouter tous les appels  
21 sur le champ. Nous n'avons pas ce luxe, pour la simple raison que nous manquons de  
22 personnel. Donc si jamais il y a des situations où il y a de l'ambiguïté ou ce n'est pas  
23 clair, au répartiteur ou au gestionnaire de risques, ils ont la capacité d'écouter cet appel  
24 après les faits, après que l'appel soit fini, ils peuvent être en mesure de l'écouter. Ça  
25 n'arrive pas très souvent, parce que souvent, dans des situations, dans une situation  
26 particulière, c'est clair que c'est le gestionnaire de risques qui est en charge de ça.

27 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous avez dit qu'il y a des personnes qui  
28 ont attendu jusqu'à 22 h 22 pour l'appel, mais maintenant, en écoutant les appels,

1 lorsqu'on entend des cris, des tirs de... des coups de feu, est-ce que l'appel...

2 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je ne pense pas que c'est juste que  
3 vous le posiez de cette façon, parce que dans la police...

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Désolé. Je regarde le témoin et  
5 excusez-moi, je ne vous ai pas vu.

6 **Me PATRICIA MacPHEE:** Objection faite, parce que je pense que  
7 lorsque c'est un appel qui a rapport avec la santé mentale, je pense que ce n'est pas le  
8 lieu...

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Plus de détails, M. Bryson.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc je fais référence au tout premier  
11 document de base, qui a été présenté par M. Burrill, où il a été mentionné qu'on pouvait  
12 entendre des coups de feu. Donc tout ce qu'on a transmis dans les appels de  
13 Colchester, c'est que l'appelant a rapporté que son fils était abattu. Donc c'est une  
14 observation qui est faite par... Donc en écoutant, donc c'est la preuve, donc c'est ça,  
15 vous avez écouté cela ? Vous avez été en mesure d'entendre le coup de feu ?

16 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc Commissaire, je suggère que la  
18 Commission... que pardon, la... Donc OK, on retourne à l'appel. Donc étant donné  
19 l'ambiguïté des parents quant aux premiers intervenants, entre autres le gestionnaire de  
20 risques, qui avait rapport avec la santé mentale.

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** Encore une fois, j'ai l'impression que  
22 j'ai déjà répondu à votre question à plusieurs reprises. Ayant été répartitrice moi-même,  
23 je peux vous dire qu'il n'est pas facile de prendre... il est facile de retourner et de dire  
24 OK, il y a un coup de feu, mais sur le champ, c'est difficile. Et dans ce cas en particulier,  
25 je ne pense pas que c'est juste que... je ne suis pas d'accord avec vous pour ce qui est  
26 des preneurs d'appels ou des répartiteurs ou les gestionnaires de risques, qui étaient  
27 concentrés sur des appels qui ont rapport avec la santé mentale. C'est quelque chose  
28 qu'ils prendraient en considération, comme tout agent de police qui doit être ouvert à

1 toute théorie. C'est ça le maintien de l'ordre, c'est ça ce qui se passe lorsqu'on fait  
2 l'enquête. On ne va pas entamer une enquête et dire « c'est lui l'auteur ». Non, on reste  
3 avec l'esprit ouvert, on va collecter l'information, on va collecter toutes les preuves, et  
4 dans ce cas en particulier, si le preneur d'appel n'a pas réalisé que c'était un coup de  
5 feu à la première fois, si idéalement on avait les ressources qui soient en mesure  
6 d'écouter chaque appel, on serait ravis de le faire. Je serais ravie de recruter un  
7 maximum de personnes qui vont faire ça, ça serait magnifique, mais je ne pense pas, je  
8 ne suis pas d'accord avec vous, je suis désolée.

9 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui, je ne sais pas si, pour dire ma  
10 question. Vous avez dit qu'il avait fait référence à la santé mentale.

11 **Me PATRICIA MacPHEE:** Désolé, je vais encore renouveler mon  
12 objection ici. Soyons clairs au sujet des communications. Je ne pense pas que le  
13 preneur d'appel a parlé de santé mentale. On parle de preuve, c'est mentionné dans le  
14 document de base, on peut retourner.

15 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Je ne pense pas que c'est  
16 nécessaire. Je ne pense pas que ça donne une preuve. Si on fait référence, on se base  
17 sur le document de base.

18 **Me PATRICIA MacPHEE:** Je pense que mon ami parle du preneur  
19 d'appel qui a eu l'idée de la santé mentale et...

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, vous avez entièrement raison.  
21 Mais je pense que la question était quelque part...

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui, c'est correct. J'ai dit... et peut-être  
23 que je l'ai mal exprimé.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Non, ce n'était pas le preneur  
25 d'appel qui a dit ça, mais je pense que vous faites référence à une note.

26 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui, puis on voyait le cas de santé  
27 mentale.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Donc si on peut être clair et

1 essayons d'avoir une réponse à cette question.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Entre 10 h 04 et 10 h 22, lorsque cet  
3 appelant était en état de santé mentale ou pas, lorsqu'il est arrivé à trois...

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Non, je ne demande pas le numéro  
5 de la pièce, mais où est-ce que le preneur d'appel avait vu ces références. C'était sur le  
6 côté de répartition ?

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Je n'ai pas le document ici.

8 **(COURTE PAUSE)**

9 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc 3816 [sic], je suis sûr que si je  
10 l'avais dit à... un petit moment. Oui, d'accord. Voilà, là ici : « Est-ce que le preneur  
11 d'appel a pensé que c'était un cas de santé mentale ? »

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc c'était indiqué, donc ça devait  
13 être un commentaire d'un des agents de police.

14 **Me JOSHUA BRYSON:** Mais ça ne dit rien qui indique que c'est un  
15 cas de santé mentale.

16 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Monsieur Bryson, excusez-moi. Si  
17 vous allez poser la question sur... si vous voulez dire que le répartiteur était au courant,  
18 et c'est ça que j'ai pensé, c'était ça le but de votre question ?

19 **Me JOSHUA BRYSON:** Non. Commissaire, ma question c'est que  
20 le fait qu'il y a eu certaines spéculations au sujet des répondants, que cet appel pouvait  
21 être... avoir référence, ou avoir une relation avec la santé mentale, et que le  
22 gestionnaire de risque n'est pas retourné pour écouter cet appel qui lui aurait donné la  
23 notion qu'en fait...

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Donc vous êtes en train de parler  
25 de la connaissance du gestionnaire de risques ?

26 **Me JOSHUA BRYSON:** Je parle de la capacité qu'aurait pu, ou  
27 que pouvait avoir le gestionnaire de risques pour pouvoir écouter. Mais cette  
28 spéculation de la santé mentale, c'est clair qu'on peut le voir dans les COMM et je

1 demande au témoin, pour ce qui est de la politique qui fait que le gestionnaire de  
2 risques puisse retourner et écouter l'appel.

3 **Me PATRICIA MacPHEE:** D'abord, je pense qu'il est important,  
4 comme mon ami l'a indiqué, lorsque la question était posée au gendarme Merchant, il  
5 n'y a rien qui indiquait que c'était... on parlait du preneur d'appel, et plus bas je pense  
6 qu'il y a la pertinence de la question, parce qu'il y a suggestion que cette question, qui a  
7 ralenti la réaction, je pense qu'on a couvert ça lorsque l'appel est fait, le numéro est là  
8 immédiatement, il n'y a pas de retard. Donc ça a été couvert lors du témoignage, donc  
9 ce n'est pas à elle d'apporter des commentaires.

10 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. OK, je prends une dernière  
11 tentative pour vous permettre d'avoir la réponse par rapport à la question que vous  
12 posez. Si vous voulez poser la question, si vous voulez demander au témoin si le  
13 gestionnaire de risques spécule ou pense que c'est un appel qui a rapport avec la santé  
14 mentale, et qu'il est allé voir le responsable, c'est ça ?

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui.

16 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci, surintendante.

18 **Surint. DUSTINE RODIER:** Pas nécessairement, parce que ça  
19 aurait changé la façon dont on réagirait à n'importe quel appel. On va continuer à réagir  
20 de la même façon, d'intervenir de la même façon.

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc ça ne va pas impacter, affecter votre  
22 réaction ou votre décision, que ce soit santé mentale ou pas ?

23 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non. C'est... ça va dépendre de  
24 l'évaluation du risque, certainement. Ça peut affecter comment les membres  
25 réfléchissent ou pensent, qu'ils s'approchent des lieux, c'est un facteur qu'ils ont à  
26 prendre en considération, mais c'est clair qu'il ne va pas changer leur... ou la réponse  
27 de quiconque, non.

28 **Me JOSHUA BRYSON:** Du gestionnaire de risques ?

1                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Non. On le traitera avec le sérieux qui  
2 s'impose.

3                   **Me JOSHUA BRYSON:** Donc on va rester sur la question des  
4 communications. Donc on a une transmission de la gendarme Colford qui sortait de  
5 Portapique et qui... que personne n'a entendu. Donc quelle était la destination voulue  
6 de cette information ? Quand un membre reçoit ce détail important, qu'il y a une autre  
7 façon de sortir de Portapique, pardon, par qu'elle sortait de Portapique, mais qu'elle  
8 disait qu'il y avait une autre façon de sortir de Portapique.

9                   **Surint. DUSTINE RODIER:**       Donc ça serait acheminé par  
10 radio et le répartiteur recevrait cette information du membre et ferait en sorte de vérifier  
11 l'actualité de l'information et que si ce renseignement a été donné, ou communiqué au  
12 gestionnaire de risque, je n'étais pas présente, mais je devrais avoir le registre des  
13 appels pour pouvoir l'expliquer. Mais s'il y a une situation où les renseignements  
14 rentrent, ces renseignements seront diffusés à tous les gens qui sont sur la route. Et si  
15 des décisions doivent être prises, bien alors ainsi soit-il.

16                   **Me JOSHUA BRYSON:** Donc il n'y a aucun autre mécanisme pour  
17 s'assurer que ces renseignements soient maintenus dans la continuité. Moi, je dois  
18 vous demander si les répartiteurs ont répondu à ces renseignements.

19                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Je ne sais pas.

20                   **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que ça compte ?

21                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, ça compte, parce que si un  
22 membre me dit quelque chose en ondes et que ce n'est pas quelque chose d'important,  
23 quelque chose d'importance, qui n'est pas reconnu, je ne le répèterais pour m'assurer  
24 que le répartiteur m'entende. Dans le cas présent, je ne sais pas ce que le répartiteur a  
25 dit, s'il a dit quelque chose, s'il a réagi, cela voudrait dire pour moi qu'il avait entendu et  
26 ensuite, il a fait quelque chose. Mais s'il n'a pas répondu, peut-être que cette  
27 transmission n'a pas été entendue.

28                   **Me JOSHUA BRYSON:** Donc ma question est assez simple, donc

1 qu'est-ce qui doit arriver avec ces renseignements, quelle est la disposition ?

2 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc ces renseignements sont  
3 communiqués à tout le monde, dépendamment de la situation. Dans le cas présent,  
4 bon, je ne sais pas à quel moment de la nuit c'est arrivé, que l'état-major Halliday et le  
5 sergent O'Brien était là, mais certainement, quelque chose comme cela serait important  
6 pour eux, car ils essayaient justement de maintenir et de contrôler le périmètre, de  
7 bloquer toutes les sorties et les entrées.

8 **Me JOSHUA BRYSON:** Mais j'aimerais bien savoir s'il y a eu une  
9 réponse à cette transmission, donc où se rendent ces renseignements ?

10 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est comme je vous dis, les  
11 renseignements sont communiqués aux répartiteurs qui les communiqueraient à celui  
12 qui est responsable, le gestionnaire de risque.

13 **Me JOSHUA BRYSON:** Quoi, verbalement ? Oralement ?

14 **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc oui, j'imagine, on mettrait à jour  
15 le RAO et ensuite, il dirait au gestionnaire de risque si vous avez entendu la  
16 transmission.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc c'est le système RAO qui représente  
18 le dossier, le registre écrit.

19 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il passerait dans le RAO, mais je  
20 pourrais vous donner toutes sortes de contre-factuel, mais sans savoir exactement  
21 dans quel scénario les gens se trouvaient, je ne peux pas vous répondre. Je fais de  
22 mon mieux pour répondre à votre question.

23 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que vous l'avez vu cette référence,  
24 dans le système RAO ?

25 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je n'ai pas lu les registres du RAO.

26 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors est-ce que vous saviez que plusieurs  
27 commandants n'ont pas entendu ces renseignements de la part de la gendarme Colford  
28 sur cette deuxième sortie ?

1 **Surint. DUSTINE RODIER:** Je l'ai su quand le sergent d'état-major  
2 Rehill me l'a dit.

3 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce qu'il y a d'autres systèmes en place  
4 pour éviter que cela se reproduise à l'avenir ?

5 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, certainement. Vous avez entendu  
6 parler de Pictometry, vous avez aussi notre salle d'opération en cas d'incidents  
7 critiques, on a aussi... on peut mettre une carte de 12 pieds par 24 pieds, on peut le  
8 faire au mieux, sur le mur.

9 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous parlez donc... vous parlez du... moi,  
10 je parle du fait que les renseignements n'ont pas été reçus par plusieurs commandants.  
11 Alors est-ce qu'il y a des mesures en place pour s'assurer que les renseignements  
12 importants soient bien reçus par la chaîne de commandement ?

13 **Surint. DUSTINE RODIER:** Vous parlez donc, des gestionnaires  
14 de risques ? En fait, je ne peux pas commenter sur le poste de commandement, mais  
15 les gestionnaires de risques à la STO, oui. Si le sergent d'état-major Rehill l'avait  
16 entendu, si le répartiteur l'avait entendu, si les renseignements étaient disponibles au  
17 sergent d'état-major Rehill, il aurait agi. Je ne sais pas ce qui est arrivé au poste de  
18 commandement. Ce n'est pas de mon ressort. Mais s'il l'avait entendu, il l'aurait  
19 probablement noté dans le RAO. Il l'aurait sûrement noté dans le périmètre.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci, j'ai presque terminé. Ce n'était pas  
21 clair pour moi, est-ce que vous avez pris des décisions le 18 avril 2020 ? Est-ce que  
22 vous avez pris des décisions en lien avec les pertes massives ?

23 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, je n'étais pas impliquée le 18. Et  
24 le 19, oui, j'ai pris la décision d'aller à la STO moi-même. Et en consultation avec  
25 l'officier de service de soutien, j'ai pris la décision de faire d'autres tentatives d'obtenir  
26 les services de l'air.

27 **Me JOSHUA BRYSON:** Pardon, quelle décision avez-vous prise ?

28 **Surint. DUSTINE RODIER:** Avec l'officier de service de soutien,

1 c'est quand je me suis rendue sur place que j'ai découvert que l'hélicoptère n'était  
2 jamais... n'était pas en service et donc, j'ai travaillé avec le superviseur pour essayer  
3 d'obtenir un autre... quelqu'un d'autre qui pouvait nous offrir un hélicoptère.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Ce que je vous demande, c'est si vous  
5 avez dû prendre des décisions, dans le cadre de votre rôle.

6 **Surint. DUSTINE RODIER:** La seule décision était donc de, quand  
7 Steve Ettinger (phon.) m'a crié...

8 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc ça, c'était pour donc, de passer par  
9 les services de soutien ?

10 **Surint. DUSTINE RODIER:** Par les communications stratégiques.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** J'ai vu à plusieurs reprises « Archie  
12 Thompson Surintendant à la retraite ». Est-ce que vous l'avez vu ce jour-là, ces jours-  
13 là ?

14 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce qu'il devait être à la STO ou au  
16 poste de commandement ?

17 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, il ne devrait pas y être à la STO,  
18 pour ce qui est du poste de commandement, je ne sais pas. Je ne suis pas impliquée  
19 dans le poste de commandement.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que son absence était notée par  
21 quiconque ? Qu'il devait... il aurait dû être là ?

22 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, je n'étais pas là.

23 **Me JOSHUA BRYSON:** Et personne ne vous l'a dit. Et s'il était là,  
24 qu'est-ce qui... quel aurait été son rôle ?

25 **Surint. DUSTINE RODIER:** Comme agent de police de district, il  
26 aurait été là pour appuyer l'équipe de Northeast Nova.

27 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc merci, ce sont... je n'ai pas d'autres  
28 questions.

1 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maître Miller.

2 **(COURTE PAUSE)**

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TARA MILLER :**

4 **Me TARA MILLER:** Merci, surintendante Rodier. Je m'appelle Tara  
5 Miller, nous représentons les proches de Kristen Beaton, avec mon collègue. Quelques  
6 affaires. Donc votre arrivée comme inspecteur à la STO est advenue en 2018 ?

7 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça.

8 **Me TARA MILLER:** Et Glen Byrne était déjà là, n'est-ce pas ?

9 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il était commandant, oui.

10 **Me TARA MILLER:** Et il a joué un rôle important pour vous aider à  
11 vous mettre à atteindre votre rythme de croisière ?

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est ça.

13 **Me TARA MILLER:** Et aussi, si j'ai bien compris, avant l'incident  
14 des pertes massives, vous n'aviez aucune idée d'un système d'alerte publique qui  
15 pouvait être utilisé par la GRC.

16 **Surint. DUSTINE RODIER:** Mais les autres... L'autre système  
17 d'alerte, oui, comme tout le monde, quand je recevais un texto par téléphone.

18 **Me TARA MILLER:** Et est-ce que M. Byrne vous a présenté  
19 quelque renseignements que ce soit, ou information que ce soit, sur la possibilité pour  
20 la GRC de l'utiliser ?

21 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non.

22 **Me TARA MILLER:** Madame la registraire, pouvez-vous afficher la  
23 pièce 1274, s'il vous plait ? C'est ça, c'est une... il s'agit d'un procès-verbal de la  
24 réunion trimestrielle des gestionnaires des CTSP avec monsieur Byrne sur place.

25 Est-ce qu'on peut donc faire défiler? Je n'ai pas la référence devant  
26 moi, désolée. Désolée, je prolonge une journée qui est déjà longue.

27 Donc ici, on voit un commentaire sur le système... sur l'utilisation  
28 du système Palmoreck (phon.), pour les... Pelmorex, pardon, pour les alertes. Cette

1 fonctionnalité permettra d'envoyer des alertes aux téléphones cellulaires et ensuite on  
2 voit que le Bureau et ses agents de planification d'urgence vont avoir... suivent une  
3 formation sur les alertes publiques.

4 Est-ce que monsieur Byrne a partagé ces informations avec vous  
5 quand vous êtes arrivée sur le système d'alertes publiques?

6 **Surint. DUSTINE RODIER:** On n'a pas eu cette conversation  
7 quand je suis arrivée en 2018, mais depuis, depuis les 18 et 19 avril 2020, ç'a été  
8 essentiel pour tous les membres de la division, et quand...

9 **Me TARA MILLER:** Je comprends.

10 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il y a eu plusieurs conversations avant  
11 cela, comme lui, comme tout le monde savait ou la seule chose qu'on savait des alertes  
12 était... portait sur les mesures d'urgence, les alertes en lien avec la météo, les  
13 incendies, les inondations, ainsi de suite.

14 **Me TARA MILLER:** Maintenant, Madame la registraire, la  
15 pièce 1273, s'il vous plait.

16 Le procès-verbal de septembre 2017 et on voit que monsieur Byrne  
17 n'était pas présent. Inspecteur Bill Ong (phon.) non plus, il n'était pas là.

18 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il était mon prédécesseur à la STO.

19 **Me TARA MILLER:** Le point numéro 9, les alertes publiques, Rod  
20 Legge, les détails sur les alertes publiques.

21 Si on peut encore faire défiler.

22 Les actions. Paul Perry (phon.) va vérifier avec les superviseurs  
23 pour voir si cela pourrait être utile d'inviter Rod Legge au Cap-Breton pour donner une  
24 présentation sur les alertes publiques. Est-ce que votre... monsieur Byrne, votre  
25 prédécesseur, vous a informée que l'on avait offert de faire une telle présentation?

26 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, pas avant les pertes massives.  
27 Je ne sais même pas c'est qui, Paul Perry (phon.).

28 **Me TARA MILLER:** Madame la registraire, voici un document qui

1 n'est pas encore déposé en preuve, le procès-verbal d'une réunion trimestrielle du  
2 7 octobre 2018, encore là, les gestionnaires des... les directeurs des CTSP. Le  
3 document a été distribué, donc si on peut le voir à l'écran. Non, on ne peut pas.

4 Le 17 octobre 2018, monsieur Byrne et vous avez assisté à cette  
5 réunion. Est-ce que vous vous souvenez de cette réunion?

6 **Surint. DUSTINE RODIER:** Il faudrait que je regarde le document  
7 pour voir si je peux m'en souvenir.

8 **Me TARA MILLER:** Pouvez-vous donner une copie du document?

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Elle doit en avoir une copie.

10 **Me TARA MILLER:** Je ne crois pas.

11 Regardez la première page, on voit que vous êtes présente avec  
12 monsieur Byrne. Deuxième page, « Nouvelles affaires : il y aura un test sur les alertes  
13 publiques. » Est-ce que vous avez... est-ce que c'est à ça que vous référiez quand  
14 vous avez parlé des tests des alertes publiques?

15 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, c'est ça.

16 **Me TARA MILLER:** Vous avez dit que quand vous êtes arrivée à la  
17 STO et que vous avez parlé à l'agent du service de soutien, on avait parlé du col de  
18 Cobequid.

19 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'était avant d'arriver à la STO.

20 **Me TARA MILLER:** Et selon mes notes, vous en avez parlé avec  
21 Darrin, qui était l'agent en question et il y avait donc une préoccupation sur le poste de  
22 péage, mais vous avez entendu dire que cette préoccupation avait été réglée. Quelle a  
23 été la préoccupation?

24 **Surint. DUSTINE RODIER:** Parce que c'était un point d'accès à la  
25 province et dans ce secteur de Nord-Est Nova, c'était l'un des facteurs de  
26 préoccupation pour le gestionnaire de risques, dans le sens que si cette personne  
27 pouvait sortir du périmètre, il arriverait au point de péage, un endroit où on pourrait le  
28 cerner.

1                   **Me TARA MILLER:** Donc, c'est ça qui vous préoccupait, vous  
2                   vouliez vous en servir comme point de contrôle.

3                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, et je crois qu'il y avait aussi des  
4                   voitures de police sur place.

5                   **Me TARA MILLER:** Et est-ce que vous avez demandé pour savoir  
6                   s'il y avait d'autres enquêtes... d'autres... quelles autres mesures avaient été mises en  
7                   place pour prévenir que l'auteur se rende vers... se dirige vers le sud?

8                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Une fois que j'avais abordé ces  
9                   questions, il fallait que je me rende le plus rapidement possible à la STO afin de faciliter  
10                  les autres tentatives.

11                  **Me TARA MILLER:** Je me... pourquoi est-ce que vous n'avez...  
12                  vous ne vous êtes pas préoccupée des points d'accès vers le sud? Parce que ça n'a  
13                  pas été soulevé ou...

14                  **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, c'est ça.

15                  **Me TARA MILLER:** Donc, est-ce que vous saviez déjà qu'il y avait  
16                  eu une victime à Wentworth avec... et qu'il y avait un véhicule de la GRC qui se  
17                  dirigeait vers Truro?

18                  **Surint. DUSTINE RODIER:** Non. Je ne sais pas en fait si j'ai eu  
19                  vent de la situation à Wentworth parce que je ne me souviens pas quand c'est arrivé  
20                  par rapport à mon arrivée, mais je me souviens de ce qui... de la préoccupation  
21                  entourant Truro parce qu'on avait... on gérait la question de Sobey's à Truro à ce  
22                  moment-là.

23                  **Me TARA MILLER:** Et donc, vous avez quitté et vous êtes arrivée  
24                  à la STO et peut-être que c'était lors de vos conversations avec l'officier du service de  
25                  soutien. Vous cherchiez, donc, un hélicoptère, n'est-ce pas? Et donc, vous avez essayé  
26                  de rejoindre JRCC.

27                  **Surint. DUSTINE RODIER:** C'était donc la première tâche, c'était  
28                  la tâche du superviseur à ce moment-là.

1                   **Me TARA MILLER:** Donc, est-ce que vous avez compris qu'il n'y  
2 avait pas d'accès aux hélicoptères?

3                   **Surint. DUSTINE RODIER:** On ne m'avait pas dit. Je présumais  
4 que l'hélicoptère était fonctionnel, mais ce n'était qu'en arrivant à la STO que j'ai  
5 découvert que cet actif n'était pas disponible et il était hors service, et donc, ensuite il  
6 fallait songer aux autres options disponibles.

7                   **Me TARA MILLER:** Et est-ce que vous saviez combien de temps  
8 cet hélicoptère avait été hors service? Est-ce que vous saviez que c'était un hélicoptère  
9 du ministère des Terres et Forêts?

10                  **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

11                  **Me TARA MILLER:** Alors, parlons des mesures en matière des  
12 alertes depuis cette époque. Vous et l'expert, je crois le monsieur Hallowes, de  
13 l'Australie, vous avait parlé des alertes et je voulais vous demander ceci, quelque chose  
14 qui dit que monsieur Hallowes a dit... décrivait comme une pierre angulaire du système  
15 de l'Australie d'éducation du public dès le jeune âge des étudiants, des élèves, et « on  
16 fait de notre mieux, ce n'est pas quelque chose de très connu en Nouvelle-Écosse, on  
17 fait quelque chose pour changer cela ».

18                  Qu'est-ce que la GRC a fait pour faire de l'éducation publique en  
19 Nouvelle-Écosse afin de... pour s'assurer que les gens ne mettent pas une surcharge  
20 sur le système. Il semblerait qu'il faut avoir une éducation du public, qu'est-ce que la  
21 GRC fait pour... a fait pour faire de la sensibilisation?

22                  **Surint. DUSTINE RODIER:** Bien sûr, pour les commentaires déjà  
23 faits, je pense que ça doit être fait; malheureusement, l'éducation publique entourant le  
24 9-1-1, le système du 9-1-1 et celui de... le système d'alerte appartient au Bureau de la  
25 gestion des urgences. Donc, nous les encourageons du mieux que nous pouvons pour  
26 justement assurer le suivi dans ce sens et nous avons un groupe de travail  
27 divisionnaire, et donc, c'était Paul Mason, le ministère de la Justice, notre leadership,  
28 les chefs de police de la Nouvelle-Écosse, ils ont... je pense qu'ils ont élaboré... ils ont

1 eu 23 recommandations concernant la province, dont justement des campagnes, une  
2 campagne de sensibilisation sur l'alerte.

3 Il y a aussi des sous-groupes qui sont en charge des  
4 communications stratégiques à Halifax, je pense que leur équipe de communications du  
5 Bureau de la gestion des urgences, et donc y'a des sous-groupes qui vont mettre en  
6 œuvre cela, donc il est question de campagnes par vidéo, audiovisuel, aller aux écoles,  
7 dans les réseaux sociaux. Nous avons aussi parlé de... je pense que c'était l'une de  
8 mes suggestions, c'est de, par exemple, faire appel à une équipe de vidéo pour  
9 justement préparer des produits pour ce qu'il y ait de la sensibilisation publique.

10 Donc, la dernière réunion que nous avons eue, je pense qu'elle  
11 remonte, je pense, à il y a un ou deux mois de cela et ce qui a avancé. Nous espérons  
12 que ça marche, que ça va avancer et nous allons continuer à travailler avec le Bureau  
13 de gestion des urgences pour rendre cela réalisable. Donc, nous travaillons avec le  
14 Bureau de gestion des urgences.

15 **Me TARA MILLER:** Mais en tant que... bon, comme la GRC, avez-  
16 vous entrepris une... avez-vous pris une quelconque initiative justement, par exemple,  
17 pour faire ça, pour éduquer le public par les réseaux sociaux ou...

18 **Surint. DUSTINE RODIER:** Par les réseaux sociaux? En fait, nous  
19 utilisons le système, donc le plus que nous l'utilisons, le plus les personnes s'y  
20 habituent, les gens s'y habituent. Maintenant, concernant par rapport à ce que l'on a fait  
21 à l'externe, c'est difficile parce que ce n'est pas notre programme dont on parle. Donc, il  
22 est question de parler par exemple des pompiers, par exemple si jamais il y a une  
23 campagne de sensibilisation au sujet des incendies, ça serait eux...

24 **Me TARA MILLER:** Êtes-vous en mesure de déclencher ou d'initier  
25 une alerte quelconque?

26 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, nous sommes en mesure.

27 **Me TARA MILLER:** Donc, la GRC a cette capacité?

28 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, tout à fait, mais tant qu'on travaille

1 sur cette campagne de sensibilisation, ce n'est pas notre programme.

2 **Me TARA MILLER:** Donc, votre réponse, c'est en dehors du travail  
3 de la GRC, donc c'est un travail indépendant qui a été fait, qui a compris les  
4 composantes de l'éducation?

5 **Surint. DUSTINE RODIER:** Concernant la campagne? Non.

6 **Me TARA MILLER:** Ma dernière question, Surintendante, c'est par  
7 rapport au rapport concernant la tragédie d'Edmonton... de Moncton, pardon, de juin  
8 2019 et dont le rapport a été produit en 2015. Lorsque vous assumez le rôle  
9 d'inspecteur en 2018 au sein de votre section de communications, étiez-vous en  
10 mesure de regarder ce rapport et de voir si jamais il y a eu des recommandations qui  
11 ont été mises en œuvre par rapport à la Division de communications dont vous étiez  
12 responsable?

13 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, je ne l'ai pas fait, mais lorsqu'on  
14 m'a posé cette question récemment, ç'aurait été difficile pour moi de commenter ou de  
15 répondre à cette question parce que je ne sais pas comment c'était à l'OST quand  
16 j'étais... avant 2015, je savais comment ça se passait quand j'étais là-bas, mais pas  
17 avant. Le montant de travail, c'est-à-dire de tous les commandants de la région et  
18 comment ils travaillaient ensemble, et ils ont envoyé des employés justement pour aider  
19 à prêter main forte lors de la tragédie, et même chose, nous avons eu de la police qui  
20 était venue nous aider, mais concernant leurs recommandations des actions pour leur  
21 mise en œuvre au poste de OST, je ne peux pas répondre à ça parce que je ne sais  
22 pas comment c'était.

23 **Me TARA MILLER:** Mais depuis votre arrivée en 2018, avez-vous  
24 entrepris une quelconque action pour la mise en œuvre de cela?

25 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non.

26 **Me TARA MILLER:** Et vous n'êtes pas au courant – vous pouvez  
27 dire oui ou non – par rapport aux recommandations.

28 Donc, Madame la registraire, si vous voulez sortir la pièce 42, la

1 page 87, la section qui porte sur les communications opérationnelles.

2 Avez-vous lu le rapport?

3 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, il y a longtemps.

4 **Me TARA MILLER:** Donc, je suis à la page 87, c'est sur les  
5 communications opérationnelles, donc je dirais, donc, les communications  
6 opérationnelles tombent sous votre responsabilité en tant que responsable si vous  
7 parlez des opérations.

8 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

9 **Me TARA MILLER:** L'une des recommandations que je voudrais  
10 voir en particulier, la recommandation 7.1... euh, point 8, pardon. Donc, si vous pouvez  
11 remonter. La voilà.

12 Donc, ça commence par la sensibilisation situationnelle et la  
13 cartographie de CIIDS, donc une question essentielle, et je m'excuse, je suis en train de  
14 lire... j'ai lu ça du site web de la GRC qui dit que la technologie existe au sein des  
15 divisions, la division a accès aux capacités de cartographie de programmes qui remonte  
16 à 2017. Donc, quelle technologie, à votre avis, était utilisée par rapport à la  
17 cartographie?

18 **Surint. DUSTINE RODIER:** Nous travaillons avec, je pense, je ne  
19 peux pas me rappeler du nom de la compagnie, mais nous travaillons avec eux sur une  
20 base régulière. Donc, très récemment, il était question d'inclure non seulement notre  
21 province, mais aussi le Nouveau-Brunswick, et c'était lorsque les officiers dépassaient  
22 les frontières, c'est-à-dire qu'ils allaient au Nouveau-Brunswick, ils disparaissaient de  
23 l'écran. Mais maintenant, nous avons toute la région, toute la cartographie de toute la  
24 région. Si jamais l'un de nos officiers veut aller au Nouveau-Brunswick, il va s'inscrire à  
25 Fredericton, au OST de Fredericton, et on sera en mesure de repérer et de suivre et  
26 vice versa.

27 **Me TARA MILLER:** Donc, par rapport à la Nouvelle-Écosse...

28 Madame la registraire, si vous voulez faire défiler un petit peu plus

1 vers le bas pour aller aux recommandations.

2                   Donc, il est recommandé que le système de cartographie de haute  
3 résolution, tel que le service web de cartographie web, soit intégré dans les sites ayant  
4 la capacité de partager de telles informations.

5                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Je ne sais pas le service de  
6 cartographie de web, je ne sais pas ça fait référence à quoi. C'est dispendieux, mais  
7 nous voyons les avantages de cela et nous essayons justement de les assurer. Je  
8 parlais de HEM (phon.) plus tôt et comment, par exemple, les officiers sont en train de  
9 travailler avec les répartiteurs, donc lorsqu'ils vont à HRM (phon.), ça va être vide, y'a  
10 pas de carte, mais tant que c'est la GRC, on garde... c'est-à-dire la cartographie est  
11 mise à jour régulièrement, donc ça nous permet de garder nos cartes mises à jour.  
12 Nous travaillons en étroite collaboration avec notre division pour nous assurer que  
13 toutes les cartes sont interopérables.

14                   **Me TARA MILLER:** Donc, un certain nombre de personnes, les  
15 commissaires en avaient parlé, bon, donc il n'y avait pas une bonne cartographie en  
16 avril 2020 pour justement pouvoir mettre en place le contrôle de périmètre, donc ça  
17 aurait été montré certainement, ça aurait été réussi par Pictometry. Vous connaissez  
18 ça?

19                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, je n'ai pas accès, mais je l'ai déjà  
20 vu.

21                   **Me TARA MILLER:** Donc, vous n'êtes pas en mesure de dire aux  
22 commissaires... vous pouvez nous en dire... vous n'êtes pas en mesure d'en dire plus  
23 sur la cartogra... sur la mise en œuvre de la cartographie par rapport au site de la GRC  
24 en septembre 2018?

25                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, je ne sais pas. Je sais qu'on  
26 utilise souvent la Pictometry et nos gestionnaire de risques sont professionnels, ce sont  
27 eux les superviseurs, et en tout temps... la Pictometry, c'est sur le grand écran, c'est  
28 clair, elle est 7 jours sur 7, on l'utilise très souvent.

1 **Me TARA MILLER:** Et maintenant, êtes-vous au courant de  
2 comment avoir accès à la Pictometry à Portapique?

3 **Surint. DUSTINE RODIER:** Après que j'ai entendu que la  
4 Pictometry ne fonctionnait pas, qu'elle n'était pas accessible, je ne le savais pas à ce  
5 moment-là.

6 **Me TARA MILLER:** Merci, Surintendante, c'était ça, mes  
7 questions.

8 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Madame MacPhee.

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PATRICIA MacPHEE:**

10 **Me PATRICIA MacPHEE:** Bon après midi. Je vais être brève avec  
11 vous.

12 Cet après-midi, vous aviez mentionné qu'à la suite pertes  
13 « casuelles », vous aviez revu tous les documents pour voir qu'est-ce qu'il en était par  
14 rapport à l'alerte publique. Pouvez-vous me résumer ce que vous avez trouvé?

15 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, bien sûr. Glenn Mason a trouvé  
16 ou a découvert les notes d'information...

17 **INTERPRÈTE:** Inaudible à l'interprète.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui, objection. Ce témoin est en train de  
19 décrire ce qu'un autre témoin... je ne vois pas la pertinence de cela, et donc objection  
20 par rapport à cette pièce. Merci.

21 **Me PATRICIA MacPHEE:** Je peux dire que pendant les  
22 procédures, nous avons beaucoup entendu du monde parler... dire ce que les autres  
23 leur ont dit, ce qu'ils ont fait, donc moi, je demande de parler de ça, de son poste, et  
24 donc, ça préoccupe mon ami ici.

25 Mais par rapport à votre poste, avez-vous orienté une quelconque  
26 personne pour revoir et déterminer quel genre d'information vous aviez?

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, bien sûr. Je ne me souviens pas  
28 si les... l'officier Glenn Mason l'a fait lui-même ou qu'il me l'avait demandé à moi, mais

1 je me souviens que, par rapport à la section de gestion d'urgences, donc il était  
2 question de l'OST, maintenant l'OST, s'ils ont une documentation historique de l'époque  
3 et de... c'est-à-dire jusqu'à combien on peut aller. Par rapport au document, je pense  
4 que c'était une note d'information signée par un inspecteur... ou, plutôt, deux  
5 inspecteurs, et je voulais savoir s'il y avait autre chose à l'OST qui aurait eu sa  
6 signature dessus.

7 **Me PATRICIA MacPHEE:** Qu'avez-vous appris au sujet de l'alerte  
8 publique ou ce que savait la GRC par rapport à l'alerte?

9 **Surint. DUSTINE RODIER:** Juste en fonction du document que  
10 nous avons été en mesure de trouver, je pense que le Bureau de gestion des urgences  
11 a pris contact avec nous, je pense que c'était en 2012, ç'a été reconnu que c'était  
12 potentiellement quelque chose qu'on pouvait utiliser, mais je ne me souviens pas si  
13 c'était un document qui disait qu'on pouvait regarder cela, peut-être que du temps où  
14 lorsqu'on avait nos ressources de gestionnaires de ressources qui étaient en mesure de  
15 supporter cette opération.

16 **Me PATRICIA MacPHEE:** Avez-vous trouvé quelconque  
17 documentation qui démontre qu'il y a toutes sortes de protocoles, de politiques qui  
18 étaient en place concernant des alertes publiques pour le maintien de l'ordre?

19 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, il n'y avait rien. Nous avons  
20 élaboré ça nous-mêmes.

21 **Me PATRICIA MacPHEE:** Donc, le travail a été fait après les  
22 pertes massives?

23 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui.

24 **Me PATRICIA MacPHEE:** Et une dernière question, et je veux  
25 juste clarifier quelque chose, mon ami plus tôt a parlé du rapport KPMG et je ne sais  
26 pas si... je pense c'est 0058467, je veux juste clarifier parce que je pense qu'elle a fait  
27 référence à un résumé.

28 **Surint. DUSTINE RODIER:** Ça, c'est le rapport final. Excuse-moi,

1 j'ai manqué ça. Non, non, c'est le rapport. C'est le rapport, c'est pas un résumé.

2 **Me PATRICIA MacPHEE:** Merci beaucoup. C'était là mes  
3 questions.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Madame Mancini?

5 **Me ANNA MANCINI:** Merci, Commissaire. Je pense que ce sont là  
6 les questions des participants. Il me reste une autre d'ordre administratif.

7 Donc, je pense qu'on parle de COMM003466 [sic], je pense qu'on  
8 parle de la réunion de CISP ou CTSP?

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, merci.

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 2041.

11 **--- PIÈCE No. 2041:**

12 (COMM0035866) PSAP Managers Meetings.pdf

13 **Me ANNA MANCINI:** Merci.

14 Je pense, Commissaires, que nous avons certaines questions.

15 Commissaire Fitch?

16 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci beaucoup.

17 Merci, Surintendante, d'être restée avec nous aujourd'hui pendant  
18 cette longue après-midi.

19 Quelques questions courtes. Donc, l'une d'entre elles est très  
20 basique, mais je veux, bien sûr, attirer l'attention sur votre expérience en tant qu'ancien  
21 de l'OST et être en charge de l'OST, c'est au sujet des protocoles basiques de radio.  
22 Pouvez-vous me décrire, s'il vous plait, et pour ceux qui nous écoutent, les protocoles  
23 de base de radio dont les répartiteurs et les officiers sont formés dessus.

24 Au fur et à mesure que nous entendons des témoignages, on  
25 apprend qu'il y a beaucoup d'échecs en termes de communication, dont le message de  
26 Vicki Cott (phon.) qui a enlevé... qui a envoyé un message qui n'a pas été compris ni  
27 partagé. Donc, si vous pouvez nous en parler sur les protocoles de formation adéquats  
28 depuis avril 2020 pour justement en vue d'améliorer cela.

1                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Donc, du côté de l'OST, nous avons,  
2 donc... donc, le premier de cela, c'est comment prendre les appels; la deuxième partie,  
3 c'était comment les répartir. Donc, ça prend une année, parfois un petit peu plus, entre  
4 ces classes, ensuite sur le terrain avec un instructeur. Donc, pour ce qui est du côté de  
5 l'OST, on est très chanceux d'avoir ça.

6                   De l'autre côté maintenant de la maison, je ne sais pas, je n'ai pas  
7 à l'esprit s'il y a des protocoles, des cours de protocole de radio, je sais que  
8 certainement que la division « H » avait des systèmes radio, nous avons des cours,  
9 pas seulement pour rafraichir la mémoire de... nos mémoires, mais aussi pour des  
10 personnes qui voulaient savoir ou apprendre comment utiliser le système radio et aussi  
11 comment changer, par exemple, d'une chaîne... d'un canal à un autre, et aussi par  
12 rapport à la GRC, les cours pour membres pour le comment... pour leur apprendre  
13 comment par sur les radios, je ne sais pas s'il y en a un.

14                   **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Donc, vous serez d'accord que ça  
15 serait des recommandations de base qui vont vraiment être utiles à l'avenir.

16                   Une autre question que j'ai pour vous et c'est par référence au  
17 BOLO qui a été lancé à 7 heures du matin le 19 avril, qui a été envoyé aux agences de  
18 la Nouvelle-Écosse. Ma question est : quel temps... à quelle heure ou quel temps on va  
19 envoyer une notification pareille en dehors de la province et les autres... qu'est-ce qui  
20 fait qu'on envoie ça et qui prend une décision pareille justement que l'on envoie ça à  
21 toutes les autres provinces?

22                   **Surint. DUSTINE RODIER:** Comme je l'ai dit, nous travaillons en  
23 étroite collaboration avec les divisions qui nous entourent, donc si nous avons des  
24 informations qui peuvent les affecter, on va les partager, vice versa. Donc, je ne sais  
25 pas à quel point ces informations vont être distribuées ou transmises à l'extérieur de la  
26 province du Nouveau-Brunswick, ça, je ne sais pas à quel moment exactement. Mais  
27 c'est clair que c'est une décision qui peut être prise par les superviseurs, et ils le font  
28 tout le temps.

1 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Voilà mes questions.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Madame la commissaire Stanton.

3 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci.

4 Alors, vous avez dit qu'un preneur d'appels peut immédiatement  
5 mettre un incident dans le RAO et continuer de le remplir avec des renseignements.  
6 C'est une nouvelle directive depuis avril 2020?

7 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, je pense qu'on a toujours pu faire  
8 cela. Moi, je faisais cela il y a bien longtemps quand j'étais répartitrice moi-même.

9 **COMMISSAIRE STANTON:** C'est ça le protocole, alors?

10 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est quelque chose, disons, une  
11 priorité 1, les évènements les plus graves. Nous avons la capacité d'envoyer des  
12 renseignements les plus « élémentaux » aux répartiteurs et continuer de compléter les  
13 détails comme on les reçoit.

14 **COMMISSAIRE STANTON:** Vous aviez mentionné toute la  
15 formation qu'on vous avait offerte depuis avril 2020, vous avez dit qu'il y avait eu  
16 beaucoup de formations, vous avez indiqué cela à plusieurs reprises, pouvez-vous  
17 donner quelques exemples comment la formation a changé depuis avril 2020?

18 **Surint. DUSTINE RODIER:** Certainement. Du côté « En Alerte »,  
19 c'est tout nouveau, on a mis en œuvre de la formation pour tout le monde, comme je  
20 viens de dire, tout le monde qui peut émettre une alerte ici dans la division, nous avons  
21 également, heureusement, comme j'ai mentionné plus tôt, nous avons maintenant...  
22 « En Alerte » fait partie de la norme de formation en matière de CIC, et bientôt, dans la  
23 formation des services généraux et des gestionnaires de risques, il y aura également  
24 davantage de formation sur les cours de réaction aux incidents critiques « initial ».

25 En ce qui a trait à la division, à toute occasion que nous avons pour  
26 inclure cet élément, ce volet pour les alertes...

27 **COMMISSAIRE STANTON:** Oui, mais pour les preneurs d'appels  
28 et la répartition, est-ce que vous avez changé l'information pour les répartiteurs et les

1 preneurs d'appels?

2 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est une norme de formation  
3 essentielle. Ça fait un bout de temps que je ne suis pas dans ce domaine-là, je sais qu'il  
4 y a un Centre national de politiques de la STO et ils étaient impliqués immédiatement et  
5 depuis... pendant toute cette période-là. Je ne veux pas m'exprimer... je ne devrais  
6 peut-être pas m'exprimer à cet effet, mais ça ne me surprendrait pas qu'ils avaient déjà  
7 entamé cette demande-là.

8 **COMMISSAIRE STANTON:** Alors, votre revue des appels 9-1-1  
9 lors des pertes massives, c'était pour améliorer les procédures, les systèmes, ou  
10 d'informer immédiatement? Je comprends que vous n'avez pas été là depuis une  
11 année, mais il y avait une année avant cela, quelles actions ont été prises?

12 **Surint. DUSTINE RODIER:** L'examen que vous avez... dans  
13 lequel t'as fait référence, c'était après les incidents et c'était de nature... c'était une  
14 enquête pour rassembler des renseignements pour l'enquête ESTC, également  
15 l'enquête sur l'incident qui présentait un risque, et sachant qu'il y allait avoir une... soit  
16 une enquête ou un examen, (inintelligible) pour soutenir, c'était pour l'Unité des crimes  
17 massifs.

18 **COMMISSAIRE STANTON:** C'était pour des fins d'enquête, pas  
19 pour donner lieu à des changements au niveau de la formation.

20 **Surint. DUSTINE RODIER:** C'est correct.

21 **COMMISSAIRE STANTON:** Kerry Murray Bates (phon.) nous a  
22 parlé de la directrice de services du 9-1-1 de la police de Toronto, ils ont dit qu'ils ont  
23 une opératrice dans le centre des incidents pour s'assurer que tous les renseignements  
24 sont déposés dans le RAO et c'est le travail de cette personne-là, c'est d'offrir un  
25 compte rendu au commandant d'incidents au niveau des changements dans le RAO.  
26 Est-ce que c'est un changement qui a été apporté ici?

27 **Surint. DUSTINE RODIER:** Non, mais je pense que c'est une  
28 excellente idée. J'ai passé beaucoup de temps à songer à ce qu'on pourrait faire. C'est

1 certainement quelque chose qui serait utile. Alors, au poste de commandement ou peu  
2 importe qui soit le commandant en cas d'incident critique, il y a un répartiteur du GTI qui  
3 fait la répartition du GTI, ils ont également accès au RAO, mais c'est un poste fort  
4 occupé. Si on pourrait avoir une autre ressource séparée dans le poste de  
5 commandement, que ce soit au niveau des opérations des interventions critiques ou  
6 dans le poste de commandement, si on pouvait avoir une autre ressource pour  
7 garder... assurer le flux de renseignements de la STO jusqu'au commandant de  
8 l'incident critique et son équipe, ce serait une brillante idée.

9 **COMMISSAIRE STANTON:** Alors, ce que vous avez pensé au  
10 niveau des changements qui pourraient être apportés, j'espère sera fourni aux avocats  
11 afin qu'ils (inintelligible) des arguments dans notre phase de recommandations, nous ne  
12 voudrions pas les rater.

13 Vous avez parlé beaucoup des risques d'émettre des alertes  
14 publiques, vous avez beaucoup songé à cela. Avez-vous également évalué les risques  
15 de ne pas émettre des alertes publiques?

16 **Surint. DUSTINE RODIER:** Oui, absolument. Cela fait partie de  
17 notre processus décisionnel. Vous aurez certainement la chance de lire l'analyse des  
18 risques, une bonne part de cela est contenue dans l'analyse des risques, et nous  
19 devons pouvoir évaluer les avantages et les désavantages du côté du risque... des  
20 risques, j'ai parlé de la sécurité publique et de la sécurité des policiers au niveau des  
21 avantages, il y a certainement toutes les bonnes raisons pour émettre une alerte, tous  
22 les avantages associés à cela. Et si nous ne le faisons pas, qu'est-ce qui pourrait  
23 résulter de ne pas le faire? Alors, toute cette analyse de risques, ça se passe dans l'état  
24 d'esprit du décideur. S'il y a une occasion qu'on puisse l'employer de façon sécuritaire,  
25 de façon efficace, on va s'en servir.

26 **COMMISSAIRE STANTON:** Parce que votre réponse à  
27 Me Mancini à sa question quant à si une alerte serait envoyée dans les mêmes  
28 circonstances était : « Ce serait considéré. » C'est une question de nature rhétorique,

1 mais c'est quoi le seuil, alors, dans... si on le considère. D'accord. Merci.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

3 Toutes mes questions ont été répondues, alors, merci, Madame la  
4 surintendante, d'être parmi nous aujourd'hui. C'était une après-midi... une longue  
5 après-midi pour vous. C'est fort apprécié de notre part. Comme nous continuons notre  
6 travail difficile mais important, vous avez certainement contribué à ce travail-là et nous  
7 sommes reconnaissants, et vous êtes libre de partir.

8 **Surint. DUSTINE RODIER:** Est-ce que... si ça vous va, est-ce que  
9 je peux prendre un moment pour m'adresser aux familles, si vous voulez?

10 Alors, je veux prendre l'occasion de vous dire que je n'arrive pas à  
11 imaginer la douleur et l'effet dévastateur avec lequel vous... que vous avez connu  
12 depuis deux ans. Mes condoléances les plus profondes. De tout cœur, je suis vraiment  
13 triste pour vos pertes. Merci.

14 **COMMISSAIRE STANTON:** Une très longue journée pour tout le  
15 monde, et je veux reconnaître les membres du personnel qui ont soutenu tout le monde  
16 aujourd'hui, l'équipe technique, l'équipe administrative, les interprètes, la sécurité qui  
17 sont là sur leurs... debout pendant toute la journée, nous reconnaissons que c'était une  
18 longue journée pour vous aussi et nous en sommes reconnaissants.

19 Un rappel que le document fondamental, il s'agit de notre  
20 compréhension des faits en date des faits... des journées où leurs avocats nous  
21 soumettent ces documents-là et, bien sûr, que vous pouvez les lire sur le site web, et  
22 vous avez vu aujourd'hui comment les témoins nous aident à mettre toute la lumière sur  
23 certains des faits dans les documents fondamentaux, et certainement, nous avons déjà  
24 remercié le caporal Glenn Mason et la surintendante Justine Rodier pour leur présence  
25 ici aujourd'hui.

26 Un grand merci aux avocats de la Commission et aux avocats des  
27 participants pour toutes vos questions qui nous aident à arriver à une meilleure  
28 compréhension.

1                   Aujourd'hui [sic], on va mettre l'emphase sur les communications  
2 publiques de la GRC. Lia Scanlan, la directrice des Communications stratégiques, va  
3 témoigner ainsi que le sergent d'état-major Addie MacCallum qui va nous faire revenir  
4 un peu aux documents... le matériel du document fondamental sur les décisions de  
5 commandement que nous couvriions un peu avant la semaine dernière.

6                   Nous reconnaissons et nous...que cette enquête, au fur et à  
7 mesure que nous avançons, signifie qu'il y a des gens... que c'est nuisible à l'endroit de  
8 certaines personnes et c'est un lourd fardeau pour les gens quand nous travaillons. On  
9 veut vous rappeler qu'il y a des gens de soutien en matière de santé mentale qui sont  
10 consacrés uniquement à cette tâche-là, il y a des ressources pour ceux qui participent  
11 en présentiel, toute une gamme de fournisseurs de services en matière de soutien  
12 disponibles sur notre site web pour ceux qui ont besoin d'aide. On va les aider à  
13 naviguer ce parcours-là.

14                   Merci encore une fois de votre présence aujourd'hui et on vous...  
15 on se verra demain... nous nous verrons demain à 9 h 30.

16                   **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Alors, les procédures  
17 reprendront le 8 juin 2020, 9 h 30.

18 --- **La séance est ajournée à 18 h 52**

19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

**CERTIFICATION**

1

2

3 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an  
4 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill  
5 and ability, and I so swear.

6

7 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une  
8 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes  
9 capacités, et je le jure.

10

11

A handwritten signature in cursive script that reads "Nadia Rainville". The signature is written in black ink and is positioned above a solid horizontal line.

12

Nadia Rainville